



Délibération
DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2022

2022 – 48 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 21

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CAMBON Véronique, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, CARTIER Nicolas, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, JEDAT Günter, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy

Excusés ayant donné pouvoir : 11

ARNAUD Dominique à VIOLLET Céline, BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MAUDOUX Pierre, BUFFET Martine à CALLAUD Philippe, CHANTOURY Laurent à BERDAI Ammar, DIETZ Pierre à MARTIN Didier, EHLINGER François à CREACHCADEC Philippe, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, PARISI Evelyne à CHEMINADE Marie-Line, ROUSSAUD Barbara à BETIZEAU Florence, TERRIEN Joël à DRAPRON Bruno, TORCHUT Véronique à CAMBON Véronique

Absents excusés : 3

CHABOREL Sabrina, DELCROIX Charles, DEREN Dominique

Secrétaire de séance : ABELIN-DRAPRON Véronique

Date de la convocation : 12/05/2022

Date d'affichage : 02 JUIN 2022

Cf. Procès-verbal joint



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 24

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 8 (MARTIN Didier en son nom et celui de DIETZ Pierre, MAUDOUX Pierre en son nom et celui de BENCHIMOL-LAURIBE Renée, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de MACHON Jean-Philippe, VIOLLET Céline en son nom et celui de ARNAUD Dominique)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



PROCES-VERBAL

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Présidente de séance : CHEMINADE Marie-Line (Vote des comptes administratifs, la délibération n°2022-26)

Étaient présents : 29

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CAMBON Véronique, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, TERRIEN Joël, TOUSSAINT Charlotte, TORCHUT Véronique, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BUFFET Martine, CARTIER Nicolas, CHANTOURY Laurent, DEBORDE Sophie, JEDAT Günter, DEREN Dominique, EHLINGER François, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, MACHON Jean-Philippe, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy

Excusés ayant donné pouvoir : 7

CALLAUD Philippe à DRAPRON Bruno (de la délibération n°2022-33 à la délibération n°2022-47), CATROU Rémy à BETIZEAU Florence (de la délibérations n°2022-29 à la délibération n°2022-47), DAVIET Laurent à CHANTOURY Laurent, GUENON Delphine à CAMBON Véronique, PARISI Evelyne à BERDAI Ammar, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean-Pierre, ROUSSAUD Barbara à BETIZEAU Florence.

Absents excusés : 6

CARTIER Nicolas (pour les délibérations n°2022-38 et n°2022-39), DEBORDE Sophie (pour les délibérations n°2022-38 et n°2022-39), DELCROIX Charles, DEREN Dominique (de la délibération n°2022-34 à la délibération n°2022-47), EHLINGER François (de la délibération n°2022-34 à la délibération n°2022-47), TOUSSAINT Charlotte (pour la délibération n°2022-34).

Secrétaire de séance : BARON Thierry

Date de la convocation : 24/03/2022

Date d'affichage : 07 AVR. 2022

Monsieur DRAPRON : Bonsoir à toutes et à tous. Alors que nous pensions commencer cette année de manière plus sereine, la guerre frappe l'Europe. Avant d'entamer ce conseil municipal, je vous propose de marquer notre solidarité au peuple ukrainien en observant une minute de silence.

(Une minute de silence)

Merci.

Dans ce contexte, je me permets de vous apporter quelques éléments d'information.

La ville de Saintes a réagi très rapidement pour apporter son aide aux Ukrainiens. Nous avons ouvert le centre de dons le 1^{er} mars, soit une semaine après le début de la guerre. Les Saintaises et les Saintais, les habitants de l'agglomération se sont mobilisés rapidement à nos côtés sous plusieurs formes dont bénévolat, accueil de familles, propositions de logement. Merci à toutes celles et ceux qui ont apporté et apportent encore leur aide quotidiennement.

Nous avons accueilli déjà près de 50 Ukrainiens et, en tant que maire, je suis heureux de travailler avec l'ensemble des partenaires pour les aider. Avec le département, l'agglomération et le CCAS, nous avons mis en place depuis 15 jours une journée d'accueil avec guichet unique toutes les semaines, pendant laquelle les familles peuvent faire toutes les démarches avec un traducteur



pour accéder aux aides financières, aux colis sociale ou encore inscrire leurs enfants à l'école. Encore aujourd'hui, la ville et l'agglomération se sont organisées pour amener les familles en préfecture à La Rochelle pour les démarches administratives. Je remercie Jean-François FOUNTAINE, le maire de La Rochelle, la conseillère départementale Marie

NEDELLEC et la ville de La Rochelle qui nous ont accueillis de façon fort agréable pour cette journée avec les Ukrainiens que nous avons emmenés à la préfecture. Prochainement, une journée d'accueil permettra aux familles de se rencontrer entre elles et de passer du temps avec tous ceux qui fréquentent les maisons de quartier.

Dans ce contexte, alors que les coûts des matières premières et énergies flambent, notre équipe vous propose aujourd'hui un budget solide et solidaire. Un budget solide : plus de dix millions d'euros d'investissements sont prévus dont 1,4 million d'euros rien que pour la voirie et les trottoirs. Il faut revenir au budget de l'année 2014, avec un plan de rénovation urbaine voté en 2007, pour voir un tel niveau d'investissement sur Saintes.

Nous mettons le paquet sur les grands travaux. La piste d'athlétisme, tant attendue, sera livrée dans les prochains mois. Une première phase de travaux se termine à Saint-Eutrope ; l'abbaye fait l'objet d'interventions importantes et les travaux vont commencer à l'amphithéâtre. Les études pour le dojo et le conservatoire Saint-Exupéry s'achèvent. Celles du port fluvial et du camping commencent. Les travaux de toiture au Grand Coudret, d'amélioration énergétique dans les bâtiments et dans nombre d'écoles sont programmés. Le projet du vélodrome couvert est avancé et la démarche de plantation d'arbres continue. Je crois, Charlotte, pouvoir dire que nous avons planté plus de 450 arbres en moins de deux ans. C'est déjà plus que les six dernières années. Le projet Saint-Louis continue. La semaine dernière a eu lieu une restitution de la première étape de concertation, dans un esprit de concorde et d'échanges riches. La prochaine étape est prévue à l'automne sur l'avancée des différents projets proposés. En tout cas, il est clair que le logis du Gouverneur et la Chapelle ne seront pas vendus à un grand groupe privé et nous avons aujourd'hui des lignes directrices claires. Le volet logement avance à grands pas sur l'îlot Bernard avec la SEMDAS. L'étude de mobilité est en cours pour que le stationnement et la circulation ne soient pas un problème. Un espace sera consacré à la valorisation de notre patrimoine. Une résidence intergénérationnelle et un tiers-lieu sont à l'étude.

Ce budget est construit sans hausse d'impôts, à l'heure où tant d'autres collectivités les augmentent. Sachez que nous continuons aussi de limiter les frais de communication et à être vigilants sur les frais de fonctionnement. C'est aussi un budget solidaire. Nous maintenons un haut niveau de subventions aux associations et augmentons l'aide du CCAS pour faire face aux urgences actuelles. Cette politique d'investissement – plus de dix millions d'euros – fera travailler nos entreprises locales.

Ce budget est possible pour une raison simple. Saintes travaille avec ses partenaires. Cela va sans dire mais cela va mieux en le faisant et cela commence par une parfaite collaboration avec notre agglomération, le dialogue constant avec la DRAC et plus généralement les services de l'État. Le département est à nos côtés. D'ailleurs, nous avons reçu les élus de la commission Culture, sport, patrimoine, jeunesse la semaine dernière à Saintes pour leurs travaux. La Région aussi : j'étais avec le président ROUSSET il y a quelques semaines pour échanger sur les dossiers saints et Marie-Line CHEMINADE nous a représentés lors du dernier conseil d'administration du Ferrocampus. Et aussi, nous travaillons avec Royan, Jonzac, Cognac, Angoulême, Rochefort, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle, avec la fondation du patrimoine, la caisse des dépôts et consignations, les réseaux d'entreprises du bassin, des consulaires. Bref, Saintes est de retour, Saintes a repris sa place comme deuxième ville du département.

Au-delà du budget, lors de ce conseil, vous serez aussi amenés à examiner des délibérations importantes pour la ville. Nous continuons de construire notre stratégie de territoire autour de la musique en vous proposant un partenariat avec Cristal Production. Nous continuons de bâtir une vraie stratégie patrimoniale autour de nos monuments mais aussi de nos collections existantes et à venir et, pour cela, nous réaffirmons un partenariat fort avec l'université Bordeaux Montaigne.



Enfin, nous continuons d'engager Saintes dans sa candidature comme ville territoire engagée pour la nature est une étape importante, tout comme des projets en cours sur la Flow vélo, la Palu, la Maison de la nature, la rénovation énergétique de nos bâtiments, les circuits courts et j'en oublie.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVCM3103-DE

Au-delà de nos délibérations, je vais vous parler votes. Je suis heureux de vous dire que le marché Saint-Pierre est élu plus beau marché de Charente-Maritime et je remercie l'association de commerçants Saintes Shopping qui se mobilise à nos côtés dans cette aventure. Aujourd'hui, nous sommes à une semaine de pouvoir accéder au niveau régional. C'est un enjeu important pour notre ville et notre territoire ; alors je vous invite à voter en masse et à faire voter – attention, je fais gaffe à ce que je dis en période électorale – pour le marché Saint-Pierre. Grâce à vous, peut-être que nous mettrons Saintes en avant et que nous pourrions passer à la télé sur les journaux de TF1. Donc, tous à vos téléphones, vos tablettes, vos ordinateurs : votez pour le marché Saint-Pierre ; on est en concurrence très sévère avec Niort donc on a besoin de vous.

Enfin, je voudrais vous dire que notre équipe aborde cette période avec beaucoup d'humilité, de travail et d'esprit d'équipe. Je voudrais profiter de ce conseil pour les remercier tous chaleureusement parce que c'est une équipe qui est réactive, généreuse, solidaire et disponible et c'est précieux pour moi. Le contexte est écrasant. La réalité qui touche les familles ukrainiennes que nous accueillons est inimaginable. Nous faisons de notre mieux pour faire face à cette horreur tout en préparant l'avenir de Saintes. C'est avec vous que nous pourrions le faire.

Merci pour votre attention et je vous propose qu'on entame les débats de ce conseil municipal en vous indiquant que nous avons le quorum.

Je vais vous faire lecture des pouvoirs que j'ai reçus : Madame Delphine GUENON à Madame CAMBON Véronique, Madame Evelyne PARISI à Monsieur Ammar BERDAÏ, Monsieur DAVIET à Monsieur CHANTOURY, Madame VIOLLET à Monsieur ROUDIER, Madame ROUSSEAU à Madame BETIZEAU.

Je propose en secrétaire de séance Monsieur BARON. Merci pour cet enthousiasme. Évidemment, il est d'accord.

Les convocations ont été adressées aux élus le 24 mars. Elles indiquent les questions portées à l'ordre du jour, accompagnées des projets de délibérations et des documents annexes.

2022-24. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

Monsieur DRAPRON : Je propose donc d'entamer les débats de ce conseil municipal avec la première délibération qui est l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2022. Y a-t-il des questions ? Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Une fois n'est pas coutume, je vais voter pour ce procès-verbal donc je le note, enfin je le fais remarquer. Aux quelques erreurs de faute de frappe ou de faute d'orthographe, je n'ai pas d'objection.

Monsieur DRAPRON : Merci. Monsieur CATROU.

Monsieur CATROU : Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Je vais m'abstenir, histoire qu'il y en ait au moins un qui s'abstienne. Il ne faut pas que ce soit toujours le même ou la même.

Je vais m'abstenir pour la simple et bonne raison que je n'étais pas présent au conseil municipal du 17 février et je voudrais préciser la chose suivante : je n'étais pas présent pour des raisons de vacances personnelles mais c'était le deuxième conseil municipal reporté consécutivement et,



chaque fois, reporté sur des périodes de vacances n'est pas une bonne méthode.

J'en profite pour parler de la méthode de travail du conseil municipal. On reçoit très tardivement les documents pour travailler. C'est un conseil municipal probablement long. Je fais la demande très officielle que les conseils municipaux soient plus fréquents, moins longs. Je partirai au bout de deux heures de ce conseil municipal ce soir. Je travaille toute la journée et je fais cela pour garantir l'efficacité et, je dirais, la sérénité des débats et de mes interventions. Vers 20h-20h30, je partirai et je pense pouvoir partir à chaque conseil municipal qui dépassera plus de deux heures, deux heures et demie. On vient de recevoir – ce n'est pas tout à fait le même conseil – l'ordre du jour du conseil communautaire. Il se profile le même style de séance et je répéterai la même chose mardi soir au début du conseil communautaire.

Monsieur DRAPRON : Merci. J'ai pris note évidemment de nos échanges pour le report des conseils. Je précise quand même que nous ne sommes pas les seuls coupables dans ces reports et nous sommes aussi tenus à des délais préfectoraux de transmission de dossiers qui ont obligé le report. Je prends le pari, Rémy : si on veut, cela peut durer deux heures et demie. Cela dépendra que chacun et chacune soit concis dans ses demandes d'intervention, n'enchérissent pas constamment sur plein de choses inutiles au débat. Si les débats sont clairs, utiles et concis, en deux heures et demie, c'est plié. Prenons le pari. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre son adoption ? Abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 33
Contre l'adoption : 0
Abstention : 1 (CATROU Rémy)
Ne prend pas part au vote : 0

2022 – 25 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES GOLF & SITE SAINT-LOUIS

Monsieur DRAPRON : Nous passons au gros du dossier, c'est-à-dire les finances, et je passe la parole à Philippe CALLAUD pour la délibération numéro 2.

Monsieur CALLAUD : Merci, Monsieur le Maire.
Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,
Dans le prolongement de ce que vient d'indiquer Rémy CATROU, je partirai plus tôt mais pas pour les mêmes raisons : c'est que demain matin, à huit heures, je dois être à Paris, donc c'est vous dire les distances que je dois parcourir.
Première délibération, le compte de gestion ; c'est la comptabilité du comptable public. C'est un peu dommage mais, malheureusement, c'est comme ça qu'on doit le présenter par la loi. Nous devons présenter d'abord le compte de gestion qui confirme le compte administratif mais nous votons le compte de gestion d'abord. L'assemblée doit donc voter le compte de gestion, soit le budget principal, le budget annexe, le golf et le site Saint-Louis. Les sommes sont exactement les mêmes que le compte administratif mais, malheureusement, on doit voter le compte de gestion avant.

Monsieur DRAPRON : Je ne pense pas que cela amène beaucoup de questions. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.
Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-31,
Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,



Considérant les budgets primitifs de l'exercice 2021 qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Service de Gestion Comptable de Saint-Jean d'Angély a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'absence d'observation sur les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Service de Gestion Comptable de Saint-Jean d'Angély, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 30

Contre l'adoption : 4 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et celui de ROUSSAUD Barbara, CATROU Rémy)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2022 – 26 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES GOLF & SITE SAINT-LOUIS

Monsieur DRAPRON : Nous passons à la délibération numéro 3, compte administratif.

Monsieur CALLAUD : D'abord, je dois vous le dire, je dois vous le rappeler, et Monsieur le Maire vous l'a rappelé dans ses propos liminaires mais, malheureusement, plusieurs éléments impactent la réalisation du budget annuel.

D'abord la poursuite de la crise sanitaire liée au COVID qui s'est inscrite désormais dans la durée. On ne sait pas encore pour combien de temps cela va se poursuivre mais il y a un deuxième facteur qui est plus local : ce sont les inondations de février 2021 qui ont nécessité de déployer des moyens humains et administratifs. Bien sûr, ces éléments ont impacté le budget 2021.

De la même façon, les recettes ont été touchées par ces difficultés avec les fermetures d'équipements culturels, sportifs ou salles municipales. Je dois vous avouer que, quand notamment on se sert du hall Mendès-France pour la vaccination – il fallait le faire bien sûr, on s'est projeté pour le faire –, cela ampute d'autant les recettes de la ville.

Malgré tout, et vous le verrez, nous avons réussi le pari difficile de relancer les investissements municipaux, y compris en 2021.

C'est toujours la même présentation : d'abord section de fonctionnement puis, pour le budget général, recettes de fonctionnement puis dépenses.

La Ville a perçu 33 791 000 euros de recettes réelles de fonctionnement, en hausse de 2,85 %. Les principales recettes sont les suivantes :

- Les impôts et taxes. Bien sûr, c'est le plus gros morceau, 24 911 000 euros, soit 0,29 % de plus qu'en 2020. Les recettes ont augmenté mais, comme l'a dit Monsieur le Maire au début de son propos, sans augmentation des taux d'imposition. On s'est engagé à maintenir les taux d'imposition et on l'a fait, mais il y a une hausse mécanique des bases d'imposition parce que plus de gens viennent à Saintes. Est-ce que la ville est attractive ? Je crois que nous pouvons



le déduire. Ensuite, on a plus de redevances que vous voyez dans le fromage qui vous est présenté que la taxe foncière – qui est maintenant le seul impôt recouvrable par la ville de Saintes – représente la plus grosse partie.

- Ensuite, le produit des services et domaines s'élève à 1 666 000 euros, en hausse de 6,54 %. Pourquoi ? Parce qu'il y a les redevances du domaine public, les redevances liées au domaine fluvial et le remboursement du golf. Tout cela, je vous le disais, fait 1 666 000 euros.
- Ensuite, les atténuations de charges. Je passe rapidement. Cela n'a pas d'intérêt particulier.
- Le revenu des immeubles : 477 000 euros.
- Les produits exceptionnels augmentent de 645 000 euros. Il y a dedans les cessions immobilières et le paiement des indemnités de jugement parce que les jugements ont été bons pour la Ville.

C'était pour les recettes. Pour les dépenses, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 29 059 000 euros. Vous voyez sur la slide qui vous est présentée que les dépenses sont en diminution par rapport à 2020.

- D'abord, les charges à caractère général, 6 millions d'euros : il y a +10,5 % par rapport à 2020. Pourquoi ? Parce que les frais d'entretien et de réparation dans les bâtiments se sont élevés à 334 000 euros. Nous avons beaucoup travaillé en 2021 pour réparer les bâtiments. Si on les a réparés, c'est qu'il y en avait besoin. Je pense que, à la fin de la mandature, la ville sera dans un état que chaque Saintais pourra constater. Plomberie, électricité et maintenance, il y avait besoin de le faire, on l'a fait.
- Les fêtes et cérémonies : 433 000 euros.
- Les frais de maintenance : 358 500 euros.
- Les travaux d'entretien et de réseau : 329 000 euros. Le même commentaire que pour les bâtiments vaut : +129 000 euros.
- Les achats de fournitures : 559 000 euros. C'est une augmentation qui est directement liée aux inondations. Il a fallu acheter des parpaings, des madriers et tout cela a impacté considérablement le budget 2021.
- Les frais d'énergie et de carburant. Monsieur le Maire, je fais un commentaire tout à fait personnel. C'est en hausse de 440 000 euros et je crois que, en 2022, on va connaître une hausse encore plus importante.
- Les charges de personnel sont de 16 198 000 euros. Cela représente 55,74 % des dépenses réelles et c'est en hausse de 3,94 %. J'anticipe les questions qui me seraient éventuellement posées Si cette augmentation a été réalisée, c'est tout simplement parce qu'il a fallu faire face aux inondations exceptionnelles de février 2021 et également à la gestion du centre de vaccination. Je ne vais pas plus loin, vous avez tous compris.
- Les autres charges de gestion courante. Monsieur le Maire vous en a parlé un petit peu.
- Subventions aux associations : une quasi-stabilité. On a décidé de maintenir les subventions aux associations, on l'a fait. La subvention au centre communal d'action sociale – +2,6 % –, c'est la solidarité que nous affichons au sein de notre ville. La contribution au SDIS est en baisse. C'est une bonne nouvelle. Je ne sais pas pourquoi. Aurait-on un maire qui serait pompier ? Je n'en sais rien mais ça a baissé, c'est une réalité. Tout le monde a bien compris que je plaisante. Les modalités de calcul sont assez particulières.
- Les frais financiers – 450 000 euros – diminuent de 10,3 %.
- Les charges exceptionnelles : 430 000 euros. Ce sont des subventions allouées au budget annexe. C'est le paiement de compensation qui est prévu par la DSP stationnement. Je n'insiste pas.

Tout cela nous permet de déterminer un résultat de fonctionnement. Vous voyez comme moi la slide qui vous est présentée. Vous voyez le résultat de fonctionnement. Je vous ai dit au début de mon propos quelles étaient les difficultés auxquelles nous avons dû faire face, je n'y reviens pas. Vous le voyez comme moi, le résultat de fonctionnement a augmenté malgré tout cela, considérablement, parce que nous avons employé la rigueur, parce que nous avons fait appel à



des fonds extérieurs, parce que nous communi-
collectivités qui sont autour de nous.

En 2019, cela avait augmenté, vous le voyez. Ne considérez pas 2019 comme une année normale ; c'est tout simplement qu'on a bénéficié du transfert à la CDA de l'assainissement de l'eau qui a apporté plus d'un million à la Ville. Mais vous voyez que depuis 2018, on augmente régulièrement ce résultat de fonctionnement : 3 841 000 euros. Tout cela, comme on vous l'a dit au départ, nous permet de dégager l'autofinancement ce qui nous a permis d'investir comme on l'a fait. C'était pour la section de fonctionnement.

La section d'investissement : les recettes réelles sont de 8 945 000 euros, une hausse de 36,9 %. Vous voyez, c'est une réalité. Ça se décompose en subventions d'investissement perçues : 885 000 euros, c'est-à-dire plus 18,3 % quand même. Ce que je vous disais, c'est quand même une réalité. Ensuite, ce sont toutes les aides : Région, État, FCTVA, taxe d'aménagement, mécénat, etc. et, enfin, un emprunt de 3 600 000 euros. Il y a des recettes d'ordre, c'est sans importance, ça ne fait pas de mouvement financier.

Les dépenses d'investissement : j'ai envie de dire que c'est plus intéressant. Qu'avons-nous fait en 2021 sur les dépenses d'investissement ? 10 450 000 euros, les dépenses d'équipement n'étant pas de 10 millions d'euros j'en conviens, n'étant que de 6 617 000 euros mais il y a des restes à réaliser parce que – je ne vais pas répéter ce que je dis toutes les années – vous savez parfaitement que l'année civile n'est pas l'année des entreprises et, parfois, on dépasse l'année. Mais il y a quand même six millions d'euros qui ont été réalisés. Ce n'est pas mal. C'est la meilleure réalisation depuis des années.

Ensuite, il y a un remboursement d'emprunt de 2 700 000 euros. Alors vous allez me dire : qu'avez-vous fait pour dépenser autant ? Eh bien, vous avez le tableau qui vous présente :

- Vidéoprotection.
- Habitat.
- Restauration de l'église Saint-Eutrope. Monsieur le Maire, je crois que, quand on passe à côté de l'église Saint-Eutrope, on voit quand même que ça a un peu changé.
- L'amphithéâtre : c'est le début, cela va se poursuivre après.
- Le pont de Lormont.
- La cathédrale Saint-Pierre et je crois que c'était urgent.
- Réhabilitation du hall Mendès-France. Là aussi, c'est une transformation qui est actée en salle des congrès avec l'aide de l'agglomération bien sûr.
- Construction d'un dojo. D'après ce que j'ai compris, c'est bien parti. Je ne suis pas un « combattant ».
- Réhabilitation de l'espace Saint-Exupéry.
- Aménagement de la Flow vélo, c'est parti.
- Aménagement du site de la Palu, de la piste d'athlétisme et du port fluvial.

Ensuite, les opérations récurrentes, je n'insiste pas : accessibilité, édifices protégés, espaces publics, études urbaines, affaires foncières, informatiques, etc. Tout ça, c'était prévu pour un budget de 9 140 000 euros. Ça sera réalisé et, pour l'instant, au 31 décembre 2021, nous avons déjà réalisé 6 616 000 euros, ce qui détermine un résultat de clôture de 6 299 197 euros. Cela va bien nous aider pour 2022.

Ce résultat de clôture, je tiens à vous le rappeler, résulte d'une part d'un excédent de fonctionnement cumulé parce que cela a été rédigé, conduit avec rigueur et, d'autre part, d'un excédent des restes à réaliser, comme je vous l'ai dit parce que l'année civile ne correspond pas avec l'année des entreprises. D'où un résultat de clôture globale, comme vous le voyez, de 6 306 643 euros.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais dire sur le budget général. Je passe au compte administratif tout de suite, on votera l'ensemble ?



Monsieur DRAPRON : On va les passer tous. Je vous propose, avant de passer la parole, qu'on finisse tous les budgets et qu'on élise, si vous êtes d'accord, Marie-Line CHEMINADE comme présidente de séance puisque, à la fin des débats, je devrais quitter la salle pour que vous puissiez voter sans ma présence les comptes administratifs. Si personne ne s'y oppose, je propose que Marie-Line CHEMINADE soit élue présidente de séance. Merci.

Monsieur CALLAUD : Premier budget annexe, le budget annexe golf. Dans ce budget sont retracées les dépenses et les recettes du golf Louis Rouyer-Guillet. L'objectif du golf, vous le savez, est de permettre l'accès au plus grand nombre de participants et de développer l'attractivité touristique. Les dépenses s'élèvent à 584 000 euros. Les dépenses se ventilent toujours selon la même présentation :

- Charges à caractère général : 199 000 euros.
- Charges de personnel : 318 000 euros.
- Charges financières : 2 000 euros.

Les recettes sont également de 5 840 000 euros. C'est d'abord la variation de stock – 12 000 euros – qui correspond au fait que ce soit un SPIC, un service public industriel et commercial, c'est-à-dire vente de produits, etc.

Les produits exceptionnels sont de 211 000 euros et les revenus des immeubles de 7 000 euros. Le résultat de fonctionnement est donc de zéro puisque cela s'équilibre aussi bien en dépenses qu'en recettes.

L'investissement : les dépenses sont de 27 800 euros. Les travaux, ce sont le parking, le restaurant, la salle de réunion débutée en 2019 et finalisée sous l'année 2021, le remboursement de l'emprunt pour 11 000 euros, les achats d'équipements pour 16 000 euros.

Les recettes sont de 71 000 euros ce qui détermine un résultat d'investissement de 43 000 euros.

Ensuite, c'est le budget annexe Saint-Louis. Je tiens tout de suite à dire que je ne déclenche pas un débat sur le site Saint-Louis lui-même ; je vous donne les chiffres de l'année 2021, on est bien d'accord.

Le budget porte sur les investissements réalisés depuis l'acquisition en 2008. Ça va aller très vite parce que les investissements, depuis 2008, il n'y en a pas eu beaucoup. *In fine*, la bonne nouvelle, c'est qu'une somme de 5 100 000 euros de prêt est désormais remboursée depuis 2021. Les dépenses s'élèvent à 6 370 000 euros, les recettes à 6 370 000 euros ce qui correspond à un résultat de zéro en fonctionnement. Les dépenses sont de 7 451 000 euros et les recettes de 7 400 000 euros et nous avons donc un résultat d'investissement qui est négatif à 52 000 euros.

Voilà, Monsieur le Maire, j'ai terminé le compte administratif 2021.

Monsieur DRAPRON : Merci. J'ouvre le débat au sujet du compte administratif. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur MAUDOUX

Monsieur MAUDOUX : J'avais juste une question sur les dépenses d'équipement libellées « affaires foncières ». Il me semble que cela fait 1,2 million d'euros et je voulais avoir des détails sur ces 1,2 million d'euros de dépenses, à savoir, si je ne me suis pas trompé, 756 400 euros de terrains nus – j'aimerais bien que Monsieur CALLAUD nous explique – et « autres constructions » pour 480 000 euros. J'aimerais avoir des précisions sur ces affaires foncières. Merci.

Monsieur DRAPRON : Je passe la parole à Joël.

Monsieur TERRIEN : Bonsoir. Il s'agit de terrains que nous avons préemptés pour une part au-dessus du bowling, qui sont cédés à la SEMIS mais la transaction n'a pas pu se faire avant la fin de l'année 2021. Nous avons aussi préempté des terrains au-dessus du SDIS en vue d'une évolution de la nouvelle caserne de pompiers. Et le centre équestre aussi.



Monsieur MAUDOUX : Donc ça, c'était pour autres constructions, vous mettez 480 000 euros. Je voulais savoir pourquoi il y avait une différence entre les terrains nus et les autres constructions. Qu'est-ce que cela recouvre ?

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Monsieur TERRIEN : Le centre équestre n'est pas un terrain nu.

Monsieur MAUDOUX : Merci.

Monsieur DRAPRON : À côté de la caserne, il y a une maison sur le terrain.

Monsieur TERRIEN : Oui, aussi sur les terrains de la caserne. Il y a une maison aussi ce qui fait que ce n'est pas un terrain nu.

Monsieur MAUDOUX : Merci.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur CATROU.

Monsieur CATROU : J'ai essayé d'écouter attentivement ; désolé Philippe, mais je n'arrive pas à tout suivre. Malgré tout, je voudrais que les services qui préparent les dossiers visent un petit peu à l'harmonie et nous permettent une lecture unique des chiffres qui sont affichés, puisqu'on passe allègrement des kiloeuros à des millions en unités. C'est quand même un tout petit peu compliqué, la variation des écritures des nombres. À mon avis, il y a des règles d'écriture des nombres très simples. Il suffit de s'adresser à un Bescherelle par exemple, il va vous renseigner. Cela permet de comprendre et d'avoir une lecture plus facilitée de tout cela. C'était pour l'effort pédagogique, on va dire.

Une question malgré tout : vous avez mis en évidence le coût ou les frais engagés par les inondations et par la gestion du centre de vaccination. J'espère que, le centre de vaccination, on n'aura plus à le refaire vivre. Est-ce qu'on a une idée de ce que ça a coûté précisément ?

Quant aux inondations, malheureusement, je pense qu'elles seront régulières et peut-être de plus en plus importantes. Qu'est-ce qu'elles ont coûté exactement en 2021 ? Est-ce qu'il n'est pas possible d'avoir une anticipation budgétaire qui permette de ne pas avoir à dégager au moment donné des sommes et qu'elles soient réservées d'année sur année ?

Monsieur CALLAUD : Effectivement, cela a impacté le budget, je l'ai dit, en personnel et en moyens financiers mais nous je ne peux pas vous dire ce que cela a coûté. On n'a pas fait cette comptabilité analytique. Néanmoins, ce sont des éléments, des aléas qu'il nous a fallu prendre en compte, que nous n'avions pas prévus au départ.

Monsieur DRAPRON : Nous avons obtenu quand même des compensations du Département, de la Région et de l'État mais cela va venir dans le temps. Certaines compensations – celles de de l'État pour les routes – se feront au fur et à mesure qu'on refera les routes. On a eu beaucoup de dépenses mais, pour savoir exactement combien cela nous a coûté, il va falloir attendre deux ou trois ans pour qu'on ait encaissé tout ce qui nous a été promis par les autres par rapport au coût réel des inondations.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur ROUDIER.

Monsieur ROUDIER : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Monsieur CALLAUD, vous parlez inlassablement, régulièrement, vous écrivez dans le magazine ou ailleurs, vous parlez donc de ces déficits d'investissement passés. Je ne vous cacherai pas que c'est lassant. Je vous rappelle qu'il faut considérer les véritables investissements sur la ville durant notre mandat et durant les mandats précédents d'ailleurs également.



Je vais prendre pour exemple les quatre millions d'euros du PRU qui ont été remboursés durant notre mandat. Ces quatre millions d'euros de PRU, c'étaient des travaux. Effectivement, ils n'apparaissent pas sur les lignes budgétaires intitulées ainsi. Il n'empêche que la Ville a remboursé ces quatre millions d'euros.

Et je vais vous donner un seul exemple, c'est l'aménagement du parvis du lycée Bellevue, n'est-ce pas ? En termes d'investissement et de réussite, je crois que ce n'est pas trop mal, et en termes de financement également. Nous sommes allés chercher 500 000 euros à la Région, 200 400 euros qu'Esso nous a reversés pour le désamiantage du bâtiment. Le Département nous a aidés à hauteur de 25 000 euros pour les arrêts de bus et le solde, c'est la ligne budgétaire PRU qui a permis de solder le compte. Nous avons acheté les quatre premiers millions d'euros du remboursement Saint-Louis donc nous avons remboursé plus qu'acheté les quatre premiers millions et il vous restait un million d'euros à votre début de mandat. Ces quatre millions d'euros, c'est également de l'investissement et c'est très important. Le PRU plus Saint-Louis, cela fait huit millions d'euros.

Je rajoute à ça des choses que vous semblez oublier. Quand on ne gère pas nous-mêmes un dossier et qu'il est par exemple à la charge de la CDA pour les arrêts de bus, il y a une ligne budgétaire que la CDA écrit, passe à hauteur de 500 000 euros. C'est de l'investissement sur la ville. Ce sont bien les 500 000 euros qui, tous les ans, sont investis pour aménager les arrêts de bus ; nous remboursons en fin d'année 250 000 euros, soit 50 %, qui correspondent à la convention que nous avons signée au tout début de notre mandat. Donc c'est 250 000 euros par an qu'on rembourse ; effectivement, ils n'apparaissent qu'à hauteur de 50 % du montant mais l'investissement réel sur la ville de Saintes est bien de 500 000 euros pendant les trois ou quatre années où on a réalisé 90 % ou 95 % de l'accessibilité des arrêts de bus.

Et des choses comme ça, il y en a d'autres. La maîtrise sur les travaux du rond-point des pompiers, de l'avenue de Saintonge ou du rond-point Saintronic, c'est pareil. Le Département, qui avait la maîtrise puisqu'on était sur des départementales, a avancé un montant important et nous remboursons régulièrement. Le montant qui apparaît, ce n'est forcément que les 60 % que nous avons payés en réalité sur ces travaux sauf que le montant réel, c'est bien 100 % de la facture.

Les travaux réalisés sur Saintes pendant six ans, ce n'est pas les un million ou les 700 000 euros que vous estimez sur la voirie. Il faut rajouter tout ce qu'on a pu faire sur l'accessibilité des arrêts de bus, sur les travaux avec le Département. Comme on travaillait bien également avec nos partenaires et qu'on a eu des subventions, effectivement, c'est venu diminuer la facture de la Ville mais ce n'est pas venu diminuer la totalité des investissements que nous avons pu faire.

Il suffit d'aller de la rue Saint-Palais jusqu'au rond-point de l'Enclouse, limite de Saintes-Saint-Georges, et vous verrez que 80 % de cet axe, qui fait quasiment cinq kilomètres et demi, a été réalisé. On n'en a pas payé la totalité, loin de là. La ville de Saintes a su faire participer d'autres parce qu'on s'est mis d'accord dès le début de notre mandat sur une convention et sur un accord qui a été important.

Je crois que tout le monde s'y retrouve et les élus de la majorité actuelle qui étaient dans la majorité passée ont tous voté nos budgets sans problème, et étaient plutôt contents de la réalisation. Sauf un qui, un jour, m'avait dit qu'Esso, on n'y arriverait pas, que le parvis, ce serait trop compliqué, que la Région ne nous aiderait pas et donc qu'on n'arrivait pas à faire notre projet. Sauf que, un an et demi après, le projet était réalisé et tout était terminé et payé.

Donc je crois que, quand on parle d'investissement, il faut parler d'investissement en globalité sur la ville, sur l'ensemble qui est réalisé et pas uniquement des lignes budgétaires qui peuvent apparaître tous les ans sur nos budgets.

Nous avons droit également tous les ans à ce reste dont effectivement Monsieur CALLAUD a reparlé et je suis d'accord avec lui. Tous les ans, effectivement, il y a l'année civile et il y a l'année de réalisation. Tous les ans, on avait le droit à « ce n'est pas normal ». Je vois que, en 2022, cela deviendra quasiment normal puisque c'est quand même ce qui se pratique dans toutes les collectivités. On ne peut pas réaliser sur une année tout ce qui est prévu en avance. On en fait un maximum. C'est arrivé de réaliser la quasi-totalité mais, faire tout, c'est quasi impossible et je vois que les sommes en non-réalisé sont nettement supérieures à ce que l'on a pu avoir. C'est assez



impressionnant. On sait quand même que le PRU a été prévenu dès le début du mandat que les choses simples en termes de gestion d'une collectivité, ça n'existait pas. Je vois que ça se confirme.

C'était simplement une mise au clair des différents investissements qui ont pu se faire. Plus vous réaliserez de voirie, plus ça nous satisfera, plus vous réaliserez de travaux dans les bâtiments, plus ça nous satisfera.

On parle également d'un déficit sur les bâtiments culturels ou bâtiments sportifs. Je rappelle que les délégations de ces deux domaines, c'est-à-dire aussi bien la gestion du sport ou de la culture mais également des bâtiments qui allaient avec, étaient dédiées aux adjoints en charge de ces deux dossiers. Donc on peut refaire un peu d'historique.

Monsieur DRAPRON : On ne va pas refaire l'historique.

Monsieur ROUDIER : La personne est dans la salle, vous lui en parlerez.

Monsieur ROUDIER : Moi, on m'a traité de passéiste mais je reviens sur un certain nombre de choses pour expliquer clairement les dépenses.

Monsieur CALLAUD : Monsieur ROUDIER, la comptabilité publique obéit à des règles précises. Quand j'ai présenté les dépenses d'investissement, je n'ai pas dit que la Ville avait réalisé 10 450 000 euros d'investissement. J'ai dit que les dépenses réelles s'élevaient à 10 450 000 euros mais que les dépenses d'équipement étaient de 6,6 millions d'euros, le reste -2 752 000 euros - c'est du remboursement d'emprunts. Ce dont vous me parlez depuis que vous avez pris la parole, c'est du remboursement des emprunts. Mais ça, ça ne rentre pas dans les dépenses d'équipement.

D'autre part, je voudrais vous dire, parce que quand on présente des chiffres sans les commenter, cela n'a aucune espèce d'importance mais quand je dis à l'ensemble de la salle et quand je dis à l'ensemble des Saintais, quand je leur dis : c'est la plus grosse ligne d'investissement d'équipement depuis 2014, pas de remboursement des emprunts, là, ils comprennent. Ce n'est pas pour polémiquer. C'est simplement pour dire : voilà ce qui a été réalisé, voilà ce à quoi cela correspond. Peut-être qu'il y avait des remboursements nous aussi mais je n'en parle pas. Je parle des six millions d'euros d'équipements. Voilà.

Quant au reste à réaliser, Monsieur ROUDIER, je ne sais pas où vous prenez vos références, mais ce sont les plus faibles que nous avons dans ce budget 2021 depuis 2014. Depuis 2014, ce sont les plus faibles restes à réaliser. Moi, je veux bien que vous me donniez l'occasion d'expliquer à tout le monde ce que cela veut dire mais la réalité, c'est ça.

Monsieur DRAPON : Et puis il faut être factuel. Un budget, ça ne se lit pas comme on a envie. Il y a des lignes. Et quand vous regardez le fonctionnement, l'investissement ces dernières années, ces six dernières années, il s'est fait à peine quatre millions d'euros par an. On vous propose huit millions d'euros par an. Là, c'est factuel, c'est le double. Quand vous parlez de routes, oui, pardon, pendant les dix dernières années, il y a eu 700 000 euros de faits par an. On vous propose 1,4 million d'euros. Vous devriez être content. On peut faire la liste exhaustive de toutes les rues mais cela ne sert à rien. C'est l'argent qu'on y met. C'est factuel, c'est le double. Et pardon, je ne parlerai pas de l'esprit d'équipe qui régnait dans l'équipe précédente parce que je risquerais de vous fâcher.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? On a dit qu'on ne voulait pas faire un grand débat. C'est pour Rémy, c'est pas pour moi.

Monsieur DRAPRON : Vous vous êtes exprimé, Monsieur MACHON va s'exprimer.

Monsieur ROUDIER : C'est le lieu où on débat. Je voulais juste rappeler les quatre millions d'euros du PRU : c'est des travaux et cela n'apparaissait pas sur ces lignes. Il faut quand même que vous l'admettiez à un moment donné. Non, non, ce n'est pas ce qu'il faut, vous expliquez ça aux personnes. C'était douze millions à la charge de la ville. L'équipe précédente en a payé huit et nous quatre. C'est de l'investissement.



Monsieur CALLAUD : J'ai presque envie de vous dire « heureusement que vous aviez le PRU, sinon vous n'aviez rien d'autre ».

Monsieur ROUDIER : Non, parce que si on n'avait pas remboursé le PRU, avec ces quatre millions, on aurait fait autre chose, Monsieur CALLAUD. C'est ça aussi que les Saintais veulent comprendre.

Monsieur DRAPRON : Jean-Pierre, on va faire huit millions, pas quatre, huit. Donc pourquoi ne va pas avoir fait huit ? Monsieur MACHON. Ce sont des mathématiques, là.

Monsieur MACHON : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Juste pour prendre un petit peu de distance dans ce débat et de hauteur, je pense qu'il n'y a pas un seul maire d'une seule commune qui n'a pas le désir fort d'investir et d'investir bien sûr un maximum. Encore faut-il le pouvoir, c'est-à-dire que, entre vouloir et pouvoir, il y a une grande différence. En conséquence de quoi, quand nous n'avons investi que quatre millions d'euros, ce n'était pas parce que nous voulions investir que quatre millions d'euros mais, tout simplement, parce que l'endettement de la Ville, ce que nous avons à rembourser et la baisse des dotations de l'État ne nous permettaient pas d'investir davantage, sauf à mettre la Ville dans une situation financière extrêmement délicate et à complètement déséquilibrer tous les ratios financiers.

Monsieur le Maire, tant mieux si aujourd'hui l'environnement économique et financier est différent, tant mieux si nous avons amorcé la baisse de la dette et vous le continuez ; c'est très bien. Tant mieux si vous avez les moyens d'investir mais peut-être même qu'il faudrait que vous investissiez encore plus quand on en a les moyens. Vous le voyez : à deux périodes, deux contextes différents donc un petit peu de hauteur et un peu de modestie.

Monsieur DRAPRON : Le raccourci est un peu rapide.

Monsieur CALLAUD : Monsieur MACHON, vous vous souvenez du débat d'orientation budgétaire ? C'est dommage qu'on ne puisse pas les projeter. Je suis désolé, on parle de l'année 2021. Je veux bien que l'on fasse le débat des années 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 mais on parle de 2021. Puisque vous me demandez de vous expliquer, c'est vrai qu'il y a eu une baisse des dotations de l'État mais Saintes, Monsieur MACHON, était la ville qui investissait le moins dans la région Nouvelle-Aquitaine. Toutes les villes avaient des baisses de dotations. Pourquoi Saintes a moins investi que les autres villes ? C'est la réalité. Vous n'avez pas eu moins que les autres...

Monsieur MACHON : Mais moins de dettes, tout simplement.

Monsieur CALLAUD : Que les villes de votre strate ? Mais non ! Mais pas du tout, pas du tout ! Nous avons une dette aussi à rembourser. C'est la comptabilité publique qui le veut mais la Ville de Saintes était, de la strate, celle qui investissait le moins et nous nous rattrapons depuis.

Monsieur DRAPRON : C'est à cause de son isolement, d'ailleurs. Monsieur CATROU.

Monsieur CATROU : Je sais bien que mes propositions font la quasi-unanimité, j'aime bien. Je peux vous en faire une pour le 10 avril éventuellement. Sur les finances publiques, je voudrais vous tenir au courant de ce qu'il s'écrit dans la presse en ce moment. Vous le savez autant que moi. Le rapporteur du budget, Laurent Saint-Martin, a assuré mardi dernier qu'Emmanuel Macron demanderait aux collectivités un effort de dix milliards d'euros pour redresser les finances publiques s'il est réélu. « *C'est effectivement, dit-il, un effort de dix milliards sur la progression des finances locales que nous attendons des collectivités si Emmanuel Macron est réélu, de la même manière que l'État doit le faire.* » Il continue : « *Les finances locales font partie des finances publiques. Il est donc de bon ton que l'ensemble des fonctions publiques, l'ensemble des administrations publiques participent à cet effort de réduction de la dépense publique.* »



Autrement dit, le budget 2022 risque d'être très serré si l'on doit prendre de la hauteur, il faut prendre des décisions rapides si nous ne voulons pas courir le risque d'avoir des finances locales très, très amputées.

Monsieur DRAPRON : C'est exactement ce que nous nous faisons, Rémy. Nous avons quand même réduit de façon drastique les frais de fonctionnement – je ne vais pas revenir sur la communication et tout le reste – mais, pour pouvoir investir, il faut limiter ces frais de fonctionnement et ne pas les alourdir.

Ok, il y a eu une baisse de dotation, sauf que cela n'a pas augmenté à un point qu'on ait quatre millions d'euros de plus que les autres, c'est faux. Pour pouvoir investir, il faut être volontariste, il faut être présent, il faut aller voir les autres et obtenir des aides. C'est exactement ce que nous avons fait. Aujourd'hui, cela paie. 6,6 millions d'euros dès la première année, c'est juste exceptionnel par rapport aux dix dernières et huit millions d'euros par an, c'est juste mais j'espère un satisfecit de tous parce que c'est pour notre ville que nous faisons tout ça.

Je ne suis pas devin. Je ne sais pas qui gagnera les élections présidentielles mais, ce que je sais, c'est que nous entamons un désendettement. Nous continuons : moins un million d'euros encore cette fois-ci et nous ferons en sorte, comme nous nous y sommes engagés, de ne pas augmenter les impôts, de réduire les charges pour que l'on puisse encaisser cette dépense nouvelle si d'aventure elle arrivait. Mais je pense qu'il faut attendre de voir qui gagnera les élections présidentielles, qui sera élu député pour être législateur et, à partir de là, on pourra en tenir des conséquences et voir ce qui sera annoncé.

Aujourd'hui, on est sur du factuel, sur ce qui vous est proposé. Moi, je suis très fier de vous présenter ce compte administratif et je vais vous laisser pour que vous puissiez le voter puisque je ne peux pas rester dans la salle.

Madame CHEMINADE : Bonsoir à toutes et tous. Pour le vote de ce compte administratif 2021, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Nous allons procéder également au vote des budgets annexes. Oui, budget annexe Saint-Louis et le golf. Nous pouvons voter tout ensemble ou peut-être dissocier ? Donc, là, c'est pour le vote du budget annexe Saint-Louis. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Pour le budget annexe Golf 2021, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Vu l'article L. 2121-14, précisant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation du président de séance avant l'approbation du compte administratif et que le Maire doit se retirer au moment du vote,

Considérant le rapport de présentation du compte administratif,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer

- Sur la désignation de Madame CHEMINADE Marie-Line, Présidente de séance, pour le vote des comptes administratifs
- Sur l'adoption, sous la présidence de Madame CHEMINADE Marie-Line des comptes administratifs 2021 du BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 20

Contre l'adoption : 5 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et celui de ROUSSAUD Barbara, CATROU Rémy, DEREN Dominique)


Abstentions : 8 (ARNAUD Dominique, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote : 1 (DRAPRON Bruno, Maire)

- Sur l'adoption, sous la présidence de Madame CHEMINADE Marie-Line des comptes administratifs 2021 du BUDGET annexe SITE SAINT-LOUIS.



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à la majorité ces propositions.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le 
ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Pour l'adoption : 20

Contre l'adoption : 4 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et celui de ROUSSAUD Barbara, CATROU Rémy)

Abstentions : 9 (ARNAUD Dominique, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote : 1 (DRAPRON Bruno, Maire)

- Sur l'adoption, sous la présidence de Madame CHEMINADE Marie-Line des comptes administratifs 2021 du BUDGET annexe GOLF.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 20

Contre l'adoption : 5 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et celui de ROUSSAUD Barbara, CATROU Rémy, MARTIN Didier)

Abstentions : 8 (ARNAUD Dominique, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote : 1 (DRAPRON Bruno, Maire)

Cela clôture le vote du CA. Est-ce que quelqu'un peut appeler Monsieur le Maire ? Monsieur le Maire reprend la présidence de cette séance. Merci.

2022-27. APPROBATION AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES GOLF ET SITE SAINT-LOUIS

Monsieur DRAPRON : Merci. Nous passons à la délibération numéro 4.

Monsieur CALLAUD : Pour l'affectation du résultat, je vous rappelle que cette affectation 2021 se fait bien sûr, comme nous l'avons fait, après le vote du compte administratif 2021 et il correspond au résultat de l'exercice 2021, auquel on doit ajouter le résultat reporté des années antérieures. Le résultat en fonctionnement en 2021 : dans les dépenses, c'est 31 millions d'euros – passez-moi les centimes, n'est-ce pas Rémy CATROU, ce sera plus facile – et, en recettes, c'est 35 millions d'euros. L'excédent de résultat est de 3,8 millions d'euros. Il y avait déjà, auparavant, en 2020, un excédent cumulé de 3,4 millions d'euros ce qui fait que nous avons la chance – nous avons travaillé pour, mais nous avons la chance – d'avoir en fonctionnement un résultat total de 7 277 000 euros, ce qui va nous permettre – n'est-ce pas ? – d'investir.

C'était en fonctionnement. En investissement, nous avons des dépenses de 11,5 millions d'euros. Nous avons des recettes de 11,9 millions d'euros. La différence est donc là aussi un excédent de 384 000 euros. Mais il y avait un déficit cumulé en investissement de 2 100 000 euros donc, au total, cela fait 1 724 000 euros de déficit d'investissement. Avec le report des restes : vous savez que les restes à réaliser sont de 751 000 euros d'excédent. Par conséquent, le déficit réel d'investissement est de 970 701 euros.

Au total, le résultat de clôture détermine un excédent de fonctionnement de 7 277 000 euros, moins le déficit d'investissement de 970 000 euros, ce qui détermine un résultat de clôture de 6 306 643 euros.

Il vous est donc proposé, pour la délibération, de financer l'investissement à hauteur de 1 700 000 euros et de garder en réserve 4 500 000 euros pour les années futures, parce que nous avons l'intention d'investir non seulement en 2022 mais également dans les années suivantes. Là, on passe en section d'investissement selon seulement 1 700 000 euros.

Monsieur DRAPRON : On fait les autres aussi, Golf et Saint-Louis.



Monsieur CALLAUD : Alors, pour le golf, le résultat de fonctionnement affecté est beaucoup moindre. C'est 41 508 euros. Affectation en réserve, il n'y a pas grand-chose, il y a zéro et affectation en report de fonctionnement, c'est 41 000 euros. En investissement, on passe à 112 691 euros.

Le budget annexe Saint-Louis : le résultat de fonctionnement est de 607 197 euros. L'affectation en réserve est de -158 479 euros. En report de fonctionnement, 448 717 euros. En report d'investissement déficitaire, comme la loi le permet, 158 479 euros.

Monsieur DRAPRON : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M4,

Vu la délibération précédente de ce même conseil municipal relative à l'approbation des comptes administratifs 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes « Golf » et « Site Saint-Louis »,

Considérant qu'à l'issue de l'exercice budgétaire, il appartient à l'assemblée délibérante de décider de l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Principal et des budgets annexes,

Considérant les résultats constatés aux Comptes Administratifs de l'exercice 2021 et résumés dans les tableaux joints,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur les affectations des résultats telles que détaillées dans les tableaux joints à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 25

Contre l'adoption : 4 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et celui de ROUSSAUD Barbara, CATROU Rémy)

Abstentions : 5 (ARNAUD Dominique, DEREN Dominique, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote : 0

2022-28. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Monsieur DRAPRON : Nous passons à la délibération numéro 5, qui est le taux d'imposition.

Monsieur CALLAUD : Cela va être très simple. Je ne reprends pas l'explication sur la disparition de la taxe d'habitation. Par conséquent, nous n'avons que la taxe foncière et les taux restent inchangés. La taxe foncière sur le bâti reste à 58,28 %, la taxe foncière sur le non-bâti à 47,69 %. On s'y est engagé, on le fait, Monsieur le Maire.

Monsieur DRAPRON : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Bonsoir, Monsieur le Maire, bonjour Messieurs et Mesdames les élus et Mesdames et Messieurs du public.

J'ai une question à propos du taux d'imposition. Effectivement, il est stable entre 2021 et 2022 mais vous êtes passé en expliquant, dans la délibération numéro 3 du budget principal et budget annexe, que le taux d'imposition n'avait pas changé malgré, vous venez de le rappeler, Monsieur CALLAUD, la disparition de la taxe d'habitation.

Je constate quand même que, dans le graphique que vous nous avez soumis, il y avait en 2020, 6 700 kiloeuros de taxe d'habitation et 14 400 kiloeuros de taxe foncière. Donc 14 400 plus 6 700, ça fait environ 21 000 et, en 2021, il y a 21 000 kiloeuros de taxe foncière. En fait, c'étaient des vases communicants mais ce n'était pas une diminution du taux d'imposition. Cette année, cela



reste le même taux mais il y a eu une a
intégralement la disparition de la taxe d'habitation.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Monsieur CALLAUD : Pas du tout, Madame Renée BENCHIMOL, les choses sont claires. On a dit qu'on n'augmenterait pas les taux. C'est la seule augmentation qu'une Ville peut décider et nous n'avons pas augmenté les taux. Ce qu'il se passe, c'est que la taxe d'habitation a été supprimée et nous encaissons désormais la taxe foncière qui était auparavant encaissée par la Ville, plus la taxe foncière qui était auparavant encaissée par le Département. Mais les taux sont inchangés.

L'augmentation que vous décrivez, c'est l'augmentation des bases d'imposition. Ce n'est pas la ville de Saintes et ce ne sont pas les 36 000 communes de France qui décident. C'est l'État qui modifie ces bases et, aussi, je suis désolé de le dire, Saintes est devenue une ville attractive donc nous encaissons plus de taxe foncière parce que les gens font construire. La ville se transforme, il y a plus d'habitants et puis, aussi, nous encaissons plus de droits de mutation, ce qui est la conséquence de ce que je vous décris parce que cela veut dire que les biens se vendent sur Saintes et que les gens achètent des maisons sur la ville de Saintes. Si j'en crois ce que me disent les agences immobilières, il n'y a plus de biens à vendre. Ils cherchent des biens à vendre.

Monsieur DRAPRON : Merci. Monsieur MACHON.

Monsieur MACHON : Monsieur CALLAUD, comme vous le savez, les taux de taxe foncière sur Saintes sont des taux qui sont très élevés, à 58 %, et parmi les plus élevés, non seulement dans le département mais également en France. L'augmentation des taux s'était faite à une époque pour précisément être capable de rembourser la dette et surtout de financer le PRU lorsque celui-ci a été lancé.

Par ailleurs, comme vous nous l'avez dit, vous êtes en train d'opérer un véritable miracle financier que vous seul apparemment êtes capables de faire et qui a pour conséquence que les finances de la ville, et nous nous en réjouissons, sont dans un état tout à fait excellent.

Par ailleurs, vous savez aussi que, aujourd'hui, l'ensemble de nos concitoyens souffre d'une inflation galopante sur les produits alimentaires et bien sûr sur les produits pétroliers et le gaz. Alors, quand on a les moyens et quand on a des habitants qui souffrent à cause d'une conjoncture difficile, quand on sait par ailleurs que vous avez engrangé plus d'un million d'euros en 2021 de recettes fiscales additionnelles, quand on sait aussi que les bases vont être revues et que donc l'augmentation des montants payés de taxe foncière va forcément augmenter, on peut s'interroger. Pourquoi, Monsieur le Maire, Monsieur CALLAUD, ne baissez-vous pas, au profit des habitants, les taux de taxe foncière ? C'est certainement ce que nous aurions fait.

Monsieur DRAPRON : J'avais apprécié le début de votre intervention parce que c'étaient des félicitations donc je n'étais pas habitué. Par contre, vous avez remis le cadre à la suite. C'est un poil démago ce que vous dites. D'abord, aucune commune de France ne peut le faire. Vous m'expliquez que ça va être plus difficile. On fait la démonstration. Nous faisons des économies de fonctionnement que vous n'avez pas faites et, là, il faudrait qu'on diminue. Mais pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Je peux vous retourner la question puisque tout allait aussi bien.

Je ne vais pas répondre par un propos démago à un propos démago. Je vous propose de passer au vote. Je pense que l'on pourrait avoir une belle unanimité là-dessus. Monsieur MAUDOUX veut prendre la parole.

Monsieur MAUDOUX : C'est juste une petite question naïve, j'insiste sur le mot « naïve ». Ne reste-t-il pas un reliquat de taxe d'habitation pour les résidences secondaires ?

Monsieur DRAPRON : Si.

Monsieur MAUDOUX : Donc ma question n'était pas naïve. Qu'avez-vous fait de ce taux ? Est-il équivalent au précédent ou pas ? Merci.



Monsieur DRAPRON : En fait, on n'a pas le droit vrai que, pour Royan, c'est important. Pour Saintes, ça l'est beaucoup moins mais ça le devient donc ce sera peut-être une marche sur laquelle on pourra faire une augmentation, mais à partir de 2024.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE



Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour le maintien des taxes locales au même montant qu'en 2021 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est adopté.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi de finances initiale 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636B sexies et 1636B septies,

Considérant la volonté des élus de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages saintais et de ne pas accroître l'écart avec la fiscalité des communes environnantes,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer :

- Sur la fixation, pour l'année 2022, des taux d'imposition sur les taxes directes locales suivantes :

Taxes	2021	2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	58,28%	58,28%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	47,69%	47,69%

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 28

Contre l'adoption : 5 (ARNAUD Dominique, DEREN Dominique, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLETT Céline)

Abstention : 1 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

Ne prend pas part au vote : 0

2022-29. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES GOLF & SITE SAINT-LOUIS

Monsieur DRAPRON : Passons à la délibération 6, le budget maintenant.

Monsieur CALLAUD : Maintenant, Monsieur le Maire, on parle d'avenir. Avant, c'était ce que l'on avait exécuté. Ce n'était pas mal quand même. Là, on vous parle d'avenir. Je crois, Monsieur le Maire, que vous avez anticipé ce que je voulais dire mais c'est très bien comme ça. Plus on le répète, meilleur c'est.

Ce budget vous est soumis à la suite, je vous le rappelle, des orientations budgétaires d'il y a deux mois. Ces orientations vous présentaient l'avenir de notre ville de Saintes à travers les différents projets qui accompagnent son développement. S'il n'y a pas de projet, il n'y a pas de développement.

Cet avenir de Saintes, comme cela a été dit à plusieurs reprises, se conjugue à la fois grâce à la rigueur budgétaire exigée par notre majorité mais également avec l'ambition nécessaire pour mettre en valeur son patrimoine remarquable et projeter Saintes dans les enjeux de demain. Ces orientations budgétaires, vous l'avez constaté, se traduisent pour 2022 notamment par un effort d'investissement, Monsieur MACHON, sans précédent. Sans précédent !

Alors, la première partie de la mandature 2020-2026 – avec quand même des aléas, nous aussi, nous avons connu des aléas – et en particulier l'exercice 2022 s'inscrit dans un contexte économique mondial et national fortement et toujours marqué par la crise sanitaire de la covid-19 mais également par ses conséquences économiques.

Compte tenu du caractère inédit de cette pandémie et de l'ampleur de ses répercussions économiques, les prévisions budgétaires du gouvernement et des organismes internationaux, vous l'avez dit et Rémy CATROU l'a souligné tout à l'heure, demeurent incertaines. Je voudrais vous citer un ensemble d'aléas majeurs avec lesquels nous devons composer :



- L'évolution de la pandémie de coronavirus ailleurs. Je ne sais pas. J'ai entendu des choses qui sont alarmantes. Est-ce qu'on en sort ? On parle de sixième ou une septième vague. Je n'en sais rien. C'est un aléa.
- Le caractère ponctuel, conjoncturel ou structurel de la forte poussée inflationniste au cours de l'année 2021, qui devrait se poursuivre en 2022. J'écoutais en venant que, en mars 2022, il y a eu 4,6 % d'inflation. Donc il va falloir aussi composer avec ça.
- On compose aussi avec un aléa qui est la confiance des acteurs économiques dans l'avenir, aussi bien d'ailleurs les ménages que les entreprises. À titre d'exemple, nous ne savons pas ce que vont faire les ménages de ce qu'ils ont pu épargner au cours de l'année 2022 où l'on n'a manifestement pas consommé. Vont-ils maintenant consommer ? La confiance est-elle revenue ?
- Et puis, dernier élément, la situation économique, géopolitique, internationale, avec notamment les protectionnistes et la guerre en Ukraine.

Nous construisons et les 36 000 communes de France construisent leur budget avec tous ces aléas. Le projet de loi de finances table sur une poursuite de la reprise économique et une normalisation de la situation post-covid. Je dois vous dire que cela a été écrit avant ce que je constate actuellement. Également, une forte inflation est prévue ; je vous disais tout à l'heure le chiffre de mars 2022. Il va falloir composer aussi avec ça. L'énergie part, les semiconducteurs s'enflamment, les prix augmentent donc voilà : ce sont des aléas dont il va falloir tenir compte mais, néanmoins, nous avons l'ambition d'investir.

Je dois vous rappeler un élément de texte du Code qui précise que l'article L2312-2 du CGCT prévoit, pour les communes de notre strate, un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Le rapport de présentation joint dans le dossier du conseil municipal va dans ce sens.

La construction de ce budget vous est proposée de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 38 111 256 euros.
- Budget 2020 : 36 millions d'euros donc vous voyez que l'on augmente la section de fonctionnement. En tout cas, c'est clair.

Dans les dépenses, toujours la même présentation :

- Charges à caractère général : 6 994 000 euros. Je dois vous dire, parce qu'il vous faut des comparaisons, que dans le budget 2021, c'était 7 329 509 euros. Il va falloir tenir avec tous les aléas que je vous ai mentionnés.
- Les charges de personnel : on m'a dit que l'on essayait de les maintenir. On essaie de les maintenir mais il y a des hausses mécaniques que l'on ne peut pas empêcher ; 16 360 000 euros au budget 2021. C'est vous dire l'effort que l'on va réaliser parce que, quand on investit, quand on fait des choses, cela veut dire qu'on donne du travail au personnel. Malgré cela, on va essayer de le faire sans augmentation. Merci les services mais c'est le prix à payer pour pouvoir investir.
- Les autres charges de gestion courante : 5 793 745 euros. La contribution du SDIS baisse encore, Monsieur le Maire, j'espère que cela va continuer.
- Je voudrais souligner quelque chose quand même, parce qu'on vous a dit au début que c'était un budget solidaire : la subvention au centre communal d'action sociale au CCAS – 1 810 000 euros – augmente. Cela augmente parce que c'est une volonté de notre Ville d'investir mais également de jouer la solidarité.
- L'indemnité cotisation formation des élus : 305 000 euros, sans commentaire.
- Les subventions aux associations, puisque c'est un sujet également de solidarité : 2 500 000 euros. Il était, pour le budget 2021 qui avait déjà augmenté par rapport à 2020, de 2,4 millions d'euros. C'est vous dire comment on essaie dans ce budget à la fois de déterminer des sommes pour permettre l'investissement, mais également de jouer la solidarité.
- Les frais financiers sans intérêt : 414 500 euros.
- Les dépenses exceptionnelles, je n'insiste pas : 387 109 euros.
- Les atténuations de produits : 21 360 euros, sans commentaire.



- Une remarque toutefois : cette année, parce que peut être surpris en cours d'année, les services et les élus vous proposent les dépenses imprévues à 300 000 euros pour faire face à ces dépenses urgentes.
- Virement à la section d'investissement : 6 080 542 euros. C'est inédit. Avec toutes ces difficultés dont vous êtes bien conscients quand même, je ne sais pas si on aura l'unanimité pour le vote mais 6 080 542 euros de virement à la section d'investissement pour investir pour Saintes, cela reste quand même exceptionnel. J'imagine que, dans l'opposition, je serais bien embêté.

- Recettes - atténuation de charges sans intérêt, produits du domaine et des services : 1 707 000 euros. On augmente par rapport à 2021 parce qu'on avait beaucoup aidé les entreprises pour permettre de continuer à travailler en ne payant pas leurs surfaces extérieures. Là, on pense que, en 2022, on pourra tenir l'engagement.
- Impôts et taxes : 25 525 485 euros soit 76 % des recettes de fonctionnement malgré, je le rappelle, le maintien des taux d'imposition. Je ne vais pas me répéter à vous dire que Saintes attire, vous le savez, vous l'avez compris maintenant.
- Les autres recettes attendues sont l'attribution de compensation de taxes professionnelles versées par la CDA, la taxe des droits de mutation estimée pour 2022 à 1 250 000 euros. C'est mieux que 2021 ; décidément, qu'est-ce qu'on vient à Saintes !
- La taxe sur les pylônes électriques et les droits de place.
- Les dotations et participations, là, c'est intéressant : les dotations par rapport à la DGF, la dotation forfaitaire, la Région, l'État. Ne nous plaignons pas, cela marche plutôt bien. En tout cas, nous avons besoin de ceux qui travaillent avec nous.
- Les autres produits de gestion courante : 476 000 euros, sans commentaire.
- Produits financiers : 530 000 euros.
- Produits exceptionnels : 15 362 euros.
- Recettes d'ordre, sans intérêt.

J'en ai terminé pour la section de fonctionnement. Maintenant, l'investissement, là, j'ai envie de me faire un peu plaisir quand même. Vous m'arrêtez si je suis trop long mais quand même, Monsieur le Maire... Je vais prendre la présentation de Jean-Pierre ROUDIER qui nous dit que les dépenses réelles d'investissement sont de 15 millions d'euros. Je pourrais dire : « on va faire 15 millions d'équipements ». Mais non, parce que moi, je suis honnête, je dis que, là-dedans, il y a seulement – mais quand même – 10 305 000 euros d'équipements.

Monsieur ROUDIER : Le « moi, je suis honnête », pardon ! Je pense que l'honnêteté est partout autour de cette table.

Monsieur CALLAUD : Je suis honnête. Je dis qu'on n'investit pas...

Monsieur ROUDIER : D'accord, attention quand même aux propos.

Monsieur CALLAUD : On n'investit pas 15 millions d'euros, on fait seulement, mais quand même, 10 millions d'euros. On n'a jamais vu cela depuis 2014.

- Remboursements du capital de la dette, parce qu'on emprunte : 2 770 000 euros.
- Dépôts et cautionnements : 5 000 euros.
- Dépenses imprévues : 400 000 euros. Vous le voyez, on augmente encore un peu.
- Il convient également de tenir compte des restes à réaliser : 1 080 000 euros

Voici les principales dépenses d'équipement pour 10 305 000 euros.

Les opérations planifiées que l'on a converties en autorisation de programme ;

- Les bâtiments : 1 569 500 euros, parce que, ça, il faut qu'on le fasse. Je parle des bâtiments scolaires. Il y a beaucoup de travail. J'ai entendu qu'il pleuvait dans certaines écoles... Les bâtiments sportifs, les bâtiments culturels...
- Les infrastructures publiques : c'est la voirie des trottoirs. Je m'arrêterai deux minutes, Monsieur le Maire, si vous le permettez. Je ne vais pas être trop long mais je m'arrête deux minutes. On s'était engagés pour le mandat à financer les trottoirs et la voirie à hauteur de 1,2



million d'euros par an. Là, il y a tellement de b
rattrapages à faire que Monsieur le Maire a dit : « Non, il faut passer à
1 410 000 euros. » Alors on passe à 1 410 000 euros. Ce ne sera pas 1,2 million
d'euros comme on l'avait planifié jusqu'à la fin du mandat mais, cette année, il
faut mettre un coup de pouce. Comme vous l'avez dit dans votre propos

liminaire, il faut mettre un coup de pouce, ce sera 1,4 million d'euros.

- Et puis il y a la sécurisation de l'espace public. Il y a l'éclairage public, la défense incendie, l'effacement des réseaux. Tout ça, c'est l'infrastructure ; ça fait 1,8 million d'euros.
- Le cadre de vie : c'est l'aménagement et la végétalisation paysagers, la plantation d'arbres. Je crois que vous en avez parlé et je crois que vous en parlerez plus loin. Cela coûte 285 000 euros mais on le fera aussi.
- Ensuite, il y a les autres autorisations de programme que l'on répète sans arrêt tous les ans parce que ce sont des programmes qui se font à long terme. C'est pour cela que c'est une autorisation de programme. Sinon, on la ferait en un an avec le décalage habituel. C'est l'amphithéâtre, c'est la restauration de Saint-Eutrope, la réhabilitation Saint-Exupéry, l'aménagement du site de la Palu, la réhabilitation de la piste d'athlétisme, l'aménagement en voirie, l'habitat, l'ouvrage d'art, la vidéoprotection. Je ne vais pas vous paraphraser ce que vous lisez mais c'est tout cela.
- Ensuite, il y a les opérations récurrentes, ce qui se fait tous les ans : l'informatique, les véhicules, le matériel, les obligations réglementaires, l'espace public, le cadre de vie. Ça coûte 2,7 millions d'euros.

Voilà ce que c'est que les dix millions d'euros d'investissement. On s'y est engagé. On a mis un peu plus sur les trottoirs et la voirie parce qu'il y en a besoin. Si j'ai bien compris, on vient vous voir, Monsieur le Maire, dans vos rendez-vous, pour vous dire : « Voilà, vous pourriez refaire mon trottoir ? » mais vous avez l'obligation de le planifier sur l'ensemble du mandat et de prioriser le plus urgent. Il faut le faire.

Passons aux recettes. Les recettes réelles sont de 11 141 807 euros avec :

- L'excédent de fonctionnement dont on a parlé tout à l'heure – 2 727 000 euros –, excédent dont on garde un peu pour les années qui viennent parce qu'on ne veut pas tout dépenser ;
- Le fonds de compensation de la TVA – 500 000 euros – qui est tout simplement le résultat de ce qu'on a fait l'an dernier car, plus on investit, plus on a de la TVA qui retourne ;
- La taxe d'aménagement pour 400 000 euros ;
- Les subventions et ressources externes pour 2,2 millions d'euros ;
- L'emprunt à long terme : oui, on emprunte parce qu'il nous faut emprunter même si on n'était pas obligé d'y avoir recours parce que, au taux où sont les emprunts actuellement, si on n'emprunte pas aujourd'hui, on le fera plus difficilement demain ;
- Les autres financements, des cessions pour 1 106 903 euros et des recettes d'ordre pour 8 millions d'euros : c'est le virement, les dotations aux amortissements, etc.

Est-ce qu'on pourrait projeter ce croquis-là ? Voilà. Vous pouvez voir en même temps que moi les investissements. On les avait planifiés dans le PPI pour 8 millions d'euros par an. Vous voyez : 8 millions en 2023 jusqu'en 2026. Mais cette année, on fait un effort supplémentaire parce qu'il y a des urgences, comme je vous l'ai dit, parce qu'il faut reconstruire une partie de la ville et ça fera 10 millions d'euros d'équipements cette année. Voilà la réalité.

Monsieur le Maire, j'ai terminé pour le budget général. Est-ce que je passe tout de suite au budget annexe ?

Monsieur DRAPRON : Oui, cela va aller plus vite.

Monsieur CALLAUD : Cela ira plus vite. Budget annexe Saint-Louis : là encore, je ne vais pas déclencher des discussions sur ce qu'il se passe à Saint-Louis ; je présente le budget 2022.

Vous savez que ce budget porte les investissements qui sont réalisés depuis 2008. Il n'y en a pas eu beaucoup. Il y a le prêt de 5 millions d'euros que nous avons remboursé en 2021. C'était une friche hospitalière, à l'abandon depuis 2008. La municipalité aujourd'hui en a fait une priorité



emblématique pour la restauration de ce lieu, un hub – c'est le mot à la mode – structurant du territoire par sa centralité urbaine. À partir de Saint-Louis, on verra la ville de Saintes et on pourra atteindre tous les endroits intéressants de la ville. C'est la véritable histoire des Saintais.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Ce projet, je vous le rappelle, est mené dans le cadre de l'action Cœur de ville. Nous avons fait, c'est vrai, et les Saintais ont fait, c'est vrai, un certain nombre de choix, le différenciant du projet précédent, j'ai envie de dire des projets précédents, c'est-à-dire la suppression de l'ascenseur et du projet de réalisation d'un hôtel-restaurant dans la chapelle. Ça, c'est fini, on veut le rendre aux Saintais avec la réalisation d'un permis d'aménager comprenant une décomposition du site en plusieurs lots qui feront l'objet de cessions, la construction de logements locatifs et résidentiels, le choix de conserver – on l'a dit, je le répète – le Logis du Gouverneur, la chapelle et le belvédère dans le domaine public et accessibles à tous. J'espère que tout le monde y sera sensible.

Ainsi, dans les chiffres, pour le fonctionnement :

- Des études pour 830 629 euros ; certaines études avaient été réalisées, c'est vrai. Elles sont intéressantes pour certaines mais elles étaient insuffisantes. Notamment, les études environnementales avaient été oubliées, on va les continuer.
- Des projets de travaux avec la SEMDAS ;
- Des frais d'assurance pour 17 700 euros et l'excédent de fonctionnement pour 448 000 euros.

Concernant l'investissement, je vais aller très vite. Il s'équilibre par :

- Des écritures de stock de 6 370 000 euros ;
- L'affectation du résultat pour 158 000 euros ;
- Une prévision d'emprunt pour 279 664 euros.

Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je vais passer tout de suite au budget annexe golf. La volonté de la Ville est de poursuivre l'attractivité de ce service en le dotant d'une capacité à investir cette année pour projeter le golf dans l'avenir et accroître ses recettes. Ainsi, pour 2022 et en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, il s'agit d'accompagner cet objectif au niveau départemental, régional et national en s'appuyant sur ses points forts :

- La qualité d'entretien du parcours et plus précisément, pour ceux qui connaissent les greens, le maintien de l'accueil des championnats régionaux et nationaux ;
- Amplifier le rôle de l'association au sein du golf : animations, compétitions, championnats ;
- Développer la partie restauration qui a eu quelques difficultés de démarrage mais on devrait tempérer maintenant ;
- Proposer de nouvelles activités en parallèle du golf avec – je ne savais pas que cela existait – le footgolf ;
- Approfondir le partenariat avec l'agrocampus ;
- Et bien sûr aller chercher de nouveaux partenaires.

Les dépenses de fonctionnement pour 2022 s'établissent de la manière suivante. Les frais de personnel représentent 61 % des dépenses réelles de fonctionnement, les charges à caractère général 37 % – 229 234 euros –, les charges financières 2 900 euros, les dépenses exceptionnelles 51 704 euros, le reste correspondant à des opérations d'ordre avec 374 000 euros de produits de services. Vient ensuite la subvention du budget principal, malheureusement pour 241 000 euros. En section d'investissement, les dépenses sont de 158 288 euros, dont 23 000 euros pour finaliser les travaux. Les autres dépenses concernent l'acquisition d'un tracteur et des crédits pour équilibrer la section. Ces dépenses sont financées par l'excédent d'investissement reporté de 69 000 euros, un emprunt d'équilibre de 26 000 euros et des dépôts et cautionnements pour 1 000 euros, le reste correspondant à des opérations d'ordre pour 74 000 euros.

Monsieur DRAPRON : Merci, Philippe. Je précise, avant de passer la parole aux uns et aux autres, que nous voterons les budgets séparément. Je pense que l'on peut intervenir sur l'ensemble des budgets à votre guise mais, par contre, nous voterons séparément budget principal, budget annexe golf, budget annexe Saint-Louis. J'ouvre le débat. Monsieur MAUDOUX.



Monsieur MAUDOUX : J'espère ne pas être trop tard mais je vais essayer de vous poser des questions. J'aimerais bien que vous y répondiez les unes après les autres pour la compréhension de mes questions. Ce sera sous forme de quiz très rapide. Vous aimez ça, j'ai vu dans une présentation de Saint-Louis ; cela devait plaire beaucoup aux Saintais, semble-

t-il.

Sur le budget principal, sur la section de fonctionnement, j'ai bien entendu que les dépenses étaient de 32 millions d'euros et 16 millions de personnel. Vous composez, avez-vous dit Monsieur CALLAUD, avec l'inflation. Je suppose que c'est pour cela que vous avez augmenté les combustibles de 20 000 euros, ça doit être pour ça.

Monsieur CALLAUD : Et les dépenses imprévues de 300 000 euros, qui n'existaient pas avant.

Monsieur MAUDOUX : L'énergie, l'électricité, ça augmente aussi, ça passe de 1 280 000 euros à 1 360 000 euros, ce qui est quand même conséquent. Pourquoi ?

Monsieur CALLAUD : Mais parce que vous savez ce qu'il se passe dans le monde avec les énergies et les coûts qui nous sont annoncés. On anticipe, et je vous le précise qu'on met en plus une dépense imprévue de 300 000 euros, justement pour être au plus juste possible en essayant de réagir le mieux possible. On va aussi tenter, pour limiter tout ça, d'avoir une vraie politique d'économies d'énergie dans tous nos bâtiments.

Monsieur MAUDOUX : Mes questions ne sont pas forcément polémiques.

Monsieur CALLAUD : J'entends bien, la réponse ne l'est pas non plus.

Monsieur MAUDOUX : J'ai vu la multirisque, je suppose que l'on parle d'assurance ; il me semble que nous avons voté dans une délibération de je ne sais plus quel conseil une assurance spéciale auprès d'un prestataire. Est-ce que l'augmentation, le passage de 204 000 à 218 800 euros, est due au changement de prestataire ou à un changement de contrat ?

Monsieur CALLAUD : Les prix augmentent.

Monsieur MAUDOUX : La rémunération des non-titulaires, je vois qu'elle passe de 1 270 000 euros à 1 300 000 euros donc elle augmente.

Monsieur CALLAUD : C'est lié à l'équilibre entre les contractuels et les fonctionnaires, en fait.

Monsieur MAUDOUX : Cela a l'air anodin mais est-ce que, comme à l'agglomération, vous allez vers plus de titularisations ou est-ce que vous allez vers une augmentation des non-titulaires ?

Monsieur CALLAUD : On va commencer par essayer de tenir notre 012.

Monsieur MAUDOUX : Ok, c'était le sens de ma question, savoir pourquoi cette augmentation a lieu.

La rémunération des apprentis passe de 50 000 euros à zéro. Est-ce qu'il n'y aura plus d'apprentis ou est-ce que vous considérez que vous ne les payez plus s'il y en a encore ?

Monsieur CALLAUD : Ne vous inquiétez pas, il y en a encore.

Monsieur MAUDOUX : Pourquoi y a-t-il une ligne budgétaire... ?

Monsieur CALLAUD : On les considère comme les autres agents donc ils sont rentrés dans le tronc commun.



Monsieur MAUDOUX : Ça marche. Je vous ai dit que ça serait rapide. Le fonctionnement du CCAS a été évoqué tout à l'heure : de 1 744 000 à 1 810 000 euros. J'ai bien entendu la remarque de Monsieur CALLAUD sur sa volonté de jouer la solidarité. Je pose une petite question taquine quand même. Il me semble que vous aviez prévu une augmentation tarifaire du stationnement, qui concernait donc le CCAS, et que vous deviez augmenter, puisqu'il y a des infirmiers au CCAS, leur subvention pour cela. Est-ce que cette augmentation était en rapport ou pas ?

Monsieur CALLAUD : Non.

Monsieur MAUDOUX : Alors non. Merci. Autre question sur les recettes, section de fonctionnement : la redevance de stationnement va augmenter. Elle était de 360 000 euros, elle passe à 465 000 euros. La question, c'est pourquoi ?

Monsieur DRAPRON : Il y a eu le covid entre les deux.

Monsieur CALLAUD : Ce n'est pas la redevance qui augmente, c'est que, entre-temps, il y avait eu le covid.

Monsieur DRAPRON : Et les inondations. Tout était gratuit pendant les inondations en février 2021 ; le stationnement était gratuit partout.

Monsieur MAUDOUX : Donc vous faites un rattrapage.

Monsieur CALLAUD : On n'augmente pas le stationnement.

Monsieur MAUDOUX : C'est le sens de ma question.

Monsieur CALLAUD : Le stationnement n'est pas augmenté, c'est qu'on espère avoir plus de stationnement.

Monsieur MAUDOUX : D'accord. J'ai compris. Merci. Les abonnements, c'est pareil, je suppose ? C'est la même réponse pour les abonnements ?

Monsieur DRAPRON : Pareil.

Monsieur MAUDOUX : Ok. Très bien.

Sur les dépenses d'investissement, c'est très technique donc j'essaie d'être bref. J'ai vu que, pour le pont de Lormont, effectivement, c'est zéro mais parce que c'est la SNCF qui récupère.

Monsieur DRAPRON : C'est zéro cette année.

Monsieur MAUDOUX : Voilà. Pour les autres opérations d'équipement, il me semble que, pour certaines – en tout cas l'habitat et la Flow vélo –, les subventions sont indiquées dans les tableaux qui nous ont été fournis par l'administration. Par contre, pour tous les autres projets d'équipement, il n'y a aucune subvention indiquée. Autant dans les décisions du maire, on est d'accord, c'est marqué mais ce n'est pas marqué dans le budget. J'estime que c'est une anomalie.

Monsieur DRAPRON : De quel investissement précis parlez-vous ?

Monsieur MAUDOUX : Tous les investissements pour Saint-Louis : il y a marqué « dépenses ». On ne sait pas s'il y a une subvention...

Monsieur DRAPRON : Après, il faut qu'on finalise les coûts pour demander les subventions et les subventions sont en demande. Tant qu'elles ne sont pas actées, on ne les intègre pas.



Monsieur CALLAUD : Les subventions sont demandées quand les travaux sont partis.

Monsieur DRAPRON : Sont prévus. Quand les devis sont faits, le budget établi.

Monsieur MAUDOUX : Ok. Bon, ça marche. J'avais une autre question.

Monsieur DRAPRON : Pour votre information, on ne commence jamais les travaux avant d'avoir les engagements des autres.

Monsieur MAUDOUX : Je ne sais plus ce que je voulais dire, j'en avais tellement. C'était « opérations d'équipement », libellé risques naturels : 30 000 euros de frais d'études.

Monsieur DRAPRON : C'est ce que l'on met tous les ans.

Monsieur MAUDOUX : D'accord. Sur la technique, j'en reste là, mais si vous me le permettez, je réinterviendrai tout à l'heure sur l'ensemble.

Monsieur DRAPRON : Il faudra faire vite parce que Rémy s'en va dans une heure. Monsieur MARTIN.

Monsieur MARTIN : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, lors du dernier conseil municipal, Monsieur CALLAUD nous avait présenté le DOB et là, je m'étais étonné de ne pas voir de ligne en ce qui concerne le site Saint-Louis, musée ou centre culturel, ce à quoi vous m'aviez répondu : « Monsieur Martin, en ce qui concerne le musée ou la culture sur le site Saint-Louis, soyez assuré que je ne veux pas vous décevoir. Vous découvrirez notre projet lors de la présentation aux Saintais, le vendredi 25 mars. »

J'y étais. Nous avons échangé, j'étais très attentif et vous vous êtes engagé à la création d'un pôle muséal innovant. On nous l'avait placé sur la carte. Vous êtes même engagé à entreprendre des fouilles. Dans la foulée, vous nous avez expliqué que, avant d'envisager la création de ce pôle muséal, il était impératif de mettre en sécurité l'ensemble de nos richesses archéologiques par la réalisation d'un centre de conservation. Fort de cette priorité et de ce calendrier, partant du principe que gouverner, c'est prévoir, pouvez-vous demander à Monsieur CALLAUD de nous indiquer la ligne correspondant à l'investissement dédié à ce centre de conservation ? Puisque les choses sont simples, la parole vaut contrat. Vous êtes engagé à créer un pôle muséal. Par conséquent, vous êtes engagé à faire un centre de conservation. Pouvons-nous voir sa traduction sur le papier ?

Monsieur DRAPRON : J'espère que vous m'avez bien écouté vendredi.

Monsieur MARTIN : Il y a juste un petit paragraphe que je ne voulais pas dire mais je l'ai écrit : s'il vous plaît, Monsieur le Maire, ne me dites pas comme d'habitude : « Monsieur MARTIN, vous ne m'avez pas écouté ou vous ne m'avez pas compris. »

Monsieur DRAPRON : D'accord, Monsieur MARTIN, vous ne me comprenez pas. Je suis désolé de vous le dire, j'essaie de parler le plus français possible. Je pense qu'on a été quand même dans le détail le 25 mars où il s'est dit plein de choses. Pour le centre de conservation, je vous l'ai expliqué, il faut d'abord savoir ce qu'on a donc il faut faire une étude, un récolement de nos services. On a un conservateur en chef qui est quelqu'un de très pointu et qui va lancer tout cela. Cela va prendre du temps, je vous l'ai dit. Il faut commencer par savoir exactement ce que l'on a, que l'on modélise tout cela. Une fois que tout sera fait, on en remettra une boîte pour savoir ce qu'on met dans la boîte. Et en fonction de ça, demain, je ne sais pas quand mais sur l'emplacement dont je vous ai parlé, il y aura un espace muséal donc il y aura un centre de conservation. Il n'y a pas besoin de ligne précise aujourd'hui, nous sommes sur des travaux en interne et, après... Nous avons des lignes, vous l'avez vu, pour faire des études. Cela fera partie de ces lignes-là où on tirera les besoins.



Monsieur MARTIN : Très bien mais, sincèrement, je ne peux pas entendre demain ou je ne sais pas. Cela fait 20 mois que vous êtes aux manœuvres. On sait très bien que cela fait 20 ans que l'on parle de Saint-Louis. On a vraiment besoin de sauver nos collections, j'en suis tout à fait conscient et tout à fait d'accord. On attend tous quelque chose d'innovant sur Saint-Louis, on est bien d'accord, mais c'est incroyable que là, en 2022, il n'y a aucune ligne. On ne prévoit aucun investissement ou acheter du foncier ou du bâti pour un centre de conservation.

Monsieur DRAPRON : On ne va pas refaire le débat du 25. Pardon de vous le dire mais c'était très clair et on vous l'a expliqué. Enfin, vous pouvez m'opposer tout ce que vous voulez. Cela fait dix-huit mois qu'on est là. Cela fait 15 ans qu'on attend. En dix-huit mois, on a fait ce qui ne s'est pas fait en 15 ans. Les choses doivent se mettre en place. En plus, c'est de la mauvaise foi. Vous savez très bien comment fonctionne l'administration, comment fonctionnent les choses. Ce n'est pas nous qui décidons tout seuls, pardon de vous le dire, mais l'État a son regard à faire. Si vous voulez des aides des autres, il faut les solliciter. Il y a des choses qui doivent se mettre dans le bon ordre.

Monsieur MARTIN : Vous vous êtes engagé, pardon, de vous le dire.

Monsieur DRAPRON : Je l'ai écrit, je l'ai dit, Sud-Ouest l'a repris...

Monsieur MARTIN : J'aurais aimé avoir une ligne.

Monsieur DRAPRON : Écoutez-moi, vous verrez que vous ne serez pas déçu.

Monsieur CALLAUD : Monsieur MARTIN, qu'on soit clair : on ne vote pas le projet de budget pour Saint-Louis. On vote le projet de budget pour 2022. Pour répondre à votre précision, dans le projet de budget 2022, il y a 9 000 euros qui sont décernés à l'étude du centre de conservation.

Monsieur MARTIN : Oui, parce que là, on ne parle pas de Saint-Louis, on parle d'un centre de conservation.

Monsieur CALLAUD : J'avais bien compris au départ que vous voudriez parler de Saint-Louis mais je ne présente pas le budget de Saint-Louis aujourd'hui.

Monsieur MARTIN : Mais on n'en parle pas.

Monsieur CALLAUD : Je présente les crédits de paiement pour Saint-Louis du budget annexe Saint-Louis en 2022. Ce qui est sûr, c'est qu'on vote pour 2022.

Quand il y aura une délibération pour Saint-Louis, vous avez dans la maquette budgétaire toutes les subventions pour répondre directement à votre première question. Vous avez dans la maquette budgétaire toutes les subventions qui sont intégrées par opération mais, là, on ne vote pas le budget. Je vous ai dit, j'avais pris des précautions oratoires : on ne vote pas le budget Saint-Louis, on vote les sommes allouées pour le budget primitif 2022.

Monsieur DRAPRON : Merci. La prochaine fois, écoutez-moi mieux.

Monsieur MARTIN : Non, attendez, je ne peux pas entendre cela, Monsieur le Maire.

Monsieur DRAPRON : Je passe la parole à Monsieur DIETZ.

Monsieur MARTIN : Mais non, ce n'est pas possible.

Monsieur DRAPRON : Mais si, c'est possible, c'est moi qui décide.



Monsieur MARTIN : Si vous voulez, vous prenez des airs, j'ai l'impression que vous nous faites passer pour des imbéciles incapables d'appréhender toute la finesse et la subtilité de votre politique. C'est quand même incroyable. On peut parler, là. Vous êtes un homme, vous vous êtes engagé, vous avez une vision des choses, je la respecte. Mais quand on s'engage, sur le papier, on doit voir quelque chose. Ce n'est pas possible.

Monsieur DRAPRON : Merci. Monsieur DIETZ.

Monsieur DIETZ : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, permettez-moi, avant de rentrer dans le vif du sujet, de faire quatre petits clins d'œil pour souligner la présence ce soir de Monsieur EHRENSPERGER qui est l'ancien DGS de la ville de Saintes sous Madame SCHMITT et trois autres petits clins d'œil pour les anciens élus de l'équipe 2008-2014 toujours présents et fidèles. Ce sont des passionnés de la vie de la cité.

Quelques remarques et quatre questions adressées à Monsieur CALLAUD pour bien comprendre et prendre ma décision. D'abord, les recettes de fonctionnement, vous l'avez dit, augmentent de 5 %, en particulier du fait de l'augmentation de la ligne 070 sur les impôts et les taxes qui augmente de 1 485 000 euros. Les dépenses de fonctionnement diminuent globalement, vous l'avez souligné Monsieur le Maire, de 867 286 euros exactement mais, en fait, c'est un jeu d'écriture. Là, je parle sous le contrôle de Monsieur CALLAUD parce que, en fait, il y avait 1 367 373 euros, soit 1 367 kiloeuros, qui étaient inscrits dans le budget 2021. C'était prévu dans le budget 2021 ce qui fait que, par le jeu de ces écritures, les dépenses de fonctionnement augmentent de 500 000 euros. Elles augmentent de 500 000 euros mais c'est une augmentation de 1,6 %. Donc les dépenses de fonctionnement courant, ce qu'on appelle le fameux chapitre 011, augmentent de 3,6 % et celles de personnel, le 012, augmentent de 2,2 % mais, soyons honnêtes, c'est relativement bien maîtrisé. Ce sont des taux courants. Ces recettes et ces dépenses permettent d'augmenter l'épargne brute qui passe de 485 000 euros à 2 900 000 euros.

Pour les investissements, j'aurai des questions à vous poser ; d'abord des remarques et après les questions. Il y a des postes très importants sur ces dépenses. On a l'amphithéâtre pour 1 612 000 euros, la piste d'athlétisme pour 1 080 000 euros toutes taxes comprises et la voirie pour 1 410 000 euros donc les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 8 419 000 euros.

Mais j'avais trois questions. On s'aperçoit – je donne les chiffres exacts – que les subventions reçues en 2022 sont de 2 062 000 euros alors que, en 2021, elles étaient de 2 207 000 euros donc il y a une baisse de 13,4 %. Comme l'expliquez-vous, Monsieur CALLAUD ?

Monsieur CALLAUD : Les subventions sont demandées lorsque l'opération est commencée. On a des projets de travaux mais on ne peut pas demander une subvention avant de commencer. Évidemment, ces sommes sont acquises et vous avez dû le voir dans les décisions du maire. Elles sont sollicitées puisque, entre-temps, elles ont été engagées.

Monsieur DIETZ : D'accord. Peut-être qu'on y reviendra à la fin mais, effectivement, il y a des demandes de subventions, notamment pour la piste d'athlétisme, qui sont assez chiffrées. Pour les cessions, on passe de 363 000 euros en 2021 à 1 106 000 euros quand même. Qu'est-ce que la Ville a vendu en fait ? Qu'est-ce qu'elle a cédé ?

Monsieur CALLAUD : Pour la cession immobilière, qu'on soit clair, ce n'est pas une cession à des fins d'équilibre budgétaire comme j'ai pu éventuellement voir par le passé. Je me souviens d'une année, je ne veux pas remuer le passé, où on avait des problèmes pour équilibrer son budget. En ce qui nous concerne, il est inutile de conserver des immeubles, que ce soient des terrains ou des constructions, dont on n'a pas besoin parce qu'il faut les entretenir, il faut les aménager. Donc les élus ont demandé aux services de procéder à une programmation des cessions immobilières. Il y en aura, vous le verrez, chaque année mais parce que la Ville n'a pas à conserver des immeubles dont elle n'a pas besoin. Ce ne sont pas des cessions dans un but d'équilibre budgétaire encore une fois. Ce sont des cessions uniquement planifiées.

Monsieur DIETZ : Quand on dit parfois dans le jargon qu'on vend les bijoux de famille...



L'emprunt : 3 millions d'euros en 2021 et, augmentation de quasiment un million d'euros pour l'emprunt. Comment l'expliquez-vous, Monsieur CALLAUD ?

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE



Monsieur CALLAUD : Nous avons un autofinancement dégagé de plus de six millions d'euros. On n'a pas besoin d'emprunt mais je vous ai dit qu'on avait l'intention d'investir 8 millions d'euros par an et 10 millions d'euros cette année. On ne veut pas manger la totalité de l'épargne – si je puis m'exprimer ainsi – sur une année parce qu'on aura besoin d'investir dans l'avenir. Par conséquent, on met une grosse partie de l'emprunt en section de fonctionnement et on ne met que 1,7 million d'euros en investissement, tout cela pour lisser les investissements sur l'ensemble du mandat.

Aussi et surtout, Monsieur DIETZ, cela ne vous aura pas échappé, les emprunts, compte tenu de l'élan inflationniste qui se met à jour, ne seront pas au même montant dans quelques années. Je crois que, si l'on doit emprunter, c'est maintenant et je le dis également pour les ménages.

Monsieur DIETZ : Très bien. Pour ma part, j'y vois plus clair. C'est le dernier point argumentaire. Donc je trouve que le budget de fonctionnement est stable, relativement maîtrisé. Le budget d'investissement se caractérise par un investissement très important, je trouve, pour la piste d'athlétisme : 1 880 000 euros soit les trois quarts du budget de voirie. Ce n'est pas rien, c'est peut-être un montant important, on peut le critiquer, on peut ne pas être d'accord mais c'est votre choix et je pense que...

Monsieur CALLAUD : Le sport, la voirie, la culture, tout, tout...

Monsieur DIETZ : Bien. Écoutez, je prendrai ma décision en fonction des autres questions qui vont être posées tout à l'heure et des réponses que vous donnerez.

Monsieur DRAPRON : Merci. Monsieur CATROU.

Monsieur CATROU : Bien, pas facile de passer après toutes ces questions, il faut que j'en trouve des originales. Je vais en poser une. J'ai lu attentivement le rapport de présentation ; j'ai regretté que la présentation n'ait pas été constituée par la présentation brève et synthétique que l'on nous proposait en annexe. On aurait gagné du temps probablement et ça aurait été peut-être plus facile...

Monsieur CALLAUD : Vous n'allez tout de même pas me dire que je suis trop bavard.

Monsieur CATROU : Ce n'est pas toujours clair. Par contre, sur le rapport de présentation, j'ai une question : *a priori*, qui rédige ce genre de rapport ?

Monsieur CALLAUD : Qui rédige ce genre de rapport ? Ce sont les services sous l'autorité des élus, avec l'apport technique des services et l'apport politique des élus.

Monsieur CALLAUD : D'accord. Donc c'est une réponse qui me convient mieux que si j'avais entendu que cela avait été une étude demandée à un cabinet de conseil.

Monsieur DRAPRON : En même temps, pas de nom !

Monsieur CATROU : Non pas de pub, surtout pas de pub ! Par contre, sur le rapport de présentation, je m'interroge quand même parce que j'ai l'impression qu'on décrit un contexte que l'on subit complètement sans imaginer qu'on puisse agir dessus et on écrit aussi des choses qui me paraissent mériter éclaircissement.

Par exemple, quand on parle de la confiance des acteurs économiques, on donne un exemple : c'est le choix des ménages d'utiliser ou non tout ou partie du surcroît d'épargne constatée depuis 2020. Vous connaissez beaucoup de Saintais qui ont un surcroît d'épargne depuis 2020 ? Mais de qui on parle ? Cela veut dire que l'on parle d'une enveloppe globale financière estimée à l'échelle



nationale et dans laquelle il est mentionné personnes qui se sont enrichies pendant la crise sanitaire et depuis, ce sont les milliardaires, et que le nombre de personnes en difficulté financière et qui vivent dans la précarité n'a cessé d'augmenter.

Donc je pense qu'il faut, dans un rapport de présentation, être beaucoup plus précis que ça et dire les choses telles qu'elles se passent. Parce que, si on revendique d'avoir un élan de solidarité fort, il faut déterminer les cibles et dire que, oui, à Saintes comme partout, il y a de plus en plus de gens qui ont souffert de la crise sanitaire et qui sont en train de souffrir de la crise économique qui est en train de se dessiner.

Je pense que là, par exemple, je ferai une suggestion au maire, sans polémique aucune : c'est d'intervenir auprès de ceux qui votent les lois pour leur demander que le Gouvernement bloque les prix, de l'essence en particulier.

Monsieur DRAPRON : On n'a pas le pouvoir de le faire.

Monsieur CATROU : On a le pouvoir de demander aux députés de la voter, cette loi. Et ça, c'est une charge qui incombe aux élus puisque le député – je l'ai dit l'autre jour à un journaliste –, si je le croise, je ne le reconnais pas tellement je ne le vois pas.

C'était un coup de gueule contre personne. C'est simplement pour rappeler des faits. La situation économique est dramatique pour un certain nombre de personnes. On sait que la saison des expulsions de logements va reprendre et on sait aussi que le nombre d'expulsables est en train d'augmenter. Je voulais simplement dire cela. Vous ne serez pas étonnés après qu'on ne vote pas le budget mais, pour nous, on est malgré tout rassurés.

Je voudrais donner un deuxième élément parce que je suis toujours inquiet et je soupçonne toujours, à mal forcé, que les choses ne sont pas dites naturellement. Je retrouve ma feuille. Ce n'est pas pour parler du prochain musée Saint-Louis. On ne désespère pas, on est plusieurs sur la place de Saintes à ne jamais désespérer qu'un musée Saint-Louis sur le site Saint-Louis verra le jour un jour mais, quand même. Philippe CALLAUD a lu le rapport et il faut que l'on sorte de cette façon de parler aux gens : « *La municipalité a exprimé sa volonté de faire du lieu un hub structurant du territoire.* » Mais qui comprend cela ? « *Par sa centralité urbaine* » : mais qui comprend cela ? Et plus loin, on parle d'« *optimiser la valorisation du foncier* ».

Mais en fait, cette présentation des choses, si on veut la présenter aux Saintais, on s'adresse à quoi, 5 % des gens ? Il faut dire les choses différemment. Je pense que la façon de dire les choses, si l'on met en comparaison avec l'utilisation absolument délicieuse des chiffres dans le budget, on éloigne la compréhension de la chose politique et de la chose publique des personnes. Il faut faire un effort.

Sur le fond du budget, il est équilibré. C'est le principe d'un budget. Je veux dire, il faut des marqueurs politiques. Je dirais que c'est un budget classique. Il y a peut-être un effet de mode. On va là où les choses sont sensibles mais, sur la solidarité par exemple, il ne suffit pas de le dire. La solidarité, c'est par exemple faire en sorte que les charges aux familles, aux Saintais soient moins fortes dans le domaine où on peut agir plus.

Je pense que Florence BETIZEAU voulait parler des transports et c'est un des sujets...

Monsieur DRAPRON : C'est l'agglomération, le transport.

Monsieur CATROU : On en parlera mardi mais cela n'empêche que les gens de Saintes font partie de la communauté d'agglomération et que c'est un thème que Florence BETIZEAU va développer un peu plus. Merci.

Monsieur DRAPRON : Merci. Avant de passer la parole à Madame BETIZEAU, si vous avez raison, Rémy, sur un point, c'est que les mots ont un sens et un poids. Contrairement à ce que dit Monsieur MARTIN, je ne me suis jamais engagé à faire un projet muséal innovant. Nous nous sommes engagés, une fois qu'on aura récolé cette collection particulière qu'on a à Saintes, une fois qu'on aura fait des fouilles sur le site pour voir ce qu'on pourra mettre, il y aura une boîte. Je ne me suis jamais engagé à un projet muséal innovant. Je me suis engagé à ce qu'il y ait la valorisation du patrimoine sur le site. Les mots ont un sens. Madame BETIZEAU.



Question inaudible.

Monsieur DRAPRON : Un centre de valorisation du patrimoine.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Monsieur MARTIN : Je vous l'ai bien dit, Monsieur le Maire. On peut l'appeler comme on veut...

Monsieur DRAPRON : Non, ce n'était pas ça. Vous confondez, c'était une proposition des Saintais. Vous savez qu'on a récolé les propositions des Saintais. C'était une proposition des Saintais qui était écrite comme ça. Moi, j'ai dit clairement que ce serait un centre de valorisation de notre patrimoine. Un musée, peut-être, mais je ne sais pas ce qu'on met derrière le mot musée. J'ai été très clair. Nous allons récoler nos collections. Nous allons faire des fouilles sur le site. Je crois que tout le monde les attend, à commencer par moi et vous, vous l'avez dit et, après, il y aura une boîte. Mais aujourd'hui, il est trop tôt pour dire quelle sera cette boîte. Donc les mots ont un sens. Madame BETIZEAU.

Madame BETIZEAU : Je me permets de prendre la parole car je n'ai pas entendu parler d'investissement dans les transports. Effectivement, les transports, c'est plus la CDA mais pas que, surtout quand j'entends parler d'augmentation par rapport au stationnement. J'avais une petite intervention si vous me le permettez.

Monsieur DRAPRON : Nous écoutons.

Madame BETIZEAU : Face à l'explosion des prix du carburant qui risque de durer, les transports sont devenus des enjeux centraux. Que ce soit pour étudier, travailler mais aussi pour accéder aux loisirs ou pratiquer un sport, pouvoir se déplacer fait partie du quotidien de tous les citoyens de notre agglomération, sans compter qu'être mobile est devenu nécessaire et vital pour ne pas dire obligatoire.

Alors que des centaines de milliers de nos concitoyens se lèvent pour réclamer que la lutte contre le réchauffement climatique devienne une priorité politique, la question des transports doit être prise à bras-le-corps en termes d'extension et tendre vers la gratuité, ce secteur étant de loin le principal responsable des émissions de CO₂. Parce que l'écologie doit être positive et non punitive, c'est bien par le développement des transports en commun que nous pourrions changer les habitudes.

Au côté des extensions de réseaux, la mise en place de la gratuité est un levier essentiel pour une véritable transition écologique et sociale. Je parle bien entendu des jeunes, des personnes au chômage, des précaires qui ont un coût déconnecté de leurs capacités financières.

Le groupe Saintes Écologique et Solidaire porte haut et fort et vous rappelle que ce projet, ce peut être le vôtre. Merci.

Monsieur DRAPRON : Merci, Madame BETIZEAU. Pardon de vous rappeler que cette compétence est donc celle de l'agglomération mais je suis convaincu que vous nous soutiendrez sur la délibération numéro 15 qui est le forfait mobilités durables, justement pour aider nos agents à faire des économies et augmenter leur pouvoir d'achat.

Monsieur MACHON.

Monsieur MACHON : Merci, Monsieur le Maire. J'espère que je vais pouvoir m'exprimer avec des mots que Monsieur CATROU peut comprendre.

Monsieur Le Maire, Monsieur CALLAUD, après analyse, ce budget 2022 est à la hauteur de la déception ressentie lors du débat d'orientation budgétaire. Il est révélateur de votre incapacité à mener des projets concrets malgré les moyens financiers dont vous disposez. Nous voterons donc contre ce budget pour sanctionner la politique de démagogie et d'immobilisme que vous menez. Votre DOB ne présentait aucune vision cohérente sur les projets stratégiques pour l'avenir de Saintes et le bien-être de ses habitants. Il manquait d'ambition et surtout de réalisme pour permettre à la ville de rebondir, de se transformer et de se développer. Il était à l'image de



l'immobilisme dans lequel vous plongez Saint-Jean d'Angély et Jonzac prennent des initiatives dynamiques et se développent grâce à de nouveaux projets.

Loin de corriger le tir, ce budget 2022 révèle votre incapacité à mettre en œuvre et surtout à réaliser. Dans tous les domaines, les retards s'accumulent. La preuve, en 2021, selon vos chiffres des comptes administratifs en page 7, vous n'avez réalisé que 32 % des dépenses de programme budgétées et que 63 % des investissements budgétés pour le foncier et les bâtiments. Au total, en 2021, vous aviez prévu 9 millions d'euros et vous n'avez réalisé que 6 millions d'euros. Avec le même ratio sur les 10,3 millions d'euros prévus au budget 2022, vous ne réaliserez que 7 millions d'euros au mieux. Ce budget n'est donc pas sincère. En deux ans de mandat, déjà le tiers de votre mandat, vous n'avez rien entrepris et rien réalisé. Pire, vous avez stoppé les projets en cours en vous séparant des équipes en place et vous massacrez honteusement le beau projet du site Saint-Louis dont les travaux devaient démarrer en septembre 2020.

Monsieur DRAPRON : Qui avait l'adéquation de tout le monde évidemment...

Monsieur MACHON : Nous sanctionnons votre remise à zéro du projet Saint-Louis alors que – est-il encore besoin de le rappeler ? – vous, Monsieur le Maire et quatre de vos élus aviez voté en conseil pour le projet précédent. Vous avez réussi à vider ce projet de sa substance pour arriver en mars 2022 à une présentation au hall Mendès-France minimaliste des logements qui pourraient être construits sur le site. Un petit quartier, comme vous le qualifiez vous-même, sans doute à l'image des cerveaux qui l'ont conçu et qui sont incapables de comprendre les enjeux de la ville et de son territoire. Les Saintaises et les Saintais méritent mieux qu'un petit quartier pour ce cœur de ville historique qu'est le site Saint-Louis. N'est-il pas honteux d'avoir tout remis à plat le projet Saint-Louis pour satisfaire à une vanité personnelle ? Honteux, pour les contribuables, de voir l'argent public gaspillé dans des cabinets de consultants qui redécouvrent ce qui a déjà été étudié précédemment ?

Monsieur DRAPRON : Là, c'est quand même du haut niveau !

Monsieur MACHON : Honteux pour les habitants de voir que vous proposez une réduction de 50 % du nombre de logements, y compris la réduction du nombre de logements sociaux ? Honteux pour les Saintais de constater que, au mieux, les travaux des logements cédés à un promoteur ne commenceront qu'en 2024 sur une partie seulement du site et que, pour le reste, vous n'avez toujours pas défini aujourd'hui l'ensemble de l'aménagement du site ? Honteux, pour les commerçants, les personnes âgées ou handicapées de voir que, sans raison, le projet d'ascenseur qui bénéficiait de subventions dans le cadre d'actions Cœur de ville et pour lequel une maison a été achetée par la Ville pour le localiser, a été supprimé ?

Je tiens à la disposition des élus le rapport de l'agence Schneider, spécialisée dans les ascenseurs urbains...

Monsieur DRAPRON : Un cabinet de conseil ?

Monsieur MACHON : Qui avait préparé un projet suite à l'achat du 29, rue Charles Dangibeaud où était normalement localisé l'ascenseur. Peut-être que je vous l'apprends, Monsieur le Maire. Dans ce rapport, il est mentionné aussi le coût total de l'ascenseur qui ne dépassait pas – je m'excuse de vous corriger, Monsieur le Maire – 1,2 million d'euros.

Honteux enfin, pour les seniors, de voir que la résidence qui leur a été réservée sur le site a disparu, de même d'ailleurs que la maison médicale. Honteux enfin d'avoir fait croire aux amoureux du patrimoine qu'il serait possible de construire un grand musée sur le site Saint-Louis alors que la direction régionale des affaires culturelles avait recommandé le site des Arènes pour ce projet.

Le retard est également constaté dans les travaux de restauration de l'amphithéâtre, dont la restauration de la porte des Vivants, financée par le Loto du patrimoine, devrait aujourd'hui être terminée.



Par ailleurs, alors que vous bénéficiez d'une situation de 21,7 millions d'euros d'entrées fiscales, grâce aussi au désendettement et un environnement financier favorable, alors que les concitoyens souffrent, comme je l'ai déjà mentionné, d'une inflation galopante sur les produits alimentaires et pétroliers, alors que la Ville applique des taux de taxe foncière très élevés qui se justifiaient autrefois mais plus aujourd'hui, vous ne proposez pas dans votre budget de baisse des taux d'impôts locaux. Plutôt que de distribuer çà et là des chèques d'aides dont les montants font parfois polémiques, nous vous suggérons une baisse des taux qui bénéficierait à toutes les Saintaises et à tous les Saintais.

En conclusion, ce budget met en évidence non seulement un manque de lucidité et de compréhension des enjeux mais, surtout, votre incapacité à mettre en œuvre des projets et des actions claires pour l'avenir de la ville. Au contraire de Saintes, chacun peut constater que Rochefort a su créer une véritable dynamique, au point de devenir bientôt la seconde ville du département. Nous restons donc réservés et très vigilants face à un budget qui, malheureusement, comme nous l'avions annoncé, est celui d'une déroute annoncée.

Monsieur DRAPRON : Ce qui est honteux, Monsieur MACHON, c'est qu'après six ans de mandat, vous ayez si peu de connaissances de l'administration, si peu d'envie de servir Saintes comme vous le faites. Rochefort perd plus d'habitants que nous. Pourtant, Rochefort, le maire de Rochefort, est un type extrêmement sympathique et dynamique qui a été réélu sans aucun problème, lui.

Autre chose mais je crois que vous n'écoutez pas mon propos introductif donc je vous fais un rappel de ce qui va se faire. Une piste d'athlétisme, vous l'aviez promise ; vous aviez même fait déplacer les clubs à Rochefort, justement. De la fumée, ça n'a jamais vu le jour. Les premiers travaux de l'amphithéâtre, pardon de vous le dire, mais vous avez une méconnaissance des choses qui est quand même formidable à entendre. Il faut faire des études, vous l'avez dit vous-même, sauf qu'il faut bien les faire. Il faut les commander.

Saint-Louis, vous avez fait quoi ? Vous vous êtes précipité. Nous l'avions dit dans l'équipe municipale quand on se parlait encore ; c'était quand même très rare. On vous l'avait dit que vous vous précipitez. Vous avez vendu ça à Linkcity sans même qu'on le sache. On l'a appris dans la presse comme beaucoup de choses. Vous vous êtes dépêchés de vendre ça en 2019 parce que rien n'était fait, sans aucune étude. Même, vous vous contredisez. Vous mettez un hôtel dans un endroit où ce n'est pas constructible. Vous projetez des logements où ce n'est pas possible. Un ascenseur, pardon, mais vous savez que la maison Dangibeaud fait partie de la fameuse dette de l'EPF que vous ne mettiez jamais dans votre budget. Elle n'appartient pas à la ville, elle appartient à l'EPF. C'est une dette qu'il va falloir rembourser.

Cette méconnaissance est cruelle pour vous. Elle est cruelle parce que j'ai de la peine donc je passe la parole à Philippe.

Monsieur MACHON : Je peux répondre sur un point ?

Monsieur CALLAUD : Monsieur MACHON, alors, comment dire ? Vous êtes vraiment d'une totale mauvaise foi ; je vais vous dire pourquoi ? Parce que vous prenez sur une ligne de reste à réaliser où on n'a fait que 30 % mais sachez, Monsieur MACHON, que les restes à réaliser de 2021 sont les plus faibles depuis 2014. Vous dites : « Vous ne réalisez même pas, ce que vous avez fait... » Mais ce sont les plus faibles, c'est ça la réalité. Il ne faut pas prendre une ligne.

Et j'ai l'impression, Monsieur MACHON, que quand vous intervenez, vous prenez toujours le même discours que vous avez écrit l'année précédente. C'est incroyable. On dirait que, avant le budget, vous avez déjà écrit votre discours. Souvenez-vous de la construction que j'avais pour voter contre votre budget, à l'époque. Je vous disais que vous ne faisiez pas d'investissement. Vous faisiez à peine quatre millions d'euros par an d'investissement, l'investissement le plus faible des villes de la même strate des communes de la Nouvelle-Aquitaine.

Et puis je vais vous confier un secret, Monsieur MACHON, parce que manifestement, vous avez un problème avec la lecture des chiffres. Je vous ai dit que les restes à réaliser étaient les plus faibles depuis 2014 mais sachez que les dépenses des restes à réaliser sont d'un million d'euros quand les recettes de restes à réaliser sont de 1,8 million d'euros. Cela veut dire que, dans le reste



à réaliser, le solde est positif. Nous avons plus de dépenses. Vous félicitez la majorité ou pas ?

Je ne sais pas quoi vous dire ; vous êtes tellement de mauvaise foi que vous avez eu votre discours écrit avant que vous ayez lu le budget. C'est la réalité. Je suis désolé mais, moi, je m'appuie sur les chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Monsieur DRAPRON : Monsieur CATROU.

Monsieur CATROU : je vais être très bref. Je voulais simplement faire remarquer que notre vote contre ce budget n'est en rien similaire aux observations que fait Monsieur MACHON. C'est-à-dire qu'on est sur une opposition politique, on ne partage ni les priorités ni les choix faits, en toute démocratie. Vous respectez notre choix, c'est parfait. Je tiens à ce que nous ne soyons pas assimilés à ces reproches et, en tout cas, je ne ferai jamais et je pense que vous en avez la preuve, d'attaque *ad hominem* contre des gens qui, malgré tout, ont quelques convictions, que je ne partage pas toujours.

Monsieur DRAPRON : Merci. Cela fait chaud au cœur. Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs du public, je voudrais revenir sur la façon dont je vais voter moi aussi contre ce budget et les raisons pour lesquelles je vais effectivement refuser ce budget.

Bien que Monsieur CALLAUD ait dit qu'il regrettait de ne pas être dans l'opposition et qu'il ne pourrait pas voter contre s'il y était, je vais faire le contraire de ce qu'il dit. Pourtant, nous avons été sur le même banc pendant des années.

Je ne vais pas voter ce budget pour des raisons politiques moi aussi. Je vais donner des éléments simples qui seront compréhensibles par tout le monde. Dans ce budget, vous prévoyez un investissement de 500 000 euros pour 15 écoles ; cela fait environ 33 000 euros par école. Vous prévoyez 30 000 euros en un an pour la restauration, les achats d'œuvres d'art pour tous les musées de Saintes. Je le compare par rapport par exemple aux 180 000 euros que vous avez dépensés en trois mois, au mois de juin de l'année dernière, pour acheter des produits phytosanitaires pour les cimetières et les trottoirs. Effectivement, une école, ça vaut moins cher que les produits phytosanitaires pour toute une année, en 2022. C'est un défaut rédhibitoire de mon point de vue.

Il y a d'autres choix aussi qui ne seraient pas les miens d'un point de vue politique également. Vous dépensez en une année 1 080 000 euros pour un dojo et moitié moins, c'est-à-dire 500 000 euros pour toutes les écoles. La répartition de la dépense de l'argent public ne correspond pas à ce que sont mes priorités en termes d'avenir puisque, selon moi, les écoles, la culture, c'est l'avenir de notre ville.

Le choix n'est pas une critique directe pour le dojo, je n'ai rien contre les personnes qui font des sports de combat. Mes enfants ont été dans la salle de sport de combat pendant des années. Ce n'est pas une critique contre ce sport-là, ni contre le sport en général. C'est une critique sur le choix d'investissement qui est un choix à très court terme ou passéiste et qui n'est pas un choix d'avenir.

Je reviendrai un tout petit peu sur les propos de Monsieur MARTIN. Vous avez dit que, là, on vote le budget 2022. Effectivement, cette délibération parle de cela mais, dans cette délibération, il y a quand même les crédits d'investissement pluriannuels et ces crédits vont de 2021 jusqu'à 2026. Donc effectivement, Monsieur MARTIN a raison, il n'y a pas de ligne budgétaire pour un projet quelconque de musée ou de conservation de notre fonds patrimonial. Aujourd'hui, je me suis mise en noir parce que ça fait plusieurs mandats que j'explique que Rodez a fait un musée Soulages pour avoir de l'argent, pour avoir des touristes, pour avoir des retours sur investissement. Cela fait plusieurs mandats que j'explique que, dans les rues de Rodez, les commerçants ont eu une augmentation du chiffre d'affaires de leurs commerces de 20 % le jour où le musée a été ouvert.

La ville de Saintes a un trésor muséal déjà existant, un trésor lapidaire exceptionnel puisque des chercheurs viennent de France entière et d'ailleurs pour étudier nos pierres. Il me semblerait donc pertinent qu'on puisse les montrer et qu'on puisse les montrer autrement que dans un pavillon



qui montrerait ce qu'on a découvert sur le site Monsieur le Maire, que vous disiez qu'il fallait faire des études préalables, qu'il fallait faire un récolement et un inventaire précis de nos richesses. Je ne disconviens pas de cette nécessité. Je ne disconviens pas non plus de l'exigence des services de l'État en matière de recherche culturelle mais, si nous ne commençons jamais, nous n'y arriverons jamais. Même en parlant d'avenir, il faut qu'on commence maintenant, pas qu'on commence quand on aura fait un inventaire pour lequel on n'a ni les moyens ni la ligne budgétaire pour le faire. Et ce d'autant plus que vous avez annoncé vous-même, Monsieur le Maire, que d'ici la fin de l'année, les pierres seront envoyées à Saint-Césaire où, évidemment, ils ont déjà un site de conservation du site lapidaire.

Monsieur DRAPRON : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Vous avez dit cela publiquement vendredi.

Monsieur DRAPRON : Non, je vais passer la parole à celle qui vous a dit cela. Avant de passer la parole à Véronique ABELIN qui avait pris la parole le 25, je ne vais pas vous inviter à revivre la journée mais, par contre, je vais vous inviter à vous satisfaire parce que c'est la première mandature qui engage les choses. Ce que j'ai dit lors du 25, c'était ça. La diapositive qui est passée, c'est un espace de valorisation du patrimoine et c'était écrit sur la diapositive qui a été projetée lors du 25 mars dernier. Véronique, vous précisez ce que j'ai dit ?

Madame ABELIN-DRAPRON : Je voulais juste apporter quelques éléments de réponse à Madame BENCHIMOL sur la partie Saint-Césaire en fait et cela fait partie des éléments que j'ai apportés parce que, pour le coup, c'est avec la casquette Département sur la vice-présidence en charge du patrimoine. J'ai été amenée à avoir connaissance d'un dossier qui était un dossier saintais à la base. C'est ce que j'ai exprimé l'autre jour, c'est-à-dire qu'il y avait eu un projet commun département-État, donc DRAC-département, pour travailler sur un centre de conservation commun entre Saint-Césaire et Saintes. Une étude avait été lancée avec le soutien du maire, Jean ROUGER à l'époque, pour financer cette étude et l'étude est arrivée à terme lors du mandat précédent. Cette étude concluait au fait qu'il y avait opportunité à faire un centre de conservation commun. Il y avait un début de programme et on demandait simplement à la ville de Saintes de fournir le foncier. À cette époque, la ville de Saintes a refusé, estimant que ce n'était pas opportun pour elle de faire ce centre de conservation commun. Ce que je disais l'autre jour, c'est qu'une partie du lapidaire de Saint-Césaire et des collections de Saint-Césaire qui sont actuellement dans un bâtiment qui est à Saintes. Ces collections-là, qui n'appartiennent pas à la ville de Saintes et qui n'ont rien à voir avec les collections dont on parle depuis le début du conseil, ces collections qui sont purement de Saint-Césaire vont repartir à Saint-Césaire dans un centre de conservation qui, du coup, a été construit et arrive à terme en ce moment. Le déménagement aura lieu dans les mois à venir. Si, à l'époque, le travail avait été mené conjointement, aujourd'hui le centre de conservation serait terminé et nos pierres seraient à l'abri ou en tout cas seraient à l'abri dans les cinq prochains mois. C'était uniquement cela que je disais.

Sur la question de la conservation et du musée, vous avez évoqué Rodez. C'est quelque chose qu'on a regardé aussi au titre du Département. Ce musée a mis 14 ans à être conçu. Sans vouloir trahir la pensée de l'équipe municipale et du maire en particulier, vendredi dernier, il a exprimé le fait qu'il peut s'engager sur la partie qui dépend de lui, c'est-à-dire la partie qui dépend de ce mandat, absolument pas sur la partie qui suit. C'est une question de respect du suffrage démocratique. On peut s'engager sur les quatre prochaines années et demie mais pas sur les six ans qui vont suivre. Or on voit bien qu'un musée, ça met environ dix ans, voire quinze, à être conçu. On ne dit pas qu'on ne commence pas : pour preuve, l'étude qui, cette année, est menée en lien avec la DRAC et le Département sur la question de la suite du volet conservatoire. Les équipes travaillent sur le chantier des collections en ce moment donc ça avance. Il n'y a pas de sujet là-dessus.

Le chantier des collections, vous savez ce que c'est, Monsieur MARTIN, je ne vais pas vous l'apprendre. C'est l'étape préalable qui n'a pas été faite, qui n'a jamais été faite sur la reprise et la numérisation de l'ensemble des collections – aujourd'hui, une grande partie n'est pas



numérisée –, sur l'analyse précise des conditions. Aujourd'hui, il y a eu un début d'étude sur un centre de conservation mais qui ne portait absolument pas sur cette partie donc il va falloir le faire. C'est la base même de savoir comment on conserve.

Ensuite, il y a le premier travail de récolement total et le premier travail de conservation, c'est-à-dire qu'il y a un premier travail d'entretien des collections, sachant qu'il n'y a pas que les collections lapidaires. Il y a l'ensemble des collections de Saintes puisqu'il y a aussi le volet Beaux-Arts. Aujourd'hui, les services sont en train de travailler sur ce chantier des collections pour faire une proposition sur plusieurs mois pour pouvoir avancer dans ce sens. On a travaillé encore il y a peu de temps avec le Département sur le sujet. C'est pour cela que je me permets de prendre la parole sur ce volet. Rassurez-vous, cela avance. Aujourd'hui, la ligne est déjà mobilisée. C'était une ligne qui était sur un volet études complémentaires sur le volet CCE et elle est mobilisée. Elle est déjà lancée. Il n'y a pas de sujet en fait. Il y avait déjà une ligne financière que l'on avait identifiée, le cahier des charges est en cours.

Monsieur MARTIN : Où cette ligne budgétaire ?

Madame ABELIN-DRAPRON : Elle est sur la ligne études mais elle n'est pas identifiée Saint-Louis.

Monsieur MARTIN : C'était toute ma question, il suffit de me la montrer. La création d'un centre de conservation, la moyenne, c'est trois ou quatre ans.

Madame ABELIN-DRAPRON : Philippe CALLAUD vous a répondu. En fait, dans la maquette budgétaire, vous avez absolument tout et cette ligne sur le volet investissement/études n'apparaît pas comme CCE mais c'est une ligne qui est mobilisée actuellement sur ce sujet. Encore une fois, le gros du travail est sur le chantier des collections et c'est quelque chose qui est fait en interne. C'est ce que vous disait le Maire tout à l'heure en vous parlant du conservateur en chef. Ce travail de base est mené en interne aujourd'hui. C'est ce travail qui va nous permettre d'affiner et c'est le travail que l'on mène actuellement avec la DRAC, avec le Département. Tout le monde est autour de la table et cela faisait belle lurette que ce n'était pas le cas. On ne va pas se mentir. Tout le monde est autour de la table sur ce sujet pour échanger sur l'ensemble des aspects que je viens de vous évoquer.

C'est sur la base de tout ce qui va ressortir de cette année de travail que l'on va pouvoir ressortir des choses concrètes sur la suite du centre de conservation mais ce n'est pas en un claquement de doigts et cela se travaille sur du long terme. Et encore une fois, ce volet n'avait pas été fait.

Je vais vous dire simplement ce que j'ai découvert avec la casquette du Département. Vous dites que cela fait dix-huit mois. Il y a des choses que l'on découvre que depuis six mois ou sept mois. Je vous le dis, ce n'est qu'une perception et je n'ai pas la prétention de penser que c'est un avis universel, c'est vraiment une perception propre mais je vais vous la partager puisqu'on est au moment des confidences sur le patrimoine. Je vais essayer d'utiliser un mot mesuré. Moi, j'ai été assez surprise, c'est peut-être le mot le plus neutre, de l'ensemble des champs patrimoniaux qui n'avaient pas reçu de réponse, qui avaient été laissés en jachère.

C'est aussi un élément à prendre en compte dans l'ensemble des chantiers qui vont suivre. Je vous donne un exemple : le CCE est un premier exemple car je ne mesurais pas à quel point nos collections, pour certaines, n'étaient pas dans des conditions de conservation acceptables depuis des années. Je pense que, tant qu'on ne l'a pas vu, on ne le mesure pas. C'est la première chose. Deuxièmement, sur la question de Saint-Jacques-de-Compostelle : nous avons l'obligation par l'UNESCO de faire un plan de gestion des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et Joël est complètement engagé sur ce sujet depuis maintenant plusieurs semaines. L'obligation est portée depuis 2010 ; cela fait depuis 2010 que la préfecture sollicite la ville de Saintes pour avancer là-dessus. Aujourd'hui, honnêtement, si les élus de la Ville et le Département en soutien ne s'en emparent pas, on s'aperçoit que la copie doit être rendue à la fin de l'année et il n'y avait rien de fait, rien de lancé par le comité de pilotage, pas un travail mené par les élus de la ville de Saintes sur le sujet. Je vous livre cela. Ce n'est pas pour faire porter la responsabilité à quiconque. Ce n'est pas du tout le sens de mon propos, je veux être claire là-dessus. L'objectif n'est pas de dire : « ceux



d'avant n'ont pas fait ce qu'il fallait ». C'est juste une question de quantité de travail qu'il y a à mener avant de se lancer.

Il y a déjà des préalables à porter pour conserver ce que l'on a, qui sont déjà tellement énormes que je trouve que la position de l'équipe municipale et du maire en particulier, d'inviter à la prudence sur ces sujets est quand même la meilleure chose à faire. Je vous invite à peu d'agitation et à beaucoup de soutien parce qu'on a besoin de peu d'agitation sur le sujet et de beaucoup de soutien.

Monsieur MARTIN : Comme vous l'avez justement dit – parce que, oui, c'est mon domaine de compétence –, on est bien d'accord sur la conservation des œuvres, sur les conditions déplorables, parce qu'on n'a absolument pas de place. Il suffit de rentrer dans le présidium et on s'en rend compte tout de suite. Il n'y a aucun problème là-dessus. Moi, ce qui me rassurerait, c'est de dire : voilà, nous cherchons du foncier, nous avons travaillé à trouver un terrain, nous achetons le terrain maintenant. On sait très bien qu'on en a pour trois ou quatre ans rien que pour voir sortir de terre un centre de conservation.

Monsieur DRAPRON : On est d'accord, mais à condition de savoir ce qu'on va mettre dedans.

Monsieur MARTIN : Le terrain, on peut l'acheter cette année.

Monsieur DRAPRON : Mais quelle taille de terrain ?

Monsieur MARTIN : Oui, mais enfin bon...

Monsieur DRAPRON : Au niveau gestion publique...

Monsieur MARTIN : Mais on vous l'a dit, ça peut être au niveau de l'agglomération. Vous prenez un hectare.

Monsieur TERRIEN : Oui, c'est ma chance, je voulais vous remercier parce que je suis un petit cerveau effectivement. Vous avez dit tout à l'heure que c'était des petits cerveaux qui travaillaient sur le projet. Je ne vais pas manquer d'en parler à nos amis de la SEMDAS, aux ingénieurs, aux architectes qui travaillent sur le dossier. On est effectivement, certainement, des petits cerveaux. Je ne sais pas si c'est dans la bonne direction que les choses sont orientées parce que je pense qu'il est plus compliqué de prendre un site, d'essayer de l'organiser, de décomposer en l'adaptant en fonction de ce qui existe déjà, en essayant de préserver au maximum les constructions sans trop démolir. Je pense qu'il est plus compliqué de faire comme ça que de brader le site à un grand groupe qui, effectivement, va tout gérer, a tout géré, a fait un projet rapidement parce qu'ils sont équipés, ils ont les moyens, ils ont des structures alors que nous, effectivement, on travaille sur une échelle moins large, avec des moyens moins importants et qu'on construit un vrai projet autour d'un lieu avec les Saintais et de façon très constructive et très ouverte.

Je pense que nos petits cerveaux ne travaillent peut-être pas beaucoup mais je pense que vous verrez dans le temps que le projet qui va sortir sera un projet cohérent et qui évitera de mettre des appartements dans le Logis du Gouverneur, de faire un restaurant de la chapelle, de construire un hôtel sur le belvédère alors que c'est inconstructible. Nos petits cerveaux ont géré tout ça. Ils gèrent tout ça et ils savent faire face à tout ça.

Autre point, vous tournez autour de cet ascenseur depuis des lustres. Vous nous fatiguez avec cet ascenseur. L'ascenseur, si vous voulez le faire un jour, si vous êtes réélu, si vous avez cette chance, je vous le souhaite, vous pourrez toujours le faire. On ne fera rien qui n'empêchera de faire un ascenseur demain. Si c'est votre souhait, si c'est votre désir, dans le prochain combat électoral, vous le porterez et vous serez certainement élu pour faire un ascenseur. Mais nous, ce n'est pas notre choix. Notre choix, c'est des véhicules électriques, des systèmes différents. C'est un choix. Votre ascenseur, si vous voulez le faire un jour...

Encore une fois, ce que l'on fera sur le site, aujourd'hui on veut le faire vivre site, on veut l'animer, on veut le construire. Faire un ascenseur pour dire que rien ne se passe dessus, je ne vois pas l'intérêt. Merci beaucoup pour vos compliments et j'espère qu'on se reverra dans quelque temps quand le projet va avancer.



Monsieur DRAPRON : Nous le faisons avec et pour les Saintais. Monsieur MACHON.

Monsieur MACHON : Je précise, Monsieur TERRIEN, que j'ai parlé d'un petit quartier pour reprendre votre expertise. J'ai parlé de cerveaux mais je n'ai pas parlé de petits cerveaux. Ah non, non, je regrette infiniment.

Monsieur DRAPRON : Vous voyez, reprenez vos notes.

Monsieur MACHON : Eh bien oui, c'est écrit. Justement, c'est écrit. Je voudrais reprendre et donner un complément d'information sur le centre de conservation parce que, quand nous avons débuté notre mandat en 2014, la décision malheureusement et l'investissement avaient été pris par le département...

Monsieur DRAPRON : Absolument pas. C'est faux !

Monsieur MACHON : ... pour mettre le centre de conservation sur Saint-Césaire...

Monsieur DRAPRON : C'est un mensonge, c'est faux.

Monsieur MACHON : ... de manière à dynamiser le Paléosite...

Monsieur DRAPRON : C'est faux, Monsieur MACHON, vous le savez très bien.

Monsieur MACHON : ... qui avait énormément de problèmes. Nous avons alors fait une démarche auprès du Département mais le déficit sur le Paléosite...

Monsieur DRAPRON : Ça, c'est honteux, Monsieur MACHON, c'est un mensonge.

Monsieur MACHON : Non, vous me laissez finir, s'il vous plaît. Je ne pratique pas les mêmes méthodes que vous.

Monsieur DRAPRON : C'est honteux, c'est honteux.

Monsieur MACHON : Je précise, c'est la décision qui a été faite. Nous avons travaillé alors avec la Région. Nous avons proposé le site de La Trocante pour pouvoir créer là le centre de conservation...

Monsieur DRAPRON : Ça, c'est vrai.

Monsieur MACHON : ... la Région nous demandant d'ailleurs d'avoir de la possibilité d'être proche de la bretelle pour pouvoir manipuler et transporter correctement l'ensemble des éléments du centre de conservation. Voilà ce qu'il s'est passé. Je tenais à le préciser.

Ce terrain, plus La Trocante qui, je le rappelle, a quand même coûté fort cher à la ville, est amianté. Nous avons donc lancé à l'époque une étude sur le désamiantage et la possibilité d'utiliser ce site. Il y a bien eu une proposition de faite et je réitère : la position du Département – qui était tout à fait justifiée compte tenu du déficit du Paléosite – était de mettre les lapidaires, tous les éléments du département à Saint-Césaire. Croyez bien qu'on s'est battu pour faire en sorte que cette décision change.

Monsieur DRAPRON : Mais bien sûr ! Dominique BUSSEREAU appréciera. C'est honteux.

Monsieur MACHON : Mais oui, sans aucun problème.

Madame ABELIN-DRAPRON : En fait, non, vraiment pas. Ce n'est pas parce que vous le répétez que c'est vrai. Je vous assure, Monsieur MACHON, il n'a jamais été question de ça et pour une



simple raison : c'est que, pour ça, il faut ign...
conservation. Pour dire une chose pareille, il faut juste ignorer ce qu'est un centre de conservation. Un centre de conservation n'est pas fait pour animer un site ; à la base, c'est fait pour conserver des collections. Ce n'est pas un musée, un centre de conservation. C'est un centre de conservation comme son nom l'indique. Cela veut dire que l'on conserve les collections. Ce n'est pas un lieu d'animation, ce n'est pas ça qui fait vivre un site.

En plus, c'est doublement faux. La taille qui est préconisée par l'étude que vous n'avez pas dû lire, que vous avez sûrement commandée et payée mais que vous n'avez pas dû lire, est supérieure à ce que le terrain du Paléosite pouvait permettre, ce qui prouve bien que jamais le Département n'a pu faire cette proposition.

Non, le Département avait fait plusieurs hypothèses et, dans les propositions, il y avait un centre de conservation conjoint à Saintes pour lequel on demandait juste à la Ville un foncier que vous n'avez pas voulu donner. C'est un choix. Le choix pouvait se défendre pour plusieurs raisons. Aujourd'hui, maintenant, il faut qu'on compense et qu'on avance.

Monsieur DRAPRON : Merci. Je pense que le débat a été suffisamment long. Nous avons eu vos propositions. Alors juste, Monsieur DIETZ mais ce que je voudrais dire avant, c'est que c'est franchement lamentable de reporter ses fautes sur les autres. Allez-y, Monsieur DIETZ.

Monsieur DIETZ : Je vais vite parce que Monsieur CATROU a déjà plié toutes ses affaires. Il est pressé. Je vais m'expliquer pour le vote. J'attendais toutes ces discussions. Je ne voterai pas pour, bien évidemment, mais je ne vais pas voter contre parce que je ne veux pas rentrer dans des considérations politiques. Je répète à qui veut l'entendre ici que je me suis présenté sans étiquette politique. C'est un secret de polichinelle que je suis candidat à l'investiture pour la députation mais, là, ce sera dans un cadre politique. C'est obligatoire.

En revanche, j'écoute les débats et j'entends qu'effectivement, il y a une grosse frustration par rapport à ce musée. Je ne me suis jamais exprimé là-dessus, mais je pense que si musée devait y avoir, ce n'est pas sur le site que je mettrais. Ce serait ailleurs, près de l'amphi, mais c'est ma vision des choses.

Ceci étant, peut-être que ce soir, pour la première fois, je ne serai pas tout à fait en phase avec mon équipe mais je respecte leur choix. Je ne serai pas tout à fait en phase mais nous sommes libres, dans notre groupe, et chacun a pu s'exprimer et est libre de son choix.

Monsieur DRAPRON : Merci. Je mets aux voix cette délibération. Non, mais non, c'est bon.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Vous m'aviez dit oui, vous m'avez fait signe plusieurs fois que vous allez me donner la parole. Vous m'aviez dit oui ; une parole, c'est une parole.

Monsieur DRAPRON : Ah ben, vous êtes forte ! Bon, je suis obligé d'accepter.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Maire. J'ai une question subsidiaire. J'ai pris bonne note que Madame ABELIN, sous votre direction, avait précisé son propos en disant que les pierres de Saintes ne partiraient pas à Saint-Césaire ce qui nous rassure grandement et, de cela, je vous félicite.

J'espère que nos autres collections resteront à Saintes et ne seront pas dilapidées et perdues ailleurs parce que c'est notre seule richesse et que, en tant qu'élue mais en tant que citoyenne aussi, je trouve que les richesses de Saintes appartiennent aux Saintais. Donc là, je me réjouis également et j'espère aussi que la convention renouvelable par tacite reconduction de nos œuvres qui ont été envoyées à Nérac vont revenir puisque ce n'était pas une exposition temporaire, contrairement à ce qu'avait dit Madame VIOLLET. Donc il faudra vérifier que cette convention, qui est renouvelable par tacite reconduction, ne soit pas reconduite pour que l'on puisse récupérer nos œuvres.

Je voulais juste dire que nous serons vigilants et que nous défendrons le mieux que nous pourrons les intérêts des Saintais et de tous ceux qui ont voté pour nous. Comme l'a dit Monsieur DIETZ, nous avons fait une union des Saintais.



Comme vous l'avez fort bien fait remarquer dernier, 60 % des Saintais sont intéressés par un projet d'un musée de qualité et d'un site de conservation, différent évidemment, de nos œuvres afin que ce patrimoine, qui est notre seule richesse, ne se dilapide pas, ne s'égaré pas ou ne se détruise pas. Je vous remercie de m'avoir redonné la parole.

Monsieur DRAPRON : Donc vous votez pour ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Non, je ne vote pas pour le budget parce que le budget n'est pas suffisamment, de mon point de vue, défenseur de la culture et des écoles.

Monsieur DRAPRON : Pourtant, je vous garantis que si.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Eh bien, une autre fois !

Monsieur DRAPRON : Monsieur MAUDOUX, une minute.

Monsieur MAUDOUX : Monsieur le Maire, je voudrais faire un préalable sur l'importance du débat en démocratie qui, aujourd'hui, est vraiment attaquée en Europe et sur la planète. Ce n'est pas nouveau. Je pense que le temps est important et je suis désolé pour Monsieur CATROU. J'ai parlé avec un journaliste lors du dernier conseil municipal où je n'étais pas ; il m'a dit qu'à Tours, le conseil municipal durait dix heures. Je pense que c'est effectivement peut-être une caricature mais je pense que vous n'avez pas le droit, et je suis désolé sur le mot, pas le droit de couper la parole à quelqu'un sans le laisser complètement aller au bout de son argumentation. Tout à l'heure, c'était sur la boîte. Tout à l'heure, c'était sur un lieu. Monsieur MARTIN avait le droit d'aller jusqu'au bout.

J'espère que vous allez me laisser développer mes arguments. Ça ne va pas être une minute, ça va être un petit peu plus mais j'espère que vous allez me permettre de les développer parce que la démocratie, ça ne passe pas par le chronomètre.

Monsieur DRAPRON : Je vous écoute.

Monsieur MAUDOUX : Merci. Je voudrais simplement rappeler que, lors du dernier vote du budget, notre équipe « Unis pour Saintes » s'était abstenue parce qu'un budget est aussi une marque politique. Ce n'est pas uniquement budgétaire. Je l'ai dit tout à l'heure, j'étais très technique dans mes questions. Là, je suis plus politique parce que, effectivement, c'est politique. Nous nous étions abstenus, ce qui était une marque d'encouragement envers votre politique que nous espérons positive et la meilleur possible pour les Saintais.

Depuis, il y a des choses qui ne nous ont pas plu, notamment dans vos propositions mais aussi dans les comportements, qui ne se retrouvent pas dans le budget. Je vais citer par exemple tout d'abord le management en interne du personnel – j'espère qu'on me laissera finir – et ses souffrances, ensuite les dérives démocratiques que je viens de critiquer à l'instant et que j'avais déjà fait remarquer par le passé.

Pour moi, il y a des dépenses exagérées, non pas dans leur choix mais sur leur montant. Je citerai quand même les 3,5 millions d'euros de dojo. Je citerai les plus d'un million d'euros de piste d'athlétisme, à moins que cela n'englobe d'autres dépenses annexes mais cela n'a pas été précisé. Je citerai les 830 000 euros que vous avez cités tout à l'heure de frais d'études, ce qui me semble quand même considérable pour notre municipalité. À l'inverse, pour moi mais je pense que c'est partagé dans mon groupe, la politique culturelle nous semble un petit peu sans ambition.

Je voudrais dire aussi des décisions à l'emporte-pièce, pour certaines sans considération pour leurs conséquences, sur lesquelles vous avez très bien rebondi après qu'elles ont fait polémique. Je citerai par exemple la tarification que vous vouliez imposer aux infirmières et vous êtes revenu dessus mais, effectivement, vous n'aviez pas vu les aboutissements pour la population et pour ce corps professionnel de ce que cela pouvait représenter. Le lotissement de la Grelauderie où il y avait une nuisance pour les riverains et pour l'environnement et sur laquelle vous disiez que vous ne pouviez rien faire et vous êtes revenu par la suite.



Je voudrais dire aussi – j’essaie de faire vite – vision parce que, pour le site Saint-Louis – je suis désolé mais, tout à l’heure, je n’avais pas la parole donc je me suis imposé le silence –, vous aviez parlé le 25 mars d’un lieu. Or, tout à l’heure, vous avez parlé d’une boîte. Or, le problème quand même du centre de conservation, ce sont toutes les étapes préalables qu’a citées Madame Abelin mais, au final, c’est bien un lieu où l’on va conserver les collections du patrimoine saintais et ne pas anticiper ce lieu, comme on l’a évoqué tout à l’heure, me semble une erreur d’anticipation.

Vous l’avez dit, il faudra qu’on sache la quantité avant d’envisager le lieu mais, comme on a beaucoup de problèmes à trouver du foncier, il vaudrait peut-être mieux prendre les choses un petit peu dans l’autre sens. Pour le site Saint-Louis, je voudrais dire que le passage de véhicules au centre de ce site – je l’ai signalé en réunion le 25 mars mais c’était une réunion publique et, là, nous sommes en conseil municipal – est pour moi une grave erreur, alors que cela devrait être un site piétonnier.

Je voudrais finir pour le manque d’anticipation sur quelque chose qui va peut-être vous choquer mais qui, moi, m’a profondément choqué : c’est la politique d’accueil des Ukrainiens. Pour les premiers, ça a donné lieu à une vraie manifestation de photos, de communication... Bien sûr que nous sommes tous d’accord pour accueillir les Ukrainiens mais je me suis malheureusement retrouvé avec cinq Ukrainiens qui n’avaient aucun soutien de la municipalité, tant au niveau de leurs médicaments qu’au niveau de leurs...

Monsieur DRAPRON : On dirait un candidat aux législatives, pardon de vous le dire, mais votre procès, franchement, est inhumain.

Monsieur MAUDOUX : Ce n’est pas un procès, c’est ce que j’ai vécu. Non, là, je vous en prie, j’ai été en contact ...

Monsieur DRAPRON : Je suis désolé de vous couper mais c’est un procès inadmissible. Vous savez ce qu’on fait ? Depuis le 1^{er} mars, on est sur ce dossier.

Monsieur MAUDOUX : Demandez à Didier MARTIN si ce n’est pas vrai, j’ai hasard rencontré ces cinq personnes.

Monsieur DRAPRON : Ce n’est pas vrai. J’étais avec Monsieur DAUTRY, je suis tout au courant de tout.

Monsieur MAUDOUX : Exactement. Vous avez fait un signe très gentil, d’ailleurs.

Monsieur DRAPRON : Qui c’est qui a permis qu’on aille chercher ces gens ?

Monsieur MAUDOUX : Mais c’est vous, je le sais.

Monsieur DRAPRON : Alors ne dites pas qu’on ne fait rien ! C’est inadmissible.

Monsieur MAUDOUX : Je n’ai pas dit que vous n’aviez rien fait. Non, absolument pas, vous déformez mes propos.

Monsieur DRAPRON : Votre propos est inadmissible.

Monsieur MAUDOUX : Laissez-moi finir. Je suis désolé, vous transformez mes propos. Je dis simplement que, si vous avez énormément fait, et je vous en félicite, pour accueillir et, par la suite, vous n’avez pas anticipé le soutien direct...

Monsieur DRAPRON : Le 1^{er} mars ! Personne n’avait bougé avant nous. Le 1^{er} mars, on a bougé. Ne faites pas des procès...



Monsieur MAUDOUX : Ce n'est pas un procès.

Monsieur DRAPRON : Mais si ! Le guichet unique à la mairie, on est les seuls à le faire. L'aide sociale, on est les seuls à le faire. Les maires de l'agglomération vont voter une subvention à la Ville, justement parce qu'on aide tous les gens.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Monsieur MAUDOUX : Mais c'est très bien de le faire !

Monsieur DRAPRON : Ce procès est inadmissible.

Monsieur MAUDOUX : Je suis désolé, j'ai géré ces personnes moi-même.

Monsieur DRAPRON : Géré trois médicaments, pardon de vous le dire.

Monsieur MAUDOUX : J'ai géré aussi les vêtements de ces personnes. Je les ai aidées, c'est tout mais je ne voulais pas m'en vanter.

Monsieur DRAPRON : Mais vous le faites !

Monsieur MAUDOUX : Mais non, pas du tout.

Monsieur DRAPRON : C'était ça ? Il vous fallait une tribune pour dire que vous avez vendu trois médicaments ?

Monsieur MAUDOUX : Absolument pas ! J'ai été choqué que vous n'ayez pas anticipé la gestion de ça.

Monsieur DRAPRON : On l'a fait, c'est honteux !

Monsieur MAUDOUX : Non, Monsieur, et je ne suis pas honteux sur ce coup-là. En tous les cas, je m'opposerai à ce budget et votre réaction par rapport à mon propos qui n'était pas...

Monsieur DRAPRON : Eh bien, on verra quand vous serez candidat ce que vous proposerez.

Monsieur MAUDOUX : ... propos qui était sincère et qui n'était pas du tout une façon...

Monsieur DRAPRON : Donner cinq médicaments et se faire le héros de la ville, c'est franchement honteux. Je ne récupère pas les Ukrainiens, Monsieur MAUDOUX, je ne récupère pas. Je fais ça avec le cœur et pour la ville. Je n'ai pas besoin de récupérer cette information.

Monsieur MAUDOUX : Je ne récupère rien du tout. Les photos de l'accueil de ces personnes, c'est vous qui les avez mises sur votre Facebook. Je ne les ai absolument pas partagées.

Monsieur DRAPRON : On va juste vous dire ce qu'on a fait aujourd'hui aussi.

Madame ABELIN-DRAPRON : En fait, l'avantage au Département est qu'on parle avec nos petits collègues et qu'on voit ce qui se fait ailleurs. Encore une fois, on a été les premiers à mettre en place le centre de dons et ce n'est pas parce qu'on est les meilleurs, c'est qu'on avait déjà une expérience d'il y a moins d'un an sur le sujet. Toute la solidarité n'est pas que celle de la ville. C'est pour cela qu'on l'a mise sur les réseaux sociaux parce que ce n'est pas que celle de la municipalité : on a mis sur les réseaux sociaux la solidarité de la ville. C'est ça qu'on a mis en avant. Vous voyez, ce n'est pas pour dire : « nous, on l'a fait ». Ce qu'on a dit, c'est qu'on a remercié les bénévoles qui s'impliquaient tous les jours, on a remercié les Saintais qui avaient donné. C'était ça le sens du post.

Je le sais parce que c'est moi qui l'ai mis en ligne et je l'ai mis en ligne justement pour cette raison, pour ne pas qu'on dise : « c'est la municipalité » mais « c'est la ville de Saintes qui accueille ». C'était ça le sens du post. C'est exactement le contraire de ce que vous venez de dire.



Aujourd'hui, je suis allée en préfecture. J'ai accueilli se sont mobilisés à nos côtés. Franchement, c'était chouette. C'est pour ça qu'il ne faut pas parce que, à un moment, il y a eu un possible raté sur un sujet, faire une généralité. D'autant que je rappelle quand même, pour rappel, que c'est la mission de l'État. C'est la mission régalienne de l'État d'accueillir, il faut quand même le rappeler à la base. Ce n'est pas la mission des communes d'accueillir, c'est la mission de l'État.

Je me permets de le dire parce que, dans le contexte qui est le nôtre en ce moment, c'est quand même une donnée importante pour ne pas que cela fasse boomerang. Quand on dit des choses comme ça, ça peut vite faire boomerang. Aujourd'hui, la ville a mis en place le centre de dons, une permanence en permanence, 24 heures sur 24 et je pense que vous ne trouverez pas un cabinet aussi impliqué que celui-là parce que c'est un cabinet à qui cela tient particulièrement à cœur. Aujourd'hui encore, comme je viens de vous le dire, tous les partenaires sont mobilisés. Keolis s'est mobilisé, l'Agglo s'est mobilisée. La ludothèque nous a fourni des jouets parce qu'on est allé une journée entière en préfecture pour faire tous les papiers d'un coup. On était les seuls. C'était la seule commune qui emmenait les habitants qu'elle accueillait sur son sol en préfecture pour faire les papiers. Les autres, les ressortissants se débrouillaient seuls. C'est ça la réalité, Monsieur MAUDOUX. C'est la réalité.

On ne pensait vraiment pas en parler spécifiquement ce soir mais j'en parle parce que ce que vous dites, ce n'est pas par rapport à notre équipe que c'est moche, c'est que ça renvoie une image de l'accueil en France qui, à mon avis, n'est pas digne et qui n'est pas réelle, surtout parce que la réalité n'est pas ça. La réalité, c'est qu'autour de cette table, vous avez des gens qui accueillent chez eux. La réalité, c'est qu'autour de cette table et dans le public aussi, il y a des gens qui passent des journées entières à trier, à donner, à accueillir. C'est ça la réalité.

Ce n'est pas parce qu'à un moment, vous avez eu cinq Ukrainiens et qu'il y a eu un loupé sur ces cinq Ukrainiens qui a été rattrapé par la suite, qu'on peut en faire une généralité. Là-dessus, je vous invite à la prudence parce que, s'il y a bien un moment où on a besoin de concorde, c'est en ce moment et sur ces sujets en particulier. C'est très dangereux de jouer à cela en ce moment, vraiment.

Monsieur MAUDOUX : Je n'en ai pas fait une généralité, Madame.

Monsieur DRAPRON : C'est moi qui donne la parole donc, maintenant, je coupe le débat et je mets aux voix ces trois délibérations. La première est le budget primitif 2022. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Projet golf : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le budget Saint-Louis : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-1 et suivants, et l'article L. 1612-7,

Vu les documents budgétaires proposés au Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation du budget,

Vu la délibération n°2022-07 du Conseil municipal du 17 février 2022 portant débat d'orientations budgétaires 2022,

Vu la délibération n°2022-26 de ce Conseil Municipal approuvant les comptes administratifs 2021,

Vu la délibération n°2022-27 de ce Conseil Municipal adoptant les affectations des résultats 2021,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2022,

Considérant le détail des dépenses et recettes décrits dans les rapports de présentation joints en annexe, Considérant les équilibres budgétaires ci-après,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation du budget primitif 2022 du BUDGET PRINCIPAL.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	30 270 714,00 €
Dépenses d'ordre	7 845 012,51 €

Total dépenses	38 115 726,51 €
Recettes réelles	37 729 726,51 €
Recettes d'ordre	386 000,00 €
Total recettes	38 115 726,51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	15 204 719,94 €
Dépenses d'ordre	1 222 740,00 €
Restes à réaliser en dépenses	1 080 749,52 €
Total dépenses	17 508 209,46 €
Recettes réelles	11 141 807,13 €
Recettes d'ordre	8 681 752,51 €
Restes à réaliser en recettes	1 834 768,33 €
Total recettes	21 658 327,97 €

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,
 ADOPTE à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 21

Contre l'adoption : 12 (ARNAUD Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et ceux de CATROU Rémy et ROUSSAUD Barbara, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique, MACHON Jean-Philippe, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Abstention : 1 (DIETZ Pierre)

Ne prend pas part au vote : 0

- Sur l'approbation du budget primitif 2022 du BUDGET annexe SITE SAINT-LOUIS.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	968 381,29 €
Dépenses d'ordre	6 370 336,00 €
Total dépenses	7 338 717,29 €
Recettes réelles	688 717,29 €
Recettes d'ordre	6 650 000,00 €
Total recettes	7 338 717,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	158 479,90 €
Dépenses d'ordre	6 650 000,00 €
Total dépenses	6 808 479,79 €
Recettes réelles	438 143,90 €
Recettes d'ordre	6 373 336,00 €
Total recettes	6 808 479,90 €

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,
 ADOPTE à la majorité cette proposition.



Pour l'adoption : 21

Contre l'adoption : 13 (ARNAUD Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et ceux de CATROU Rémy et ROUSSAUD Barbara, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

- Sur l'approbation du budget primitif 2022 du BUDGET annexe GOLF.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	573 718,06 €
Dépenses d'ordre	76 800,00 €
Total dépenses	650 518,06 €
Recettes réelles	650 518,06 €
Recettes d'ordre	0,00 €
Total recettes	650 518,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	142 181,33 €
Dépenses d'ordre	2 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses	48 309,69 €
Total dépenses	192 491,02 €
Recettes réelles	113 691,02 €
Recettes d'ordre	78 800,00 €
Total recettes	192 491,02 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 22

Contre l'adoption : 12 (ARNAUD Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et ceux de CATROU Rémy et ROUSSAUD Barbara, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique, MACHON Jean-Philippe, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2022-30. BUDGET PRINCIPAL – CREATION ET MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Monsieur DRAPRON : Nous passons à la création des autorisations de programme.

Monsieur CALLAUD : Deux approches ont été mises en œuvre dès 2021 pour valider les investissements à travers onze nouvelles autorisations de programme mais je vous l'ai déjà dit. Il y a une autorisation de programme « bâtiment scolaire, sportif, culturel, autre site ». Si on les met en autorisation de programme, c'est pour faire ce qu'on a dit sur l'annualité. Il y a du travail à faire sur chaque plan et on veut les réaliser sur l'année et les suivre au quotidien.

« Infrastructures publiques, voiries, trottoirs » : je n'y reviens pas.

Sécurisation de l'espace public, ouvrage d'art, éclairage public, défense incendie, effacement des réseaux et enfin cadre de vie, aménagement et végétalisation paysager, plantation d'arbres, aire de jeux, école, quartier, syndicats publics : voilà les onze.

Il y a d'autres projets spécifiquement identifiés qu'on remet à jour, puisque ça se modifie chaque année, dédiés à la réalisation de ces investissements. C'est la réhabilitation de Saint-Exupéry, c'est aménagement du site de la Palu, c'est la réhabilitation de la piste d'athlétisme – on en a



suffisamment parlé, je n’y reviens pas –, le cathédrale Saint-Pierre, la réhabilitation du hall Mendès-France en Palais des Congrès – je dis bien en Palais des Congrès –, l’aménagement Flow vélo, l’aménagement du port fluvial et la construction d’un dojo.

Monsieur le Maire, il convient donc de voter pour procéder aux modifications de ces AP et des crédits de paiement qui sont afférents.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu’il y a des questions ? Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Là, effectivement, il y a eu une ligne entière pour l’opération de création de sanitaires publics, ce qui est absolument indispensable puisqu’on est désastreux sur le sujet. Mais j’observe que, sur les cinq années de prévision, vous dépensez 25 000 euros pour les sanitaires publics et vous ne dépensez que 240 000 euros pour les arbres. Or les arbres utiles sont utiles pour la décarbonation de notre air. Il faudrait peut-être revoir cela dans les années suivantes quand vous nous proposerez d’autres autorisations de programme.

De la même manière, il y a des équipements pour les aires de jeu – 350 000 euros – ce qui est vraiment utile pour les enfants et pour les espaces publics où les enfants sont potentiellement utilisateurs de ces espaces. Ce sont des sommes qui ne sont pas très importantes au regard de l’utilité publique de ces équipements.

Monsieur CALLAUD : Attendez, parce que, là, on vote les autorisations de programme. C’est-à-dire que crédits de paiement seront dédiés chaque année pour justement déterminer les valeurs de chaque planification.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : J’ai bien compris.

Monsieur DRAPRON : Merci. Est-ce qu’il y a d’autres questions ? Je n’en vois pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L. 2311-3,

Vu l’Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Considérant que la Ville de Saintes s’est engagée dans un projet stratégique de développement et de revitalisation de la ville,

Considérant qu’à ce titre, des travaux importants sont à entreprendre rapidement, en tranches successives,

Considérant que ces projets sont éligibles à des financements divers,

Considérant que les travaux liés à ces opérations ainsi que leur montant nécessitent une gestion pluriannuelle sur plusieurs exercices budgétaires,

Considérant la nécessité d’ajuster les montants des autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) au vu des réalisations constatées sur l’exercice antérieur et des modifications budgétaires adoptées,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer :

- Sur les montants et durées des autorisations de programme existantes, tels qu’indiqués dans le tableau joint ;
- Sur les ventilations des crédits de paiements telles que détaillées dans le tableau joint.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l’adoption : 25

Contre l’adoption : 8 (ARNAUD Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et ceux de CATROU Rémy et ROUSSAUD Barbara, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Abstention : 1 (DEREN Dominique)

Ne prend pas part au vote : 0

2022-31. BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION EN NON-VALEUR



Monsieur DRAPRON : Passons à la 8.

Monsieur CALLAUD : C'est la délibération habituelle dans les budgets sur les admissions en non-valeur. Vous savez que ce sont des sommes qui ont été impossibles à recouvrer. On vous les propose pour un montant total de 7 220,71 euros.

Monsieur DRAPRON : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur ROUDIER : Combien de dossiers ?

Monsieur CALLAUD : Une dizaine, me dit-on.

Monsieur DRAPRON : Merci. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint Jean d'Angély a exposé une demande d'admission en non-valeur pour des créances irrécouvrables, liste n°4769890233 au 28 janvier 2022, pour un montant de 7 220,71 € (sept mille deux cent vingt euros et soixante et onze centimes) sur le Budget Principal,

Considérant que l'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de du Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint Jean d'Angély, dont la responsabilité ne se trouve pas dérogée pour autant,

Considérant que ces produits n'ont pas pu être recouverts par le Service de Gestion Comptable pour différentes raisons (personnes insolubles, dettes apurées par décision de justice, sommes trop faibles pour faire l'objet de poursuites...),

Considérant que l'encaissement de ces recettes sera poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs,

Considérant que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2022, Chapitre 65, fonction 01, articles 6541 et 6542, Service FINA,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total 7 220,71 € (sept mille deux cent vingt euros et soixante et onze centimes) sur le Budget Principal, sur les articles comptables suivants :

- o Compte 6541 pour 1 616,91€
- o Compte 6542 pour 5 603,80 €.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 30

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 4 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et ceux de CATROU Rémy et ROUSSAUD Barbara)

Ne prend pas part au vote : 0

2022-32. DON D'UN PARTICULIER A LA COMMUNE POUR FINANCER DES TRAVAUX A LA CATHEDRALE SAINT-PIERRE

Monsieur DRAPRON : La délibération numéro 9, don d'un particulier.

Monsieur CALLAUD : Une très, très bonne nouvelle. Madame Charlotte Rothwell de Houston, Texas, États-Unis, a décidé de faire un don de 3 000 euros à la Ville de Saintes, mais un don au profit de la restauration des vitraux. Je remercie. Plusieurs interventions ont été réalisées pour les



vitraux de la cathédrale Saint-Pierre. C'était bien 3 000 euros. On vous a mis les deux interventions qui ont été réalisées pour un montant de 11 776,90 euros, moins les 3 000 euros consentis par Charlotte Rothwell.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Monsieur DRAPRON : J'en profite pour remercier Madame BLEYNIE qui est dans la salle, qui a été l'intermédiaire. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, et L.2242-1,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant la demande de Madame Charlotte ROTHWELL, de Houston – TEXAS (États-Unis d'Amérique) d'effectuer un don de 3 000 € à la Ville de Saintes pour la réalisation de travaux de restauration de vitraux et/ou de tableaux,

Considérant la réalisation des travaux effectués comme suit :

- Sur les vitraux :
 - Trois vitraux bas de la nef Sud
 - Un vitrail haut du chœur Nord
 - Un vitrail bas du Déambulatoire Nord
- Sur la dépose du tableau se trouvant devant ce dernier vitrail.

Les interventions sur les vitraux ont été réalisées par Madame Coline FABRE et l'Atelier de la Licorne.

Ainsi, le montant des interventions réalisées sur les vitraux s'élève à la somme de 8 344,90 euros TTC (hors dépose du tableau), et à la somme totale de 11 776,90 euros TTC (comprenant la dépose du tableau).

Considérant la nécessité de remercier chaleureusement la donatrice pour sa participation à la préservation du patrimoine historique de la Ville,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'acceptation du don de 3 000 € fait à la Ville affecté à la réalisation des travaux de restauration de vitraux et/ou de tableaux à la Cathédrale Saint-Pierre présentés,
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2022-33. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, SPORTIVES, A CARACTERE SOCIAL, DE LOISIRS ET EDUCATIF AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Monsieur DRAPRON : Passons à la vie associative.

Monsieur CALLAUD : Monsieur le Maire, je suis obligé de quitter l'assemblée pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure.

Monsieur DRAPRON : Merci, Philippe. Je passe la parole à Günter JEDAT.

Monsieur JEDAT : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, le projet de délibération suivant porte sur l'attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2022. Je ne vous rappellerai pas les différentes délibérations que nous avons déjà votées concernant les associations signataires d'une convention d'objectifs et de moyens, c'est-à-dire toutes les subventions supérieures à 23 000 euros mais je souhaite insister sur un ou deux points, un petit peu comme d'habitude.



Considérant que, pour permettre d'apprécier le regard des sommes demandées et de l'intérêt local, il est précisé au conseil municipal que l'octroi de subventions au profit d'associations est conditionné par la présentation par ces dernières des justificatifs suivants :

- Bilan financier justifiant des actions menées en fonctionnement ou en projet ;
- Compte de résultat définitif de l'exercice écoulé ;
- Relevé de trésorerie.

Comme précisé plus haut et comme vous pouvez le voir, il existe deux styles de subvention. Je voudrais rentrer un petit peu dans le détail concernant les modalités de versement : une fois le subventionnement voté, 75 % sera donné à la notification et le solde sera donné à réception du bilan financier après le 15 septembre, avec une projection des recettes et des dépenses sur la période restante. Concernant les projets, l'association devra produire les justificatifs nécessaires au plus tard deux mois après les réalisations de la manifestation.

Enfin, après consultation de la commission Vivre Ensemble du jeudi 17 mars 2022, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes, sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant à signer les conventions portant attribution de ces subventions et tout document y référant. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur DRAPRON : Merci. Avant de passer aux prises de parole, je précise que toutes celles et ceux qui sont intéressés par une association ne doivent pas prendre part au vote et que ce ne sera pas pris en compte dans le quorum donc il n'y a pas de souci. Toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, sont liés à une association qui bénéficie d'une subvention ne doivent pas prendre vote. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Deux questions, Monsieur le Maire, dont une qui est une question de forme. J'ai vu que la subvention attribuée au CIDF, l'association qui s'occupe de l'information et du droit des femmes et des familles, était dans la catégorie « Loisirs et éducation ». Il m'aurait semblé plus pertinent de la mettre dans la catégorie « association à caractère social » parce que le droit des femmes n'est pas un loisir. C'est un point de détail mais cela m'a un peu choquée.

J'ai une question pour les ASMA. Je défends souvent l'association des ASMA parce que j'y ai été administratrice bénévole pendant des années, quand mes enfants y étudiaient la musique. Là, je vois qu'ils n'ont pas de subvention du tout. Est-ce qu'ils sont en retard et feront l'objet d'une autre délibération un peu plus tardive pour l'attribution des subventions ? Est-ce que cette année, ils auront droit à rien, ce qui sera très compliqué pour payer les professeurs ? Je n'ai pas d'autre observation.

Monsieur DRAPRON : Pour le CIDF, si Caroline AUDOUIN est d'accord, on peut le réintégrer dans le champ du social. Cela ne pose pas de problème.
Pour les ASMA, ils n'ont pas fait de demande. Si ? Günter.

Monsieur JEDAT : Je voudrais apporter quelques précisions. Pour cette année, nous avons ouvert ce que l'on appelle le portail associatif pour déposer les demandes au niveau dématérialisé. La première session était de fin novembre jusqu'au 15 janvier. Les ASMA ont déposé leur dossier, je crois, en février ce qui fait qu'il sera donc étudié prochainement étant donné que l'on vient une nouvelle fois d'ouvrir le portail associatif du 28 mars au 5 avril pour, justement, tout ce qui concerne les projets.

Monsieur DRAPRON : Voilà votre réponse.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : C'est plutôt pour leur subvention de fonctionnement, parce que ce n'est pas un projet, le fonctionnement de ASMA.

Monsieur DRAPRON : Ce sera pareil.



Monsieur JEDAT : On a ouvert le portail pour le nous estimons que les subventions de fonctionnement doivent être connues aux mois de novembre-décembre pour les déposer pour l'année 2022. Maintenant, comme on l'a fait un petit peu l'année dernière, on va réétudier certains dossiers mais ce n'est vraiment qu'à titre exceptionnel pour le fonctionnement.

Monsieur DRAPRON : Il y aura du rattrapage. Monsieur MAUDOUX.

Monsieur MAUDOUX : Monsieur le Maire, est-ce honteux, est-ce un mensonge de ma part de vous rappeler que vous aviez fait une promesse ? Cette promesse était de nous rappeler, à chaque tableau des subventions, suite à nos demandes répétées, successives, interminables et sans jamais de réponses, à nous donner les comparatifs avec les années précédentes. Vous vous y étiez engagé, me semble-t-il. Est-ce que je suis encore dans le mensonge et dans la honte ? Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur DRAPRON : Tout à l'heure, je ne vous ai pas dit que c'était un mensonge. Ce n'est pas ce que j'ai dit. C'est que votre posture était inadmissible à mon sens mais vous avez raison, je m'étais engagé ; je pensais l'avoir demandé. Ah, ça y est ! Donc c'était prévu. Il me semblait l'avoir demandé. Je vais même jusqu'en 2019.

Monsieur MAUDOUX : Je vais me permettre de vous dire que, par rapport au travail de conseillers municipaux d'opposition, nous ne pouvons pas admettre de recevoir ces documents en conseil et de les comparer en *live* – excusez cet anglicisme –, en direct, alors que nous aurions pu le préparer par avance, alors que ces subventions aux associations sont un caractère très important du budget. Donc c'est un déni de démocratie.

Monsieur DRAPRON : Non, c'est une mauvaise compréhension. La demande n'était pas suffisamment précise pour que je la comprenne. L'année prochaine, vous aurez la délibération avec, dans le corps de la délibération, l'année N-1. Je m'y engage, vous le notez. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur ROUDIER.

Monsieur ROUDIER : Sur quelques associations, j'imagine que les projets pour les clubs, les sports tels le rugby, le foot, ce sont les tournois ?

Monsieur DRAPRON : Oui. Günter, c'est ça ? Pour les clubs de rugby, de foot, c'est du tournoi ?

Monsieur JEDAT : Les sports collectifs en général puisque le volley aussi pratique des tournois. Tous les sports collectifs.

Monsieur ROUDIER : Je suis surpris du montant pour l'association Royan-Saintes Volley Ball. Est-ce qu'il y a une compensation avec Royan ? Est-ce qu'il y a un arrangement avec Royan ? Est-ce que le montant est définitif ? Est-ce que c'est une première somme ? Le montant devait être plus important normalement.

Monsieur DRAPRON : Absolument pas. L'engagement qui a été fait avec Royan au tout début – rappelez-vous, on était ensemble – était sur cinq ans et Royan devait s'engager dès le départ, ce qui n'a pas été fait. On arrive à la sixième année donc on maintient cette année mais il n'y en aura pas l'année prochaine. C'est exactement le même exemple que l'équipe de cyclisme féminin de Charente-Maritime, que l'on avait soutenue un temps mais il avait été très clair qu'on l'a soutenue pour le droit d'amorçage pour l'équipe professionnelle. Aujourd'hui, c'est une équipe UCI qui est passée Stade Rochelais Cycling Women et qui n'a aucune subvention de la ville de Saintes, qui n'en a plus depuis plusieurs années d'ailleurs, parce que c'était ce même principe que l'UGS. L'UGS n'est pas un club, attention, c'est une équipe. C'est 20 personnes. L'engagement était le même, sur cinq ans et ils devaient après être capables, soit d'être autonomes, soit d'arrêter.



Monsieur ROUDIER : C'est quasiment la section

Monsieur DRAPRON : Non, c'est une équipe, ce n'est pas un club. C'est une équipe.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Monsieur ROUDIER : D'accord, mais Saintes est représentée. Saintes et Royan sont représentées.

Monsieur DRAPRON : Mais au handball, c'est au même niveau et là, c'est un club. C'était une entente.

Monsieur ROUDIER : C'est le même niveau cette année...

Monsieur DRAPRON : La différence est que c'est une entente mais ce n'est pas un club. Le contrat a été établi dès le départ.

Monsieur ROUDIER : S'il n'y a pas d'aide, ça coulera.

Monsieur DRAPRON : Un club professionnel, à un moment donné, soit il est autonome, soit il arrête. L'équipe de vélo n'a plus de subvention, elle fonctionne.

Monsieur ROUDIER : Ce n'est pas professionnel.

Monsieur DRAPRON : C'est comme cela qu'ils le désignent. Le club de volley ball, lui, n'a perdu aucune subvention.

Monsieur ROUDIER : Vous prenez toutes les équipes en sport professionnel, que ce soit football ou rugby, en Ligue 2, dès lors que vous n'êtes pas au plus haut niveau, vous avez une aide de votre commune quand elle est importante, de votre département ou de votre région.

Monsieur DRAPRON : Oui, pour un club, pas pour une équipe professionnelle indépendante. C'est 20 personnes.

Monsieur ROUDIER : Cela existe donc ce n'est pas qu'une histoire de sport pro ou amateur.

Monsieur DRAPRON : On l'a fait, de toute façon. On l'a fait pendant cinq ans.

Monsieur ROUDIER : J'ai bien compris mais quel est le sentiment de Royan ? Vous en avez discuté ou pas ?

Monsieur DRAPRON : Absolument pas.

Monsieur ROUDIER : C'est une décision « on arrête, point final » sans discuter.

Monsieur DRAPRON : C'est un engagement. On tient nos paroles.

Monsieur ROUDIER : Avant d'arrêter, il faudrait en parler avec les autres.

Monsieur DRAPRON : Quand vous avez un engagement, il y a un début, une fin. Ils étaient prévenus. Pardon mais, à un moment donné, les autres y arrivent bien. Pourquoi n'y arriveraient-elles pas ? Et si Royan décide de continuer à les soutenir, tant mieux. On l'a fait au début et Royan n'était pas au rendez-vous, au début.

Monsieur ROUDIER : Vous avez parlé du handball et du montant. J'ai souvenir que, dans votre majorité – je ne serais pas plus précis que ça –, il y a des gens qui n'appréciaient pas que les équipes précédentes, il y a très longtemps, subventionnent à une hauteur inadmissible pour eux



l'Abbaye aux Dames et le club de handball. ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE
prévoyez ce budget, il y a l'unanimité au sein de votre équipe ? D'accord.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

Monsieur DRAPRON : L'Abbaye aux Dames touche moins que le Gallia Théâtre par exemple.

Monsieur ROUDIER : Non, mais je ne vous donne pas de montant. J'ai juste un souvenir, voire très ancien avec certains, d'avoir entendu de manière récurrente que la musique à Saintes ne devait pas être autant aidée.

Monsieur DRAPRON : Vous confondez.

Monsieur ROUDIER : Vous n'avez pas que des interlocuteurs qui confondent autour de vous !

Monsieur DRAPRON : Laissez-moi finir, on parlait du conservatoire.

Monsieur ROUDIER : Non, non, non, c'est vous qui confondez. Je parle bien de la subvention de l'Abbaye aux Dames qui était très critiquée par un certain nombre de sportifs, et le handball qui était également critiqué par les sportifs qui pensaient ne pas avoir assez alors qu'ils évoluaient quand même au plus haut niveau et qu'il était justifié que, depuis des années, ils aient des subventions intéressantes. Je vais le rappeler donc j'imagine que, quand même, il y a une adjointe au sport qui doit être partie prenante pour les subventions, enfin je l'espère, normalement, et qui les rencontre en tout cas certainement. Donc j'imagine que c'est un discours qu'elle a dû entendre par le passé.

Monsieur DRAPRON : Dans une équipe, il y a un esprit d'équipe, nous l'avons.

Monsieur ROUDIER : Mais c'est très bien.

Monsieur DRAPRON : Une autre question ?

Monsieur ROUDIER : Non.

Monsieur DRAPRON : Merci. Monsieur DIETZ.

Monsieur DIETZ : Une remarque et une question. Pourriez-vous nous afficher, s'il vous plaît, les attributions de subventions aux associations sportives ? Merci.

Je ne comprends pas les 100 euros de subventions à France Alzheimer ; ce n'est pas du sport. Non mais ce n'est pas grave, c'était la remarque. La question maintenant, c'est : 100 euros à France Alzheimer, je ne comprends pas l'intérêt. Voilà, c'est tout.

Monsieur DRAPRON : Ils ont demandé ça, comme les scouts guides de France ont 300 euros. Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Est-ce que ce serait possible, Monsieur le Maire, d'avoir les diapos qui correspondent avec les années précédentes, de toutes les attributions de subventions. Parce que, finalement, on n'a vu que celle-là.

Monsieur DRAPRON : Vous voulez qu'on passe depuis le début ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Non, surtout qu'on nous les envoie par mail pour qu'on puisse lire. Ce soir, on n'a pas le temps de les étudier ligne par ligne, mais qu'on puisse les avoir.

Monsieur DRAPRON : Dès demain matin.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci, Monsieur le Maire.



Monsieur DRAPRON : S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Je vous rappelle que le budget est augmenté. Qui ne participe pas au vote ? Pour les autres, est-ce qu'il y a des contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et L.2311-7 qui prévoit que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget, Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n°2015-40 du Conseil Municipal en date du 19 juin 2015 portant autorisation de signer les conventions d'objectifs et de moyens avec l'USS Handball, l'US Saintes Rugby et l'ES Saintes Football, le Saintes Volley Ball,

Vu la délibération n° 2016-70 du Conseil Municipal en date du 6 juin 2016 relative à la convention avec le Comité des Œuvres Sociales,

Vu la délibération n°2021-160 du Conseil municipal du 20 décembre 2021 relative à la signature de l'avenant n°2 de la convention d'objectifs et de moyens 2019-2020 passée avec l'association Belle Rive prolongeant sa durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu la délibération n°2021-162 du Conseil municipal du 20 décembre 2021 relative à la signature de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2025 passée avec l'association Le Logis,

Vu la délibération n°2019-41 du Conseil Municipal du 10 avril 2019 relative à la signature d'une convention cadre pluriannuelle de fonctionnement 2019 – 2022 entre l'Etat (Ministère de la Culture), la Région, le Département, la Ville de Saintes et l'association Abbaye aux Dames, la Cité musicale, Saintes,

Vu la délibération n°2019-43 du Conseil Municipal du 10 avril 2019 relative à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2019 – 2022 entre l'Etat (Ministère de la Culture), la Région, le Département, la Ville de Saintes et l'association Gallia Théâtre,

Vu la délibération n°2021-161 du Conseil municipal du 20 décembre 2021 relative à la signature de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2025 passée avec l'association Boiffiers-Bellevue,

Vu la délibération n°2020-164 du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2020 relative à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 passée avec l'association ES Saintes Football,

Vu la délibération n°2020-165 du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2020 relative à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 passée avec l'association USS Handball,

Vu la délibération n°2020-163 du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2020 relative à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 passée avec l'association US Saintes Rugby,

Vu la délibération n°2021-158 du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021 relative à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 passée avec l'association Saintes Volley Ball,

Considérant que la ville apporte son soutien aux associations saintaises qui contribuent en particulier :

- Au rayonnement de Saintes
- Aux actions en faveur de la jeunesse
- Aux actions en faveur du développement du lien social
- A la mise en valeur de patrimoine saintais

Considérant que pour permettre d'apprécier la pertinence de leurs actions au regard des sommes demandées et de l'intérêt local, il est précisé au Conseil Municipal que l'octroi de subventions au profit d'associations est conditionné par la présentation par ces dernières des justificatifs suivants :

- Le bilan financier justifiant des actions menées selon les objectifs de l'association (fonctionnement et/ou projet)
- Compte de résultat définitif, de l'exercice écoulé,
- Du relevé de trésorerie (banque, caisse, livret, valeur mobilière de placement ...)
- La signature du contrat d'engagement républicain (attestation sur l'honneur pour les subventions de moins de 1 000 € et pour les subventions supérieures à 1 000 € la signature du contrat d'engagement républicain en annexe de la convention)

Qu'à ce titre, le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture de l'ensemble de ces pièces,

Considérant qu'il est rappelé, par ailleurs, qu'en application de l'article L. 1611-4 du CGCT : « Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de



leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé pour connaître les résultats de leur activité »,

Considérant qu'il est précisé qu'en cas de refus, par l'association, de produire des documents référencés ci-dessus ou à défaut de production de ces documents au 31 décembre 2022, la commune se réservera le droit de demander le reversement des subventions octroyées,

Considérant enfin que pour toute association dont le subventionnement global dépasse 1 000€, une convention portant attribution de subvention devra être signée entre l'association et la Commune,

Considérant les crédits votés au budget primitif, chapitre 65, article 6574,

Considérant que les propositions d'attributions se présentent comme indiqué dans les tableaux ci-dessous pour l'année 2022,

Après consultation de la Commission « Vivre ensemble » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS CULTURELLES	FONCTIONNEMENT	PROJETS
Abbaye aux Dames / Académie musicale de Saintes	392 000 €	
Académie de Saintonge		500 €
Association pour la protection et le chant des orgues de Saintes		1 000 €
Coconut Music		24 000 €
Collectif L'GA LE Grenier Alterné		1 000 €
Compagnie Coyotte Minute		5 000 €
DCR Music		500 €
Festival Piano en Saintonge	1 500 €	
Gallia Théâtre	834 000 €	
Jump Around		1 000 €
La Palette de Saintonge		500 €
Légendes Urbaines		500 €
Orchestre des Jeunes des Charentes	1 500 €	
Orchestre d'Harmonie de la Ville de Saintes	2 300 €	
Rock School de Saintes		1 000 €
Uni-Son		1 500 €
VOCALIS		1 000 €
TOTAL	1 231 300 €	37 500 €
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	FONCTIONNEMENT	PROJETS
Association Belle Rive	124 000 €	
Association Saint Fiacre	1 000 €	
Boiffiers Bellevue	180 000 €	8 000 €
Consommation Logement et Cadre de Vie	1 000 €	
Croix Rouge Française		1 000 €
EREQUA'SOL	1 000 €	500 €
Le Logis	48 500 €	
Secours Catholique	1 000 €	
Secours Populaire Français	1 000 €	
ULSIE de Saintonge (Le SAS)	1 000 €	
TOTAL	358 500 €	9 500 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	FONCTIONNEMENT	PROJETS
Comité des Œuvres Sociales	115 312 €	
ASSOCIATIONS SPORTIVES	FONCTIONNEMENT	PROJETS
Aéro Club de Saintes		15 000 €
Aikido Club de Saintes	1 000 €	
ALLFIT		1 000 €
Aqua17	1 000 €	

ASPIC	1 000 €	
ASPTT section sport santé		1 000 €
Association Sportive du Golf de Saintonge		1 000 €
Bicross club saintais BMX	7 000 €	1 000 €
Bordeaux Saintes Cycliste	9 000 €	
Boxing Club Saintais	1 000 €	
Cani Mordicus		300 €
Cercle des Nageurs Saintais	9 000 €	1 000 €
Cercle d'Escrime Saintais	3 000 €	
Club d'Aviron Saintais	12 000 €	
Club de Badminton Saintais	1 500 €	
Comité Départemental Olympique et Sportif de Charente-Maritime		1 000 €
Cracq Jeunes Escalade	3 500 €	
Double Impact	10 000 €	5 000 €
ES Saintes Football	39 000 €	10 000 €
La Santone Judo	1 500 €	
Les amis de la pétanque La Récluse	500 €	
Les Archers Saintais	3 500 €	
Les Planeurs de Saintonge	1 000 €	
Les Saintaitiseurs		2 000 €
Royan Saintes Volley Ball	3 500 €	
Saintes Karaté Club	500 €	
Saintes Triathlon	6 000 €	
Saintes Volley-Ball	23 000 €	3 000 €
Sport Boules Saintes	1 000 €	500 €
Tour Cycliste Féminin	4 000 €	
UNAF17		500 €
Union Saintaise de Patinage à Roulettes	2 500 €	1 500 €
US Saintaise de Pétanque	2 000 €	1 000 €
US Saintes Athlétisme	13 000 €	3 000 €
US Saintes Basket-Ball	12 000 €	
US Saintes Hand Ball	110 000 €	
US Saintes Rugby	34 000 €	5 000 €
US Saintes Tennis de Table	4 000 €	1 000 €
USSCC Gymnastique	9 000 €	
Vélo Club Saintais	5 000 €	
TOTAL	334 000 €	53 800 €
ASSOCIATIONS DE LOISIRS ET EDUCATION	FONCTIONNEMENT	PROJETS
APF FRANCE HANDICAP (APF)	1 000 €	
ASP SAINTONGE (Association Pour le Développement des Soins Palliatifs)	500 €	
Association Carnavalesque de la Saint Sylvestre	66 000 €	
Association Scène Ouverte		5 000 €
Bridge Club		1 000 €
Centre d'information des Droits des Femmes		1 000 €
Club d'Echecs de Saintes	2 000 €	
Club Saintongais des Véhicules d'Epoque		500 €
Comité de Jumelage Saintes-Nivelles		5 000 €



Douze fois par An		2 000 €
Ecole du Chat Libre de Saintes	1 000 €	
Etoil'clown	500 €	
France Alzheimer	100 €	
Groupe Folklorique Aunis et Saintonge	500 €	2 750 €
GSAS	3 000 €	
Jumeaux et plus 17	500 €	
Les Enchanteuses	2 000 €	
Nouvel œil	2 000 €	1 000 €
Photo Vidéo Club SNCF	500 €	
Saintes Poker	500 €	
Saintes Shopping	5 000 €	
Scouts et Guides de France	300 €	
TERDEV	1 000 €	
Vietnam 17		400 €
TOTAL	86 400 €	18 650 €

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, à signer les conventions portant attribution de ces subventions et tous documents y afférents.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 28

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6 (ARNAUD Dominique, BARON Thierry, CARTIER Nicolas, GUENON Delphine, JEDAT Günter, MACHON Jean-Philippe)

2022-34. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur DRAPRON : Passons aux ressources humaines. Marie-Line.

Madame CHEMINADE : La première délibération concernant les ressources humaines est le réajustement du tableau des effectifs. Au niveau de la direction des musées et de l'amphithéâtre, nous avons trois agents qui, au vu de l'activité qu'elles faisaient, ont souhaité augmenter leur temps de travail. Effectivement, elles occupent des postes actuellement qui sont un poste à 32,89/35 et deux postes 25/35. Cette délibération propose de créer ces postes mais en temps complet pour ces personnes.

Monsieur DRAPRON : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur ROUDIER.

Monsieur ROUDIER : J'ai posé la question en commission mais je n'avais pas regardé et je n'avais pas forcément les pourcentages à ce moment. Est-ce que l'activité justifie une augmentation du temps de travail ? Parce que, malgré tout, j'ai vu l'augmentation RH et il faudra être vigilant. On nous a souvent conseillé d'éviter de dépasser 50 % du budget de fonctionnement. Je veux bien croire qu'il y a des années exceptionnelles mais on arrive à cette année à 55 % et des bricoles. Je crois qu'il faut être vigilant.

Cette augmentation de temps de travail correspond à un emploi supplémentaire à 23/35 donc quelqu'un a deux tiers temps. Donc malgré tout, c'est une augmentation. Effectivement, pour les gens, si c'est une activité supplémentaire et une rémunération supplémentaire justifiée, je le



comprends mais il faut justifier de l'activité qui en face. Quelle est la nouvelle activité ? Quelle est l'augmentation de cette activité qui justifie l'augmentation du temps de travail ?

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Madame CHEMINADE : À l'arrivée de notre DGS, il y a eu une réorganisation au niveau de tous les services et un regard très précis dans chaque service. L'activité justifie entièrement la création de ces postes à temps complet.

Monsieur DRAPRON : Rassurez-vous, nous sommes très attentifs à l'enveloppe du 012. Juste une petite comparaison : en 2008, il était de 16,142 millions d'euros. Vous savez que le fameux GVT existe, glissement vieillissement technicité ; c'est 2,5 par an *grosso modo*. Si on avait suivi cette directive prise en 2018 avec 16,142 millions d'euros, on serait à 17,756 millions d'euros. Vous voyez. Je vous fais grâce du nombre de cadres qui ont disparu en 2019-20. Il ne faut pas se mentir ; si on avait réussi la mutualisation, on aurait pu avoir une baisse du 012, mais ce raté a des conséquences. En 2018, on était déjà à 16,142 millions d'euros. Vous voyez que cela tenait un peu le coup parce que, malgré tout, malgré le glissement vieillissement technicité comme vous le dites très bien, on maintient l'enveloppe dans le raisonnable quand même.

Monsieur ROUDIER : Il y a quand même une petite lacune dans votre raisonnement. C'est que vous parlez de 2008 ?

Monsieur DRAPRON : 2018.

Monsieur ROUDIER : Vous n'avez pas dit 2008 tout à l'heure ?

Monsieur DRAPRON : Non, 2018.

Monsieur ROUDIER : Non, parce qu'il y avait les écoles à l'époque. On a quand même une petite différence

Monsieur DRAPRON : Non, c'est 2018, là. C'est pour cela que je fais la comparaison avec 2018.

Monsieur ROUDIER : C'est pour cela que, en 2008, il y aurait eu une lacune. 2018, cela va. Par contre, on a quand même le service de l'eau en moins, donc un cadre A, un cadre B et deux de catégorie C.

Monsieur DRAPRON : Oui, mais on a été bons parce que, si nous étions restés sur la même trajectoire qu'en 2018, on serait à 17,756 millions d'euros.

Monsieur ROUDIER : Il n'y a pas que des questions de trajectoire. Il y a parfois des projets, des choses qui amènent que vous avez des contractuels sur une période. Ce n'est pas aussi simple que cela.

Monsieur DRAPRON : En fait, ce n'est pas si mal que cela. Vous devriez nous féliciter.

Monsieur ROUDIER : De toute façon, depuis le début du conseil, je n'entends que des félicitations ou de l'autosatisfaction.

Monsieur DRAPRON : Je n'entends pas que des félicitations, ce qui est un peu dommage.

Monsieur ROUDIER : C'est de l'autosatisfaction mais c'est très bien aussi certainement.

Monsieur DRAPRON : Il faut être factuel quand on voit les choses. S'il n'y a pas d'autre question, je mets au voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,



Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la

fonction publique territoriale codifié dans le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant la nécessité de créer des postes à temps complet pour trois agents titulaires exerçant actuellement à temps non complet au sein de la Direction Musées-Amphithéâtre afin de répondre à la demande des intéressées et aux besoins du service,

Considérant la nécessité de créer deux postes d'assistant de conservation du patrimoine suite à la réussite du concours sur le grade précité de deux adjoints du patrimoine ;

Considérant que ces nominations impliquent une évolution des missions et fonctions liée au changement de cadre d'emplois,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

Dans le cadre d'une augmentation du temps de travail permettant aux agents d'accéder à un temps complet :

- Sur la création de :
 - o 2 postes d'adjoints du patrimoine à temps complet
 - o 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Sur la suppression de :
 - o 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps non complet (32,89/35^{ème})
 - o 2 postes d'adjoint du patrimoine à temps non complet (25/35^{ème})
- Sur la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 31

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2022-35. MODIFICATION DU PROTOCOLE RELATIF A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur DRAPRON : Nous passons à la 12, le protocole temps de travail.

Madame CHEMINADE : Nous revenons sur le protocole du temps de travail pour lequel nous avons délibéré le 21 septembre 2021. Depuis, nous avons été retoqués par le législateur. Vous savez que, historiquement, le temps de travail est le produit d'un long travail que nous avons fait dès que nous sommes arrivés, en collaboration avec les partenaires sociaux. Historiquement, une journée est attribuée à tous les agents de la collectivité qu'on appelle la journée du maire. Pour garder un peu ce bénéfice pour le bien-être des agents de la collectivité, nous avons travaillé avec les partenaires sociaux. Nous avons rajouté une journée de sujétion à toutes les catégories d'agents de la collectivité. C'est cette partie qui a un peu pêché puisque les journées de sujétions sont faites normalement pour des travaux à haute pénibilité. Nous avons été contraints par le législateur de revenir sur cet aspect. Nous avons donc modifié les documents afférents au temps de travail et supprimé en fait une journée de sujétion. Nous devons repasser ce protocole de temps de travail.

Monsieur DRAPRON : Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je vais m'abstenir sur cette délibération pour une première raison, qui est que je ne suis pas très



compétente en négociation de protocole de ten
avis très autorisé sur la question mais, surtout, parce que c'était quand même un avantage acquis et que, par principe, je trouve dommage... Je suis d'accord avec vous, c'est une obligation légale mais je trouve dommage qu'on supprime des avantages acquis qui ne sont pas souvent très nombreux. Donc je vais m'abstenir pour ne pas voter contre parce qu'elle était illégale. Il y a une seule loi illégale pour laquelle je m'insurge chaque année et je vote, bien que je sache que mon vote est illégal.

Monsieur DRAPRON : Je sais laquelle c'est ! Ce ne serait pas un problème d'école ?

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Si, c'est un problème d'école et d'argent public pour l'école publique. Là, je suis moins hostile mais je suis quand même très réservée. Je trouve très dommage que cette journée ne puisse pas être maintenue parce que ce n'est pas ça qui ruine quand même la ville ni les collectivités locales.

Monsieur DRAPRON : Nous sommes d'accord. Nous voulions la maintenir mais nous avons été rattrapés par la patrouille et par l'État. Nous avons eu à la supprimer. Monsieur ROUDIER.

Monsieur ROUDIER : Ce soir, nous débattons sur une délibération qui est donc entachée d'illégalité, ce qui est précisé dans le courrier de la préfecture du 14 décembre 2021. Vous avez rencontré les services de l'État en janvier 2022 et il faut croire que vos arguments n'étaient pas les bons car ils ont réitéré leurs réponses le 1^{er} février 2022. Une fois cette délibération validée, avez-vous prévu de rencontrer à nouveau les organisations syndicales et de plancher sur des situations intermédiaires ou sur d'autres propositions à officialiser ultérieurement ? Il y a peut-être une base de travail possible par la suite notamment sur le plan hebdomadaire. Là, il faut déjà valider de manière officielle mais, derrière, le travail peut se refaire. On peut renégocier des choses.

Madame CHEMINADE : Le travail a déjà été fait. La rencontre a déjà été faite avec les partenaires sociaux.

Monsieur DRAPRON : Qui sont bien conscients de cet état de fait, qui sont un peu déçus, comme nous. On ne va pas réinventer un jour pour se faire retoquer. Ce n'est pas pressé, c'est l'histoire du hamster dans la roue.

Monsieur ROUDIER : Pardon, c'était joué d'avance. Le retoquage était joué d'avance. Vous avez joué, vous avez perdu. C'est ça que je retiens aussi. J'hésitais mais, vu votre réponse, je crois qu'on va s'abstenir.

Monsieur DRAPRON : Très bien. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 7-1 et 57 1°,
Vu la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
Vu la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2020 de finances 2011 codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article 115,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique,



Vu le décret n°88-168 du 15 février 1988 pris pour l'application des dispositions du deuxième alinéa du 1° de l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 codifié dans le Code Général de la Fonction Publique pris pour l'application de l'article 7-1 précité et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 codifié dans le Code Général de la Fonction Publique relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 codifié dans le Code Général de la Fonction Publique relatif aux congés annuels,

Vu la circulaire ministérielle du 7 mai 2008, n° NOR INT/B/08/00106/C relative à l'organisation de la journée de la solidarité dans la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire ministérielle du 18 janvier 2012 n° NOR MFPF1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

Vu la délibération n°08-194 du 19 décembre 2008 instaurant les modalités d'application de la journée de la solidarité pour le personnel de la Ville,

Vu l'avis du Comité Technique du 24 mars 2022,

Considérant le rapport établi par la Chambre Régionale des Comptes en date du 29 août 2017 (sur les années 2011 et suivantes) faisant remarquer que « l'organisation du temps de travail des agents de la Ville ne respecte pas l'horaire annuel légal des 1 607 heures »,

Considérant la volonté de la collectivité de respecter le cadre légal du temps de travail et d'y répondre à travers un dialogue social confirmé,

Considérant que ce projet de protocole est le fruit d'un travail mené collégalement entre la Direction Générale, les élus en charge du personnel, la direction des ressources humaines et les trois organisations syndicales réunis en comité de pilotage de manière régulière de novembre 2020 à juin 2021 (9 COFIL) et qu'il a permis d'aboutir à un protocole permettant de répondre à plusieurs objectifs : être en conformité avec les textes relatifs à la mise en œuvre de l'ARTT dans la fonction publique territoriale ; garantir la qualité du service public afin de répondre au mieux aux attentes du territoire ; assurer la qualité de vie des agents par un bon équilibre entre leur temps de travail et leur temps personnel.

Considérant que la Préfecture de Charente-Maritime a adressé deux courriers à la Ville de Saintes, en date du 14 décembre 2021 et du 1^{er} février 2022 ayant pour objet la « durée légale de travail – application des 1 607 heures au 1^{er} janvier 2022 »

Considérant que les deux courriers susmentionnés indiquent que la délibération n°2021-99 relative au protocole d'accord sur l'organisation du temps de travail est « entachée d'illégalité » du fait d'une attribution de jour de sujétions à l'ensemble du personnel de la Ville,

Considérant l'obligation d'abroger la délibération n°2021-99 relative au protocole d'accord sur l'organisation du temps de travail comme demandé par le contrôle de légalité et de proposer une modification du protocole pour prendre une seule et unique modification concernant la révision du nombre de jours de sujétions attribué.

Considérant que, pour rappel, le protocole présente une durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) et calculée de la façon suivante :

DECOMPTÉ DE LA DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL (rythme de travail 35 heures)	
Nombre de jours dans l'année	365 jours / an
Nombre de repos hebdomadaires par an	104 jours
Nombre de jours de congés annuels	25 jours
Nombre de jours fériés en moyenne par an	8 jours
Nombre de jours travaillés par an	228 jours
Nombre d'heures par an	1596 heures arrondies à 1600 heures
Journée de solidarité	7 heures
Durée annuelle de travail effectif 1607 heures	

Considérant que, pour rappel, trois régimes de temps de travail hebdomadaire sont proposés avec une application réglementaire des jours de réduction du temps de travail (RTT) correspondant :

Durée hebdomadaire (ou moyenne) du rythme	35 h 00	37 h 30	39 h 00
---	---------	---------	---------



Nombre de jours de RTT	0	15 jours	23 jours
------------------------	---	----------	----------

Considérant qu'en complément de ces régimes de temps de travail, une annualisation du temps peut être organisée selon les nécessités et/ou les spécificités de certains services,
Considérant que le maintien de la délibération n°08.194 du 19 décembre 2008 prévoyant que la journée de la solidarité soit accomplie par une diminution de 7 heures de Réduction du Temps de Travail (RTT),
Après l'avis du Comité Technique du 24 mars 2022,
Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,
Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- 1- Sur l'abrogation de la délibération n°2021-99 relative au protocole d'accord sur l'organisation du temps de travail.
- 2- Sur l'adoption du nouveau protocole temps de travail annexé à la présente délibération exposant l'ensemble des règles relatives à l'organisation et à l'aménagement du temps de travail au sein des services de la Ville de Saintes.
- 3- Sur l'adoption des modifications effectuées aux annexes 4a et 4b liées aux jours de sujétions attribués au personnel de la Ville de Saintes.
- 4- Sur le principe d'annexer les délibérations encadrant le temps de travail et qui pourront faire l'objet de mise à jour ou de rectification sans obligation de présenter le protocole à chaque modification.
- 5- Sur la mise en place de ce protocole temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2022.
- 6- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 23

Contre l'adoption : 3 (BETIZEAU Florence en son nom et ceux de CATROU Rémy et ROUSSAUD Barbara)

Abstentions : 6 (ARNAUD Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote : 0

2022-36. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL DE LA VILLE DE SAINTES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTES

Monsieur DRAPRON : Nous passons à la 13.

Madame CHEMINADE : C'est pour une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la ville de Saintes vers le CCAS. C'est une personne qui faisait partie du service de la communication, qui fait des activités liées à son métier de de la communication mais au profit du CCAS. Il nous semblait normal de réajuster et de l'affecter au CCAS.

Monsieur DRAPRON : Y a-t-il des questions ? **Monsieur ROUDIER**.

Monsieur ROUDIER : Nous sommes le 31 mars. La mise à disposition débute le 1er avril. Je constate que l'information préalable à l'assemblée délibérante, qui est obligatoire, qui est très limite. Pouvons-nous considérer cette mise à disposition comme une promotion avec période d'essai ?

Monsieur DRAPRON : Non, c'est une mise à disposition. Elle ne perd rien. C'est une fonctionnaire qui est mise à disposition au CCAS.

Monsieur ROUDIER : Volontaire ?



Monsieur DRAPRON : Bien sûr.

Monsieur ROUDIER : Il n'y a pas de placardisation ?

Monsieur DRAPRON : Ça, c'était avant, Monsieur ROUDIER. C'est avant, 2014-20 mais après, non.

Monsieur ROUDIER : Ah, le dernier siècle, vous voulez dire ? Les gens que vous avez défendus de temps en temps. La perfection, si elle existait, je sais à qui elle ressemblerait.

Monsieur DRAPRON : Merci de me dessiner si bien.

Madame CHEMINADE : Cela a été fait entièrement en accord avec la personne. Sinon, on n'aurait pas pu le faire.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je n'en vois pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 codifié dans le Code Général de la Fonction Publique relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu le projet de convention de mise à disposition avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saintes annexé à la présente délibération,
Vu l'accord du fonctionnaire concerné,
Considérant que la Ville de Saintes a l'opportunité de mettre à disposition du Centre Communal d'Action Sociale une chargée de communication, à temps complet, afin de mettre en place et développer des actions de communications permettant de promouvoir l'établissement mais aussi le personnel y exerçant.
Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,
Il est proposé au Conseil Municipal :
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention de mise à disposition dont teneur figurant en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 32
Contre l'adoption : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

2022-37. DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE TERRITORIAL EN QUALITE DE RESPONSABLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES ACHATS

Monsieur DRAPRON : 14.

Madame CHEMINADE : C'est pour créer un emploi permanent d'attaché territorial en qualité de responsable du service de la commande publique et des achats, étant donné que la personne qui occupe ce poste actuellement a postulé sur un autre poste équivalent sur la Charente-Maritime.



Pour anticiper et pour qu'il y ait une suite, un t
ce poste dès aujourd'hui.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le
libre-771r-2022-nous-crée
ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Monsieur DRAPRON : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3 2°,

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale notamment son article 2,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 codifié dans le Code Général de la Fonction Publique portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 codifié dans le Code Général de la Fonction Publique relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de recruter un attaché territorial pour assurer les fonctions de responsable du service de la commande publique et des achats.

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relevant de la catégorie A.

Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une période de 3 ans compte-tenu de la spécificité des missions exercées dans le cadre de l'application de la réglementation liée aux procédures des marchés publics.

En effet, l'intervention au quotidien d'un responsable de la commande publique et des achats est essentielle considérant les enjeux liés à la sécurité juridique des actes des marchés publics et au développement attendu au sein de la collectivité en termes de politique d'achat.

Considérant que le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Considérant que pour ce poste, le candidat retenu devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des marchés publics et des achats en collectivité territoriale, de compétences techniques et managériales dans les domaines juridiques et achats. Il devra être titulaire d'un diplôme de niveau BAC+4 en droit des collectivités territoriales ou équivalent lié au secteur d'activité.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

7- Sur la création d'un emploi de responsable de la commande publique et des achats dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, poste à temps complet.

8- Sur le recrutement sur cet emploi, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues, d'un agent contractuel relevant de la catégorie A (pour 3 ans à compter de la signature du contrat), recruté sur l'emploi créé en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

9- Sur les conditions de recrutement : missions du poste (a) et rémunération (b)

3/ a) Les missions

- Management du service : élaboration d'un projet de service et définition des objectifs, gérer et organiser le travail des marchés publics et achats, réalisation de tableaux de bords.

- Garantie de la sécurité juridique des marchés publics : organisation du processus de la commande publique, élaboration des dossiers de consultations aux entreprises (DCE) complexes, contrôle des marchés et supervision de la veille juridique, contrôle de la planification et de la programmation de la commande publique dans un souci de prospective et de rationalisation des coûts.

- Sensibilisation, conseil et formation des services aux procédures de marché public : dispense d'une culture juridique « commande publique et achats » au sein des services, accompagnement et conseil sur les procédures complexes, montage des procédures de délégation de services publics et des mises en concurrence relatives aux occupations du domaine public.

- Participation au développement de la politique achat.

3/ b) La rémunération



L'intéressé(e) sera rémunéré(e) sur l'échelle indiciaire et percevra un régime indemnitaire en rapport avec les fonctions exercées.
10- Sur l'approbation de la modification du tableau des effectifs.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2022-38. FORFAIT MOBILITES DURABLES

Monsieur DRAPRON : 15. Laurent.

Monsieur CHANTOURY : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, nous avons pris l'engagement d'encourager la mobilité durable au profit de nos agents. La loi d'orientation des mobilités 2019 nous a encouragés à pouvoir entrer dans ce dispositif. Le trajet domicile-travail s'inscrit dans cet engagement, notamment avec la période que nous traversons : crise ukrainienne, augmentation des tarifs énergie et, entre parenthèses, pollution, embouteillage et écologie.

Nous savons que 70 % des Français se déplacent en voiture pour aller travailler. Nous proposons donc au conseil municipal une participation de la Ville à hauteur de 200 euros par an sous les conditions suivantes : attester sur l'honneur d'un déplacement à raison de 100 jours par an par l'usage d'un moyen de transport plus vertueux – vélo, VAE ou simple covoiturage – étant précisé que ce dispositif ne concerne pas les agents qui bénéficient d'un logement de fonction sur les lieux de travail, ceux bénéficiant d'un véhicule de fonction, ceux ayant un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur travail, ceux transportés gratuitement par leurs employeurs. Ce dispositif est modulable en fonction du temps de travail.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la mise en place forfait mobilités pour les agents de la ville de Saintes sur un montant de 200 euros par an pour les agents effectuant a minima 100 jours de trajet au moyen de l'un de ces modes de déplacements, sur le versement annuel de ce forfait aux agents concernés à année échue à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur DRAPRON : Merci, Laurent. Je suis sûr que Madame BENCHIMOL est d'accord. Ne me faites pas mentir.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Évidemment, je suis d'accord. Je suis contente de pouvoir voter que je suis pour cette indemnité et pour cette délibération.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur ROUDIER.

Monsieur ROUDIER : Je suis surpris de cette délibération parce que, pour nous, elle n'est pas égalitaire. Beaucoup d'agents n'ont pas le choix du transport pour venir travailler. Quand vous habitez à proximité de votre travail et que vous vous déplacez à pied ou en vélo, effectivement, vous faites déjà des économies conséquentes sur l'année. D'accord. Et ceux qui n'ont pas le choix, évidemment, avec les tarifs notamment du pétrole actuel, non seulement ils sont loin, non seulement ils n'ont pas le droit à cette prime et, en plus, ils payent plus cher le fait de se déplacer. Je crois que, actuellement, pour ces raisons aussi économiques, des agents font déjà ce choix. Ils n'ont pas attendu une prime. Je connais nombre d'agents qui habitent autour et qui viennent à pied ou à vélo.



Effectivement, cela peut inciter au covoiturage être acceptable de ce côté-là. Maintenant, qui vérifiera les gens qui ont covoituré ensemble ? Vous êtes garés à 300 mètres. Effectivement, c'est une question de confiance. Je sais, c'est une question de confiance. Tout est sur la confiance.

Monsieur DRAPRON : On fait confiance à nos agents, pas vous.

Monsieur ROUDIER : Tout à fait. Et vous avez su quand même que, pendant des années, des gens posaient des congés sans les poser réellement. Enfin, ça, vous ne l'avez pas su parce que ce n'était pas dans le service que vous suiviez, peut-être.

Monsieur DRAPRON : Je ne vois pas de quoi vous parlez mais, nous, on fait confiance aux gens, Monsieur ROUDIER.

Monsieur ROUDIER : Mais non, ce n'est pas grave, cela existe.

Monsieur DRAPRON : Si, c'est grave, ce que vous dites !

Monsieur ROUDIER : Mais heureusement que vous êtes arrivé, Madame, c'est incroyable ce que vous apportez à la société saintaise.

Monsieur DRAPRON : C'est moi qui donne la parole. C'est bon ? On a fini sur la question.

Monsieur ROUDIER : Non, ce que je veux dire par là, c'est qu'excusez-moi mais, sur 100 % des gens, vous avez toujours un pourcentage...

Monsieur DRAPRON : Mais, Monsieur ROUDIER, il y a ceux qui ne font rien, vous, et ceux qui font pour aider les autres, c'est nous.

Monsieur ROUDIER : Il faut arrêter. La provocation, on sait où elle est !

Monsieur DRAPRON : Vous ne faites rien, on a l'habitude, vous ne faites pas confiance aux gens, on a compris.

Monsieur ROUDIER : La piste d'athlétisme d'ailleurs, je vais y revenir parce que vous avez fait beaucoup de travail pendant cinq ans. Enfin bon, c'est lamentable.

Monsieur DRAPRON : Monsieur ROUDIER, la police de l'assemblée, c'est moi. Je vous retire la parole. Je mets aux voix cette délibération. Monsieur MAUDOUX.

Monsieur ROUDIER : Bien, mon colonel.

Monsieur MAUDOUX : Deux questions pas polémiques, très techniques. Les gens qui habitent à distance de l'agglomération – ils sont nombreux – et qui utilisent un moyen alternatif à partir d'un parking relais seront-ils concernés par cela ? Première question, tous ceux qui covoiturent mais qui, par exemple, ont un vélo dans leur coffre et qui se garent à l'entrée de la ville et qui viennent en ville en bicyclette.

Monsieur DRAPRON : Non, parce que c'est compliqué.



Monsieur MAUDOUX : Non mais je ne sais pas question sur les transports : j'ai bien vu que, si le transport en commun dont ils bénéficient est gratuit, ils n'auront pas cette aide mais si le transport en commun est payant et qu'ils l'utilisent ?

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID: 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Monsieur DRAPRON : Ils ont une partie, ils ont une prise en charge de 50 % sur les transports en commun.

Monsieur MAUDOUX : Ok, merci.

Monsieur DRAPRON : Non, mais c'est un plus, pardon de vous le dire mais c'est un plus. Je veux bien entendre tout ce qu'on veut nous dire mais, là, c'est du plus et je n'ai pas de mots. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? S'abstient ? Merci. Ils s'en souviendront.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 codifiée dans le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L.3261-1 et suivants et R.3261-13-1 et suivants relatifs à la prise en charge des frais de transport par l'employeur,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019 et son article 82 visant au développement des mobilités plus propres et plus actives,

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique d'Etat,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 24 mars 2022,

Considérant que la mise en place d'un forfait mobilités durables encourage le développement des modes actifs et partagés pour les déplacements domicile-travail et par l'usage de moyens de transports plus vertueux pour l'environnement,

Considérant la nécessité de mettre en place une participation de l'employeur aux frais engagés par les agents se déplaçant à vélo, à vélo à assistance électrique ou pratiquant le covoiturage entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail sous la forme d'un forfait mobilité durable,

Considérant que les agents doivent se déplacer au moyen de l'un de ces modes de transport pendant un nombre de jours minimal d'utilisation de 100 jours sur une année civile,

Considérant que ce nombre minimal de jours peut être modulé en fonction de la durée de présence de l'année et selon la quotité du temps de travail de l'agent et qu'ainsi, un agent travaillant à 80% devra avoir utilisé les modes de déplacement précisés dans cette délibération pendant 80 jours pour bénéficier du même forfait,

Considérant que les agents devront ainsi produire une déclaration sur l'honneur quant à l'utilisation de l'un ou l'autre mode de déplacement autorisé pendant au moins 100 jours sur l'année civile avec justificatifs, le cas échéant,

Considérant que ce forfait ne se cumule pas à la prise en charge partielle de l'abonnement transport public ou d'un abonnement à un service public de location de vélos,

Considérant que sont exclus de ce dispositif les agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, ceux bénéficiant d'un véhicule de fonction, ceux ayant un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur travail ainsi que ceux transportés gratuitement par leur employeur,

Considérant que ces dépenses seront imputées sur le chapitre 011,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la mise en place d'un forfait mobilité pour les agents de la Ville de Saintes, pour un montant de 200 euros par an pour les agents effectuant à minima 100 jours de trajets au moyen de l'un de ces modes de déplacement,
- Sur le versement annuel de ce forfait aux agents concernés, à année échue, à compter du 1er janvier 2022,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à ce dossier.




Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 26

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 4 (ARNAUD Dominique, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Ne prend pas part au vote : 0

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le 
ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

2022-39. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT ANCIEN, LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Monsieur DRAPRON : On passe à la 16, Joël.

Monsieur TERRIEN : Il s'agit d'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine, comme on en passe régulièrement dans nos conseils municipaux. Là, il s'agit d'un particulier, pour un montant de 2 000 euros de subventions sur un montant de travaux de 23 083 euros.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des questions ? Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Il me semble que dans les précédents conseils municipaux ou peut-être dans la précédente mandature, il y avait le nom de la personne qui était bénéficiaire dans la délibération.

Monsieur TERRIEN : Vous l'avez dans la délibération, à la fin.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Parce que je ne la voyais pas dans le tableau. Merci.

Monsieur DRAPRON : Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? S'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu le Code du patrimoine,
Vu la délibération n°2019-23 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative au Site Patrimonial Remarquable – modification du règlement d'attribution d'aides financières aux opérations de ravalement partiel de façades,
Vu la délibération n°2019-24 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) – approbation des modalités de subvention « réfection complète des façades » dans le périmètre OPAH-RU,
Vu la délibération n°2019-25 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) – approbation des modalités de subvention pour favoriser la reconquête des étages vacants au-dessus des commerces,
Considérant que plusieurs types de subventions sont attribués par la commune pour contribuer à l'amélioration du parc ancien. Elles relèvent de dispositifs différents :
- Un dispositif national « conventionnel » d'amélioration de l'habitat relevant de l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) décliné localement : l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU 2018-2022). Ce dispositif, sous maîtrise d'ouvrage de la CDA de Saintes, concerne le Site Patrimonial Remarquable.
- Un dispositif communal de subventions aux opérations de ravalement partiel de façades.
Considérant qu'au regard de ces dispositifs, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :
1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs conventionnels relevant de l'OPAH RU.
Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, en complément des subventions accordées par l'Anah et/ou la Communauté d'agglomération de Saintes, sur l'attribution d'une subvention pour le financement de :



1.1.

« Réfection complète des façades »

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



dans le périmètre OPAH PUI :
ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Logements concernés	Montant travaux HT	Subvention CDA	Subvention communale
16 quai de la République	23083 €	2000 €	2000 €

1.2. Reconquête des étages vacants au-dessus des commerces : néant

1.3. Travaux de réhabilitation de logements locatifs dégradés ou très dégradés : néant

2. Subventions attribuées dans le cadre du dispositif communal d'aides aux propriétaires pour la réfection de leurs façades : néant

Le montant total des subventions attribuées au titre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 2 000 €.

Considérant que le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage, la bonne exécution des travaux, la délivrance du certificat de conformité et la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées,

Considérant les crédits inscrits au budget principal 2022 - Chapitre 204 - Fonction 824 - Article 20422 - Service URBA - Opération AP 18HABITAT,

Après consultation de la Commission « Action et Développement Durable » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de l'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs communaux d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour un montant total de 2 000 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant,

- Sur l'autorisation donnée au maire, ou à son représentant d'effectuer le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions mentionnées dans la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 30

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2022-40. COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°2021-111 RELATIVE A L'ACQUISITION DE LA MAISON SITUEE 8 PLACE DU 11 NOVEMBRE A SAINTES - PARCELLE C ADASTRALE SECTION BX N°711 de 638 m²

Monsieur DRAPRON : Nous passons aux affaires foncières. Joël.

Monsieur TERRIEN : Il s'agit, comme nous l'avons présenté le 23 septembre dernier, de l'acquisition de la maison qui est à l'entrée du site Saint-Louis, place du 11 novembre, qui avait été acquise pour un montant de 321 000 euros. Il s'avère que nous n'avons pas pu signer l'acte définitif puisqu'il y a une inscription d'hypothèques qui grève le bien jusqu'à avril 2024. Nous avons quand même tenu à maintenir notre promesse d'achat pour avril 2024. Cela ne nous empêche pas d'avancer sur le projet et, le temps que le projet se mette en place, l'acquisition sera validée à ce moment. Néanmoins, nous devons payer une indemnité d'immobilisation de 5 % du prix de vente. C'est pour cela que nous passons en délibération. C'est le versement de cette indemnité d'immobilisation de 5 100 euros.

Monsieur DRAPRON : Merci, Joël. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur ROUDIER.

Monsieur ROUDIER : Nous avons voté contre le 23 septembre 2021 pour des raisons que je ne vais pas évoquer à nouveau aujourd'hui mais je constate qu'on a mis la charrue avant les bœufs



et que l'inscription d'hypothèques aurait dû être de passer à la délibération. Depuis le début de mon mandat, je vous dis que les choses ne sont pas toujours aussi simples que vous le pensiez. Aujourd'hui, c'est l'arroseur arrosé. Plusieurs fois, j'ai prévenu. Effectivement, tout semblait toujours simple. Ben non !

Monsieur TERRIEN : Merci de nous dire cette vérité.

Monsieur DRAPRON : Cela fait tellement plaisir.

Monsieur ROUDIER : Absolument.

Monsieur TERRIEN : Le soleil brille, c'est bien connu.

Monsieur ROUDIER : Quand il fait beau. Néanmoins, votre qualité première, c'est le foutage de gueule en conseil municipal, parce que c'est insupportable !

Monsieur DRAPRON : Modérez votre propos, Monsieur ROUDIER.

Monsieur ROUDIER : Mais mon propos est très simple.

Monsieur DRAPRON : Non, foutage de gueule, ce n'est pas un propos admissible.

Monsieur ROUDIER : Mais c'est bien ce que vous pratiquez.

Monsieur DRAPRON : Mais non, c'est inadmissible. Vos grandes leçons, vous pouvez les garder pour vous, Monsieur ROUDIER. Parlez de la délibération.

Monsieur ROUDIER : Donc l'arroseur arrosé...

Monsieur TERRIEN : Non, que j'explique l'arroseur arrosé si vous voulez bien. Simplement, s'il y a un reproche à faire, c'est au notaire qui a pignon sur rue puisqu'il n'a pas vu cette chose-là et s'en est aperçu au dernier moment. Ce n'est pas un notaire que l'on a inventé et que l'on a ressorti de notre poche. C'est un notaire qui travaille régulièrement pour la commune même. Je crois que c'était lui qui était pour le site Saint-Louis, il me semble bien.

Monsieur ROUDIER : Il a travaillé pour d'autres dossiers sur Saintes, oui.

Monsieur TERRIEN : Il a travaillé pour d'autres mais il travaille pour la commune et, malheureusement, il n'avait pas fait la recherche suffisamment loin pour voir ce problème. On lui transmettra vos amitiés.

Monsieur ROUDIER : Avec votre vote du 23 septembre, on votera contre. Il y a une délibération qui suit où, là, je pense que vous avez eu de la malchance et il faut le dire aussi. C'est ce qui arrive aussi. On ne peut pas tout prévoir. C'est pour cela que mon propos n'est pas uniquement, ni agressif, ni dans cet environnement. Ok, je crois que c'est un peu facile.

Monsieur DRAPRON : Ok. Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : J'ai un peu l'esprit de l'escalier mais, malgré ce que dit Monsieur TERRIEN, je ne vois pas le nom de la personne dans la délibération précédente. Il n'est pas inscrit.



Monsieur TERRIEN : Il y a l'adresse au moins.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : L'adresse oui, mais il n'y a pas le nom.

Monsieur TERRIEN : Sûr ? Il n'y a pas le nom.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Il y a 16, quai de la République.

Monsieur TERRIEN : Pour tout vous dire, ce n'est pas ma délibération au début ; c'était Madame PARISI qui devait la présenter donc je ne la connais pas par cœur.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Non, mais ça ne fait rien. Ce n'est pas grave. Je ne vous fais aucun reproche. Je dis juste qu'il n'y a pas le nom, qu'il me semblait qu'il y avait le nom quand on attribuait des subventions.

Monsieur TERRIEN : Je ne sais pas si c'est habituel.

Monsieur DRAPRON : Non, c'est anonymisé.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : C'est récent, cette anonymisation, parce que dans d'autres délibérations, je me souviens des noms de mon voisin, etc.

Monsieur DRAPRON : Je suis d'accord avec vous mais, *a priori*, c'était une erreur.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Cette anonymisation est un mode plus récent. Avant, cela devait être légal. Rassurez-moi, Monsieur le Maire, on ne votait pas des délibérations illégales ?

Monsieur DRAPRON : Non, absolument pas.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Ah bon !

Monsieur DRAPRON : Merci. Je mets aux voix cette délibération. Monsieur MACHON.

Monsieur MACHON : Juste un commentaire pour justifier pourquoi, personnellement, je vote contre cette délibération. C'est en ligne avec ce que nous avons dit précédemment. C'est une maison sur laquelle une expertise a été faite, qui présente un certain nombre de fragilités, autrement dit qui menace de s'écrouler sur le mur qui est soutenu par l'Arche.

Je regrette que vous n'ayez pas voulu tenir compte de cette expertise qui avait été faite, qui avait été menée par un cabinet à l'initiative de Monsieur SCHMITT à l'époque et vous avez payé cette maison beaucoup trop chère. Je voterai donc contre cette délibération qui fait suite à la première.

Monsieur DRAPRON : C'est noté. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération n°2021-111 du Conseil municipal du 23 septembre 2021 relative à l'acquisition de la maison 8 place du 11 novembre – parcelle cadastrée section BX n°771 de 638 m²,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L. 290-1 qui dispose que « toute promesse de vente ayant pour objet la cession d'un immeuble ou d'un droit réel immobilier, dont la validité est supérieure à dix-huit mois, ou toute prorogation d'une telle promesse portant sa durée totale à plus de dix-huit mois est nulle et de nul effet si elle n'est pas constatée par un acte authentique, lorsqu'elle est consentie par une personne physique »,



Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et dispose que « la promesse unilatérale de vente mentionnée à l'article L. 290-1 prévoit, à peine de nullité, une indemnité d'immobilisation d'un montant minimal de 5% du prix de vente, faisant l'objet d'un versement ou d'une caution déposée entre les mains du notaire »,
ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



Considérant l'intérêt pour la ville d'acquérir ce bien dans le cadre du projet du site Saint-Louis, cette maison étant mitoyenne (plans de situation joints en annexes 1 et 2),
Considérant qu'une inscription d'hypothèque grève la maison située 8 place du 11 novembre cadastrée section BX n°771 de 638 m² avec une date extrême d'effet au 27 avril 2024,
Considérant la demande des propriétaires, Monsieur et Madame Patrick GALA, d'attendre la caducité de l'inscription grevant leur bien et de réaliser un compromis,
Considérant que ce compromis garanti à la commune d'être propriétaire de cette maison dans deux ans et permet donc la poursuite des études et des projets sur le site Saint-Louis en incluant ce bien,
Les crédits afférents sont inscrits sur le budget principal 2022 au chapitre 21 – fonction 810 – article 2138 – opération FONCIER – service BFON,
Après consultation de la Commission « Action et développement durable » en date du jeudi 17 mars 2022, Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :
- Sur l'approbation du versement d'une indemnité d'immobilisation de 5% du prix de vente, soit 16 100 €, de la maison 8 place du 11 novembre cadastrée section BX n°771 de 638 m² entre les mains du notaire en charge du dossier, Maître Olivier LANEUZE.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 27

Contre l'adoption : 4 (ARNAUD Dominique, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)

Abstention : 1 (DIETZ Pierre)

Ne prend pas part au vote : 0

2022-41. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2021-169 RELATIVE A L'IMPASSE ROBESPIERRE – ACQUISITION DES PARCELLES SECTION DL N°227 ET DL N°233 POUR UNE SUPERFICIE TOTALE DE 433m²

Monsieur DRAPRON : Nous passons à la 18.

Monsieur TERRIEN : Il s'agit en l'occurrence d'une modification des propriétaires en indivis, puisqu'une des personnes est décédée, une personne d'un couple propriétaire est décédé et donc, maintenant, ce sont les successeurs qui ont hérité de la part de cette personne et, pour le moment, ils n'ont pas validé l'accord sur cette transaction.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur ROUDIER : Là, c'est la faute à pas de chance. C'est ce que je disais tout à l'heure. Cela fait trois délibérations à repasser. Celle-ci, vous n'en êtes pas responsables bien sûr, cela arrive à tout le monde. C'est pour cela que je vous dis qu'on ne peut pas tout prévoir. Ce genre de détails, sous le soleil...

Monsieur TERRIEN : On est d'accord, il n'y a aucun problème.

Monsieur DRAPRON : Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je voudrais que vous m'expliquiez la différence juridique entre retirer la délibération et l'invalider parce que, là, il y a une explication qui m'a semblé très compliquée et que je n'ai pas comprise.



Monsieur DRAPRON : Elle a été prise avec le m

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVCM3103-DE

Monsieur TERRIEN : C'est-à-dire que, quand on a fait la délibération, tous les copropriétaires étaient vendeurs. Il y avait un couple...

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : J'ai compris la cause du retrait de la délibération. Ma question est sur la différence juridique entre retirer la délibération et l'invalider.

Monsieur TERRIEN : Et il faudra en repasser une autre si la personne signe comme on l'espère la vente à la place de celle qui est décédée.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Merci beaucoup. Je croyais qu'il y avait une différence juridique, que c'était une procédure différente.

Monsieur DRAPRON : Je n'avais pas de réponse pour vous.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Je ne suis pas la seule à ne pas tout connaître apparemment donc ça me rassure.

Monsieur DRAPRON : Merci. S'il n'y a pas d'autre question, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L. 243-3 qui précise que « l'administration ne peut retirer un acte réglementaire ou un acte non réglementaire non créateur de droits que s'il est illégal et si le retrait intervient dans le délai de quatre mois suivant son édiction,

Vu la délibération n°2021-169 du Conseil municipal du 20 décembre 2021 relative à l'impasse Robespierre – acquisition des parcelles section DL n°227 et DL n°233 pour une superficie totale de 433 m²,

Considérant que suite à cette délibération, il a été constaté des changements de propriétaires notamment suite à un décès et qu'il y a donc une erreur sur l'identité d'un propriétaire,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » en date du jeudi 17 mars 2022, Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- De retirer la délibération n°2021-169 du conseil municipal du 20 décembre 2021 relative à l'acquisition des parcelles section DL n°227 et DL n°233 pour une superficie totale d

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2022-42. ACQUISITION AUPRES DE L'EPFNA DE DEUX BIENS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION POUR LA REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE

Monsieur DRAPRON : La 19.

Monsieur TERRIEN : Dans le cadre de la convention pour la redynamisation du centre, la ville, la Communauté d'agglomération de Saintes et l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine ont prévu le rachat par la Ville des biens 29 et 31, rue Bourignon et 7, 8, avenue des Arènes. La convention était arrivée à échéance et donc il fallait racheter d'un coup d'un seul les biens mais,



comme la commune n'a pas trop les moyens de l'EPFNA de pouvoir étaler le rachat sur les quatre années à venir. Vous avez dans la délibération le montant des annuités, des annuités qui seront versées par la commune.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur MACHON.

Monsieur MACHON : Il s'agit donc d'un investissement dans ces deux maisons ?

Monsieur DRAPRON : On n'a pas trop le choix, en fait.

Monsieur MACHON : Donc, puisque ces deux maisons existent, elles ont une certaine valeur. Il n'y a donc pas de dette cachée ? Je voulais souligner l'histoire de la dette cachée, alors que vous-même étiez d'ailleurs administrateur de l'EPF.

Monsieur DRAPRON : Je vous l'avais dit d'ailleurs.

Monsieur MACHON : Eh bien, c'est tout à fait transparent et, là, on a la démonstration comme quoi effectivement, en face d'une acquisition, il y a un actif qui s'appelle ces deux maisons. Cela, c'était le commentaire. Ma question est : nous avons, dans le cadre du projet de valorisation du Vallon des Arènes, acquis ces deux maisons, notamment celle de la rue Bourignon, puisque le jardin de cette maison de la rue Bourignon descend jusqu'aux Arènes et il y a encore une partie des arènes qui reste à fouiller et à mettre en évidence au bas de cette maison. L'autre maison qui est la maison Audiat dispose également d'un très large terrain qui permettait un accès depuis le cours Reverseaux jusqu'aux Arènes.

Je voudrais savoir si, en conservant ces maisons, vous avez travaillé à l'élaboration d'un projet – ou d'un nouveau projet puisque tout ce que nous avons fait est remis à zéro – sur la destination de ces deux maisons dans le cadre de la valorisation de l'amphithéâtre.

Monsieur DRAPRON : Monsieur MACHON, quand on parle de dette, il faut savoir de quoi on parle. La dette, c'était d'avoir quasiment 1,4 million d'euros d'encours de dette auprès de l'EPF, c'est-à-dire que vous n'étiez pas propriétaire et cette dette n'était pas inscrite dans la dette de la ville. C'était ça la dette cachée donc ça n'a rien à voir avec ce que vous venez de dire. Là, on est obligé de racheter parce que nos engagements étaient de cinq ans ; on aurait dû payer en novembre 2022, là, 1 400 000 euros pour rien.

Ce qu'on a fait, c'est de la bonne gestion publique vous allez me dire, et vous avez raison : c'est de négocier avec l'EPF le rachat des biens sur quatre ans. Là, ça va créer de la dette, de la vraie, celle qui se voit, puisque ça rentre dans notre patrimoine et on dépense de l'argent pour.

Ces problèmes de dettes cachées que vous ne comprenez pas, je ne sais pas pourquoi, sont mathématique : c'est que, en fait, vous n'aviez pas inscrit la dette des 1,4 million d'euros dans la fameuse dette de la ville quand c'était l'EPF qui portait. La différence est juste là.

Monsieur ROUDIER : Là, il y a un capital en face.

Monsieur DRAPRON : Maintenant, il y a un capital.

Monsieur ROUDIER : D'accord. Pour la ville, ce n'est pas perdant mais peu importe. Il faut voir un petit peu plus large mais là, je pense qu'on peut tomber d'accord. Ce sont des biens qui ont une vraie valeur. S'il n'y a pas de projet autour...

Monsieur DRAPRON : Monsieur ROUDIER, on va être d'accord. Ce n'est pas un problème de bien. La dette cachée, ce n'était pas ça. La dette cachée, c'était de ne pas inscrire dans la dette de la



ville l'encours que l'on avait avec l'EPF. C'est 1,4 million mais il fallait inscrire. Pourquoi l'avons-nous fait ? Pouvoir avoir des chiffres plus jolis dans la présentation du budget. C'est simple, il faut se dire la vérité.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Monsieur ROUDIER : C'est caché s'il n'y a pas d'administration autour. Quand c'est l'EPF et tout le monde le sait, tous les montants sont... Il y a sûrement des dettes cachées sur des communes et je pense que ce n'est pas comme ça que cela se pratique.

Monsieur DRAPRON : Monsieur ROUDIER, quand Monsieur MACHON nous fait le procès d'un budget insincère, pardon, mais c'est ça un budget insincère. Un budget insincère, c'est de ne pas inscrire la dette de la ville.

Monsieur ROUDIER : Avez-vous un projet pour ces maisons ?

Monsieur DRAPRON : On en aura un. Vous le verrez quand on vous le présentera. Vous avez raison, on ne parle pas des biens même si on ne partage pas. Il y en a deux qui seront vendus, la maison pour le fameux ascenseur et le Crédit Mutuel. On ne garde que deux biens sur les quatre.

Monsieur ROUDIER : Si ça se vend, tant mieux. S'il n'y a pas de projet et que ça se vend, ce n'est pas une dette, encore une fois.

Monsieur DRAPRON : Mais vous n'avez pas compris. Vous parlez de budget sincère mais pardon, encore une fois, d'insister. Un budget sincère, c'est quoi ? C'est de dire la vérité aux gens. Quand vous avez 1,4 million sur votre dette, que vous devez à quelqu'un, c'est une dette. Quand vous faites un emprunt, un crédit-bail par exemple, qu'est-ce qu'il se passe ? C'est bien sur votre dette, c'est bien sur votre famille. C'est la même chose. Quand on contractualise une dette ailleurs, c'est une dette. Appelons un chat un chat.

Pardon pour ce cours. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets aux voix.

Monsieur ROUDIER : En attendant la maison Audiat surtout, il y a quelque chose...

Monsieur DRAPRON : Ne vous inquiétez pas, ça va être joli.

Monsieur ROUDIER : Oui, enfin pour ça, il faut avoir du goût et j'espère que vous en avez.

Monsieur DRAPRON : Ne vous inquiétez pas. Oui, c'est dommage que ce n'ait pas été fait avant. On met aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est un conseil sympa ce soir, quand même.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2021-167 du conseil municipal du 20 décembre 2021 relative à la convention requalification urbaine en faveur de la redynamisation du centre-ville entre la ville de Saintes, la Communauté d'Agglomération de Saintes (CDA) et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA),

Considérant l'avis du domaine n°2022-17415-03729 du 17 février 2022 joint en annexe 1,

Considérant l'intérêt pour la ville d'acquérir les biens situés 29 et 31 rue Bourignon et 7 et 8 avenue des Arènes dans le cadre du projet de mise en valeur patrimoniale des Arènes (plans de situation joints en annexes 2 et 3),

Considérant le montant de cession présenté par l'EPFNA pour les biens situés 29 et 31 rue Bourignon cadastrés section BX n°449 et 450 de 349 305, 70 € HT (trois cent quarante-neuf mille trois cent cinq euros et soixante-dix centimes hors taxe) soit 359 486.52 € TTC (trois cent cinquante-neuf mille quatre cent



quatre-vingt-six euros et cinquante-deux centimes (toutes taxes comprises) dont 10 180.82 € de TVA sur marge (annexe 4),
Considérant le montant de cession présenté par l'EPFNA pour les biens situés 7 et 8 avenue des Arènes cadastrés section BX n°292 et 433 de 366 333.97 € HT (trois cent soixante-six mille trois cent trente-trois euros et quatre-vingt-dix-sept centimes hors taxe) soit 372 985.17 TTC (trois cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros et dix-sept centimes toutes taxes comprises) dont 6 651.20 € de TVA sur marge (annexe 5),
Considérant l'accord intervenu entre l'EPFNA et la ville de Saintes pour échelonner sur 4 ans le paiement de ces acquisitions comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Pour les biens 29 et 31 rue Bourignon :

Exercice	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2022 (à la signature de l'acte, à réaliser avant le 30 juin)	87 326.43 €	10 180.82 €	97 507.25 €
2023 (à réaliser avant le 30 juin)	87 326.43 €	-	87 326.43 €
2024 (à réaliser avant le 30 juin)	87 326.43 €	-	87 326.43 €
2025 (à réaliser avant le 30 juin)	87 326.43 €	-	87 326.43 €
		TOTAL	359 486.52 €

Pour les biens 7 et 8 avenue des Arènes :

Exercice	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2022 (à la signature de l'acte, à réaliser avant le 30 juin)	91 583.49 €	6 651.20 €	98 234.69 €
2023 (à réaliser avant le 30 juin)	91 583.49 €	-	91 583.49 €
2024 (à réaliser avant le 30 juin)	91 583.49 €	-	91 583.49 €
2025 (à réaliser avant le 30 juin)	91 583.49 €	-	91 583.49 €
		TOTAL	372 985.17 €

Considérant que cet accord doit être concrétisé par un acte notarié,

Les crédits afférents sont inscrits sur le budget principal 2022 :

- chapitre 21 – fonction 810 – articles 2138 (bâti) et 2111 (terrain) – opération FONCIER – service BFON pour ce qui concerne l'annuité à payer à la signature de l'acte
- chapitre 041 – fonction 810 – article 2138 (bâti) et 2111 (terrain) – service FINA pour ce qui concerne les 3 annuités à payer en 2023 – 2024 - 2025.

Après consultation de la commission « Action et développement durable » en date du jeudi 17 mars 2022, Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) des biens situés 29 et 31 rue Bourignon cadastrés section BX n°449 et 450 pour un montant de 349 305,70 € HT (trois cent quarante-neuf mille trois cent cinq euros et soixante-dix centimes hors taxe) soit 359 486.52 € TTC (trois cent cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-six euros et cinquante-deux centimes toutes taxes comprises) dont 10 180.82 € de TVA sur marge et dont le paiement sera échelonné sur 4 ans comme indiqué dans le 1^{er} tableau ci-dessus,
- Sur l'approbation de l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) des biens situés 7 et 8 avenue des Arènes cadastrés section BX n°292 et 433 pour un montant de 366 333.97 € HT (trois cent soixante-six mille trois cent trente-trois euros et quatre-vingt-dix-sept centimes hors taxe) soit 372 985.17 € TTC (trois cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros et dix-sept centimes toutes taxes comprises) dont 6 651.20 € de TVA sur marge et dont le paiement sera échelonné sur 4 ans comme indiqué dans le 2^{ème} tableau ci-dessus,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire, dont les frais, notamment d'acte notarié, sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



2022-43. CESSIION DE TERRAINS RUE DE LA FENÊTRE ET RUE DANIEL MASSIOU – PARCELLES CADASTREES SECTION BT N°352P ET BT N°409P

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Monsieur DRAPRON : La 20, il en reste six.

Monsieur TERRIEN : La ville de Saintes a été contactée par la SCI et AGORADENTIMMO, représentée par Monsieur Matthieu MEYER et Madame Virginie PANNEREC, pour acquérir les terrains propriétés de la ville de la SEMIS situés rue de la Fenêtre et rue Daniel Massiou pour y implanter un cabinet dentaire. Il s'agit de céder à cette société un terrain qui appartient à la commune pour une surface de 1 700 mètres carrés, sachant que, sur ce terrain, il y a des parties qui appartiennent aussi à la SEMIS. Là, il s'agit de la cession simplement de la partie qui appartient à la commune. Le complément sera cédé par la SEMIS à cette même société.

Pour éclairer, parce que je crois qu'il y a quelques interrogations sur l'estimation qui a été faite par le domaine : le domaine a fait son estimation sur la base de 1 984 mètres carrés, puisque, quand nous avons sollicité les domaines, nous n'avions pas le projet définitif. Nous avons fait une demande par rapport au projet qui s'est affiné depuis, puisqu'il a fallu travailler. Il y a des arbres, il a fallu éloigner, enfin nous avons fait un travail avec les architectes et les géomètres. Les surfaces sont encore provisoires parce que les relevés définitifs n'ont pas été faits. C'est une approche des surfaces à quelques mètres carrés de près.

Monsieur DRAPRON : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2018-149 du Conseil municipal du 7 novembre 2018 relative à la désaffectation et au déclassement de de la rue de la Fenêtre et de ses annexes aujourd'hui cadastrées section BT n°409 et de la parcelle cadastrée section BT n°352 à Saintes,

Vu la délibération n°2019-139 du Conseil municipal du 6 novembre 2019 concernant la modification de la délibération n°2018-189 relative à l'appel à candidatures dans le cadre de la cession de terrains « PRU la Fenêtre » en vue de la réalisation d'opérations de logements – autorisation du Maire à signer le compromis de vente,

Considérant le courrier du 11 mai 2021 dans lequel la société Maison Prim Access groupe Coopérative Vendéenne du Logement renonce à son projet sur les terrains du quartier de la Fenêtre et l'acceptation de la ville en date du 13 août 2021,

Considérant l'avis du pôle d'évaluation domaniale n°2021-17415-61618 du 25/10/2021 joint en annexe 1, Considérant la proposition d'acquisition de la SCI AGORADENTIMMO représentée par Monsieur Matthieu MEYER et Madame Virginie PANNEREC, gérants associés, d'une partie des parcelles cadastrées section BT n°352p et BT n°409p pour une superficie d'environ 1 700 m² (annexes 2 et 3) moyennant le prix de 59.30 € le m² (cinquante-neuf euros et trente centimes) net vendeur sous les conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'un prêt immobilier,
- Obtention préalable d'un permis de construire,
- Absence de prescriptions archéologiques susceptibles d'allonger l'opération de plus d'UN AN.

Considérant que le document modificatif du parcellaire cadastral est en cours de réalisation pour déterminer la surface exacte,

Considérant qu'il s'agit pour la ville de Saintes d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA,

Considérant que cet accord doit être concrétisé par un acte notarié,

Les crédits afférents sont inscrits sur le budget principal 2022 au chapitre 024 – fonction 01 – article 024 – service TFON, la réalisation sera titrée au chapitre 77 – fonction 810 - article 775 – service TFON,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'abrogation de la délibération n°2019-139 du 6 novembre 2019,
- Sur la cession d'une partie des parcelles cadastrées section BT n°352p et BT n°409p pour une superficie d'environ 1 700 m² moyennant le prix de 59.30 € le m² (cinquante-neuf euros et trente centimes) net vendeur à la SCI AGORADENTIMMO dont le siège social est 49 rue Burgaud Desmarests, 17 100 Saintes, ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer,



- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVCM3103-DE



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2022-44. FIXATION DE LA DUREE D'ACTIVITE DU TITULAIRE D'UN EMPLACEMENT DANS LES MARCHES DE SAINTES EN CAS DE CESSION DE SON FONDS DE COMMERCE

Monsieur DRAPRON : Passons à la 21, qui est l'affectation de la durée d'activité d'un titulaire d'un emplacement dans le marché de Saintes en cas de cession de fonds de commerce. C'est la vie des marchés. Il appartient à notre conseil de fixer la durée minimum d'exercice de l'activité commerciale des titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public leur permettant, au terme de ces trois années, de pouvoir ensuite présenter un successeur en cas d'une cessation d'activité dans l'un des cas suivants :

- Cession de fonds ;
- Incapacité permanente empêchant de poursuivre l'activité ;
- Départ en retraite ;
- Décès.

Il est proposé de fixer la durée à trois ans minimale légale afin de n'ouvrir ce droit que commerçants suffisamment établis pour justifier l'existence une clientèle.

C'est simplement un point de règlement qui permet qu'il n'y ait pas trop de changements rapides dans celles et ceux qui ont une occupation du domaine public pour les marchés. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121 et l'article L.2224-18-1,
Vu l'arrêté municipal n° 15-796 du 28 mai 2015 relatif à la réglementation du marché couvert Saint-Pierre,
Vu l'arrêté municipal n° 16-35 du 8 janvier 2016 relatif à la réglementation des marchés découverts,
Considérant la nécessité de fixer la durée d'exercice minimal donnant droit au titulaire d'une autorisation d'occupation, de présenter un successeur en cas de cession de fonds,
Considérant la nécessité de mettre à jour les règlements des marchés couvert et découverts,
Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 17 mars 2022

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la fixation à 3 ans de la durée d'exercice de l'activité des titulaires d'autorisation d'occupation dans une halle ou un marché pour la présentation d'un successeur en cas de cessation d'activité, dans l'un des cas suivants :
- En cas de cession de son fonds ;
- En cas de d'incapacité permanente l'empêchant de poursuivre l'activité ;
- En cas de de départ en retraite ;
- En cas de décès.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



**2022-45. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET LA VILLE DE SAINTES - ATTRIBUTION
DE SUBVENTION A L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE DANS LE CADRE
D'UN AVENANT**

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Monsieur DRAPRON : Nous passons au patrimoine et culture. Il s'agit du renouvellement de la convention-cadre partenaire entre l'Université de Bordeaux Montaigne et la Ville de Saintes et de l'attribution de la subvention afférente.

Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée dans la mise en œuvre de grands projets valorisant son histoire, son patrimoine et ses collections. Dans la perspective de poursuivre la collaboration autour de projets de grande ampleur, il est proposé une convention avec l'Université de Bordeaux Montaigne, établissant ainsi un partenariat renforcé entre les deux institutions. Nous avons précisé un petit peu les choses. Les projets de partenariat définis dans l'accord portent notamment sur trois thématiques :

- Saint-Eutrope, en lien avec le projet de restauration, la valorisation du site ;
- Le vallon et l'amphithéâtre, en résonance avec le projet de restauration ;
- L'épave gallo-romaine de Courbiac, là aussi en résonance avec le projet fouilles de valorisation de ce mobilier archéologique de grande valeur.

Un avenant déterminera les conditions et les modalités d'attribution de la subvention accordée par la Ville au titre de l'année 2022 pour le programme collectif de recherche. Monsieur MACHON.

Monsieur MACHON : Monsieur le Maire, là, on peut se réjouir du renouvellement de cette convention-cadre avec l'université Bordeaux Montaigne. Je rappelle que l'on avait signé cette convention et que c'est notamment grâce aux recherches faites par l'université Bordeaux Montaigne que l'on a pu découvrir le fameux escalier qui est sous le parvis de l'église Saint-Eutrope. De même, l'université a participé avec un autre cabinet aux recherches, notamment sur le ruissellement dans l'amphithéâtre.

Ce département est extrêmement compétent, dispose de plusieurs chercheurs qui sont passionnés par le site de la ville de Saintes. C'est une collaboration qui date de plusieurs années et on ne peut que se féliciter que vous renouveliez cette convention qui est certainement extrêmement bénéfique à la ville dans le cadre de recherche sur le patrimoine et en particulier Saint-Eutrope et le vallon des Arènes.

Monsieur DRAPRON : C'est la raison pour laquelle on la conserve. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame BENCHIMOL.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Cette convention est très intéressante et, effectivement, elle a été signée il y a déjà plusieurs années. Je vois qu'il y a un premier parcours avec des cibles identifiées pour des formations. Est-ce que cela veut dire que ces formations pourront avoir des stages ou des semestres qui seront faits sur Saintes pour qu'il y ait les étudiants sur Saintes en continu ou s'agit-il juste de travaux de recherche ponctuels ?

Monsieur DRAPRON : Ce sont plutôt des enseignants-chercheurs.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Ce sont les différentes licences et les différents masters qui peuvent chercher. Est-ce qu'il y aura des retours ? Je vois qu'ils vont publier des thèses, des publications scientifiques, etc.

Est-ce que, pour la ville de Saintes, il y aura par exemple des conférences, pour expliquer leurs résultats, leurs travaux de la recherche ? Parce que ce serait intéressant que les Saintais puissent avoir accès à ces trouvailles, à ces découvertes, à ces inventions de patrimoine qui auraient été mises en évidence au cours de ces recherches et qu'on ait une visibilité, non seulement de ce partenariat mais aussi de la production du travail que ça émet. J'avais cette question et je regrette



qu'il n'y ait pas de plus d'étudiants sur Saintes
partenariat pour mettre en place des semestres.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Monsieur MACHON : Monsieur le Maire, vous me permettez d'illustrer une réponse ?

Monsieur DRAPRON : Allez-y.

Monsieur MACHON : Madame LAURIBE, juste pour vous donner un fait, les recherches dont je parlais sur l'escalier sous le parvis de Saint-Eutrope ont été effectuées sous la coupe d'un professeur dont j'ai mangé le nom, avec deux doctorants, et tout le programme de communication qui est fait sur les panneaux, notamment autour de Saint-Eutrope, est fondé sur le résultat de ces recherches. C'est Christian Gensbeistel qui dirigeait ces travaux et qui a fait déjà plusieurs conférences à Saintes sur ses recherches.

Monsieur DRAPRON : Les médiations culturelles qui sont faites par Muriel Perrin sont aussi inspirées des travaux de Bordeaux Montaigne. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°2018-87 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2018 portant autorisation de signer la convention cadre de partenariat avec l'Université de Bordeaux Montaigne en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020,

Vu la délibération n°2021-80 du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2021 portant autorisation de signer un avenant à la convention cadre suscitée prolongeant sa validité jusqu'au 31 décembre 2021 et sur l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2021 pour le Programme Collectif de Recherches Saint-Eutrope,

Considérant que la Ville de Saintes et l'Université de Bordeaux Montaigne collaborent à la mise en œuvre d'un accord pluriannuel établissant un partenariat renforcé entre les deux institutions,

Considérant que cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2021 et que les projets de partenariat définis dans l'accord-cadre sont toujours en cours en 2022, et pour les années à venir,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une nouvelle convention-cadre entre l'Université de Bordeaux Montaigne et la Ville de Saintes,

Considérant les axes de coopération portant notamment sur une étude pluridisciplinaire historique, topographique et archéologique de Saint-Eutrope portée par Monsieur Christian GEINSBEITEL, rattaché au laboratoire Archéosciences, qui permet de renouveler la connaissance sur l'architecture et l'histoire du site et de nourrir le projet d'aménagement,

Considérant la volonté de la Ville de Saintes d'apporter un soutien matériel, logistique et financier au Programme Collectif de Recherches Saint-Eutrope,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2022, chapitre 65, fonction 033, article 65738, service CULT

Après consultation de la Commission « Vivre ensemble » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer la convention cadre de partenariat avec l'Université Bordeaux Montaigne, ou tout document relatif à cette affaire,
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer un avenant à la convention permettant de définir les conditions du partenariat scientifique autour de la Basilique Saint-Eutrope de Saintes, son prieuré et son bourg, en lien avec le projet de restauration – valorisation du site et d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 €, au titre de l'année 2022, à l'Université de Bordeaux Montaigne pour le programme collectif de recherches Saint-Eutrope.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,


ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0



Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le 
ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVCM3103-DE

2022-46. SOUSCRIPTION DE LA VILLE DE SAINTES A CRISTAL PRODUCTION - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Monsieur DRAPRON : Nous passons à la 23. Véronique CAMBON.

Madame CAMBON : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Cristal Production, de quoi s'agit-il ? Cristal Production est une coopérative basée à La Rochelle, étiquetée producteur de spectacles vivants. Elle accompagne d'une part les artistes et les porteurs de projets culturels et, d'autre part, elle peut soutenir les collectivités autour de quatre axes : l'ingénierie, une veille juridique et réglementaire. C'est un outil aussi de mise en réseau et d'innovation donc je pense que vous allez être particulièrement sensibles à ce que notre salle Chavagne à l'Espace Saint-Eutrope puisse rayonner et se développer au sein de ce réseau.

Enfin, il s'agit d'un producteur de spectacles.

La somme qui est demandée pour l'adhésion ne va pas obérer les finances de la Ville. Monsieur CALLAUD est parti malheureusement ; il aurait, je pense, quand même abondé dans mon sens. Le tarif d'adhésion annuel est fixé à 300 euros et vous est soumis dans le cadre de cette délibération.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur MACHON.

Monsieur MACHON : Est-ce que cela veut dire que vous allez supprimer totalement le service animation de la ville et sous-traiter à l'ingénierie et l'organisation de spectacles ?

Madame CAMBON : Non, en aucun cas. Ce cadre permet de s'inscrire dans un réseau national. On peut faire appel à eux pour différents besoins, pour différentes choses et, surtout, c'est vraiment mettre en valeur ce bijou qu'est la salle Chavagne et les experts qui sont dans l'accompagnement à la salle Chavagne.

Monsieur DRAPRON : Pas d'inquiétude. S'il n'y a pas d'autre question, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'importance du label « cité musicale » pour la ville de Saintes,

Considérant l'importance de développer et accompagner toutes les musiques,

Considérant la présence sur le territoire de différents acteurs privés et associatifs évoluant dans le domaine des Musiques Actuelles,

Considérant le potentiel d'actions culturelles et de développement du territoire que représentent les Musiques Actuelles,

Considérant la richesse du tissu artistique Musiques Actuelles du territoire,

Considérant la volonté de la collectivité de placer ses équipements au cœur d'un réseau Musiques Actuelles, Considérant que Cristal Production, structure coopérative basée à La Rochelle, est producteur de spectacles vivants et accompagne les artistes et les porteurs de projets culturels pour développer et pérenniser leur activité sur le territoire, en collaboration avec les acteurs de la filière.

Considérant que son socle de compétences se décline autour de 4 pôles :

- Le bureau de production : accompagnement de projets et de parcours d'artistes.
- L'ingénierie de projets : accompagnement professionnel auprès des collectivités et organisateurs occasionnels dans la mise en œuvre et le développement de leurs projets.
- La coopération : accueil, développement, émergence de nouveaux projets collaboratifs entre les associés.
- L'innovation : contribution au développement de pratiques innovantes et proactives permettant de partager avec des partenaires des actions sur le territoire.



Considérant qu'il s'agit d'un écosystème qui permet de faire naître de nouveaux projets et de renforcer le réseau et les connaissances de chacun dans le domaine culturel et de faire naître de nouveaux projets collaboratifs innovants. Ce fonctionnement favorise le décloisonnement public/privé, renouvelle les solidarités locales, et apporte des solutions innovantes aux aspirations sociales,

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_48PVC3103-DE

Considérant que la souscription de la collectivité facilitera le travail en réseau avec les acteurs de Musiques Actuelles du territoire,

Après consultation de la Commission « Vivre ensemble » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de la souscription de la Ville de Saintes à Cristal Production,
- Sur l'approbation du versement d'une souscription de 300 €,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2022-48. CANDIDATURE DE LA VILLE DE SAINTES A LA DEMARCHE « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

Monsieur DRAPRON : Pour en finir avec le cadre de vie, Charlotte.

Madame TOUSSAINT : Bonsoir à tous. Avant de présenter cette délibération, puis-je Monsieur le Maire, me permettre de communiquer certaines informations en lien avec la biodiversité ?

Monsieur le Maire, dans vos propos liminaires, vous avez rappelé la plantation de 450 arbres depuis le début de notre mandature. Je voudrais rajouter à ce chiffre que, outre ces 450 arbres, nous avons également planté 123 000 bulbes depuis 18 mois.

Bien évidemment, je me permets de souligner que tout ce travail de transition écologique a été réalisé, notamment pour les arbres, en plantation participative. Je ne doute pas que les Saintais seront sensibles à cette démarche. Permettez-moi de rajouter que nous avons aussi un patrimoine naturel d'une richesse inestimable dont l'équipe municipale a évalué toute sa valeur.

Revenons maintenant à l'objet de la délibération pour laquelle vous m'avez donné la parole. Il s'agit de délibérer sur la candidature de la Ville à la démarche « territoire engagée pour la nature ». Comme vous le savez, de nombreuses actions sont mises en œuvre sur notre ville, de plus en plus verdoyante, dans le cadre de la stratégie de transition écologique portée par l'équipe municipale.

Afin de faire connaître ces actions à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, la ville de Saintes dépose un dossier suite au lancement de l'appel à projets auprès de l'Agence régionale de la biodiversité de la Nouvelle-Aquitaine. Nous candidapons pour devenir un territoire engagé pour la nature et faire connaître ainsi nos actions et nos initiatives dans ce domaine.

Nous sommes déjà reconnus au niveau national en étant référencés sur le site « Capitales françaises de la biodiversité ».

Alors, pourquoi me direz-vous ? Pour valoriser la politique environnementale de Saintes, s'inscrire dans un réseau à l'échelle de la région, valoriser les actions de préservation de la nature sur le territoire, développer et conforter le réseau local ainsi que la démarche collective.

Alors maintenant, vous me demanderez comment ? Sous forme d'un questionnaire et d'un index des actions. Il était demandé une à dix actions à réaliser sous trois ans. Nous avons fait le choix d'en valoriser dix. Un jury passera ou délibérera fin juin. Quelle belle reconnaissance pour nos services et tout le travail qu'ils accomplissent au quotidien !



Quelques chiffres en plus. Il y a 375 territoires de nature. Saintes peut être la première à candidater sur la Charente. C'est en tout cas une des pionnières en Nouvelle-Aquitaine car ce dispositif est nouveau sur la région.

Dans les actions inscrites dans le dossier, certaines candidatures sont déjà lancées ou en cours de lancement.

Monsieur DRAPRON : Je vois déjà l'adhésion dans les yeux de Madame LAURIBE. Je vous en prie.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Toutes les délibérations qui sont en lien avec la protection de la nature ne peuvent pas ne pas avoir mon vote. Par contre, je suis un peu intriguée quand même parce que, dans la délibération, il est écrit que l'appel à projets était ouvert jusqu'au 15 mars et nous sommes le 31. Est-ce que le dossier est déjà envoyé et on nous fait voter une délibération d'un projet qui est déjà fait ou est-ce que la date du concours a été repoussée ?

Madame TOUSSAINT : La date limite était bien le 15 mars. On l'a envoyé bien avant le 15 mars mais, en fait, c'est une demande rétroactive de la part de l'agence de la Nouvelle-Aquitaine qui l'a formulée à toutes les communes qui ont déposé le dossier. Comme c'est la première en Nouvelle-Aquitaine, peut-être qu'il y a eu un loupé dans l'écriture de leur appel à projets, tout simplement.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Cela veut dire que l'on vote quelque chose que vous avez déjà fait en fait. Je résume.

Monsieur DRAPRON : On ne sait pas si on est retenu. On a candidaté.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Oui, mais vous vous candidatez pour qu'on soit d'accord pour qu'on candidate. Si vous avez déjà candidaté, pourquoi vous nous faites une délibération sur le sujet ?

Monsieur DRAPRON : Parce qu'on savait que cela allait vous faire plaisir.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : Vous avez bien fait. Je ne perds pas l'occasion.

Monsieur ROUDIER : Est-ce que cela veut dire que, lors de la commission, vous n'aviez pas l'information comme quoi il fallait passer une délibération ? C'est le sens de votre réponse ?

Madame TOUSSAINT : J'avais la réponse ; je vous l'ai donnée lorsque vous avez posé la question, que la décision de cette délibération n'avait pas d'impact sur le fait qu'on soit candidat et les résultats.

Monsieur ROUDIER : Ce n'est pas la réponse que j'ai eue. Quand je suis intervenu en commission, je vous ai dit que la date butoir de candidature était le 15 mars – c'était plus une information – et que cette date serait dépassée le jour du conseil, d'où un problème en termes de légalité. C'était plus pour que cela fonctionne au niveau de la ville. La réponse que vous m'avez faite, qui était quand même incroyable, c'est que de toute façon, ce serait voté parce que vous aviez la majorité. C'est faire abstraction de l'ensemble de l'opposition, ce qui n'est quand même pas terrible en termes de discussion de conseil.

Monsieur DRAPRON : Parlons du fond parce que, moi, je veux bien tous ces petits effets de manche mais parlons du fond. C'est le fond qui compte. C'est une reconnaissance de la ville, cela met en avant la ville, pardon de le faire.



Monsieur ROUDIER : Oui, bien sûr, on est d'accord avec sur le principe mais pas sur la forme.

Monsieur DRAPRON : Qui est contre ? S'abstient ? Unanimité. Merci Charlotte et bravo, c'était la dernière délibération.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,
Considérant que dans le cadre de la stratégie de transition écologique, la ville de Saintes entend mettre tout en œuvre pour permettre la protection et l'animation des sites de nature,
Considérant que la Ville de Saintes met en œuvre de nombreuses actions depuis le début du mandat afin de faire reconnaître l'action de préservation de la nature sur le territoire,
Considérant que dans ce contexte la ville de Saintes entend saisir toute opportunité de partenariat utile à la définition, la déclinaison et la reconnaissance de cette dernière,
Considérant que le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » proposé aux collectivités par l'Office National de la Biodiversité et décliné en Nouvelle Aquitaine par l'Office Régional de Nouvelle Aquitaine permet d'œuvrer en faveur de la biodiversité et des multiples services écologiques apportés (alimentation, santé, loisirs, prévention des risques...),
Considérant qu'il s'agit d'un levier puissant pour l'émergence de projets sur le territoire,
Considérant que la ville de Saintes souhaite proposer un dossier « Territoire Engagé pour la Nature » auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle Aquitaine afin de participer à une démarche collective par la création de partenariats, de valoriser ses politiques environnementales et de sensibiliser/communiquer auprès des citoyens,
Considérant que ce dispositif permettra à la ville de rejoindre également un réseau pour bénéficier d'un accompagnement d'ingénierie technique et financière pour le montage et le suivi de ses projets,
Considérant la nécessité de mise en réseau des acteurs qui contribuent à la préservation de la biodiversité,
Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 17 mars 2022,
Il est proposé au Conseil Municipal :
- D'émettre un avis favorable à la candidature de la Ville de Saintes au label « Territoire Engagé pour la Nature ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 32
Contre l'adoption : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Je n'ai pas eu de questions diverses mais je vous passe la parole pour les décisions.

Monsieur MAUDOUX : C'était pour avoir une précision, pour savoir si ces 60 000 euros attribués à la LPO – Ligue de protection des oiseaux si je ne me trompe – de surveillance pendant cinq ans, ce que cela concernait pratiquement ?

Monsieur DRAPRON : C'est quelle délibération ?

Monsieur MAUDOUX : Je ne sais plus où je l'ai vu, je suis désolé, je crois que c'est dans les décisions du maire.

Madame TOUSSAINT : Cela doit être sûrement avec La Palu.

Monsieur MAUDOUX : Il me semblait que c'était pour Recouvrance et...



Madame TOUSSAINT : C'est qu'il y a un corridor. En fait, la LPO a des corridors au niveau de la ville de Saintes. Et il y a deux bois, dont celui de Recouvrance qui en font partie. Du coup, il y a des travaux qui vont être faits avec la LPO pour justement préserver la biodiversité de ces bois-là.

Monsieur MAUDOUX : Et ces travaux consistent en quoi ? Pour savoir...

Madame TOUSSAINT : À des inventaires et des surveillances.

Monsieur MAUDOUX : D'accord, merci.

Madame TOUSSAINT : Je vous en prie.

Monsieur DRAPRON : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la décision ? Madame LAURIBE.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : J'ai une question sur la délibération juste avant, une convention qui a été signée en partenariat avec Monsieur Jordan Ligny pour mettre la roue sur le parking Bassompierre. Il n'y a pas le prix. D'habitude, il y a les montants.

Monsieur DRAPRON : C'est exact. Véronique, combien ça nous a coûté ? Rien, la roue, ça nous a coûté zéro.

Madame BENCHIMOL-LAURIBE : C'est lui qui a payé pour utiliser le domaine public.

Monsieur DRAPRON : Non. Explique le processus pour la roue, la grande roue.

Madame ABELIN-DRAPRON : Excusez-moi, je n'y étais pas, je pensais à l'association La Roue. Pardon, je suis désolée.

Non, ça ne nous a rien coûté en fait. On a pris attache avec des prestataires. Normalement, pour faire venir des grandes roues à certaines des époques de l'année, vous payez cher : c'est 80 à 100 000 euros en moyenne. La proposition de partenariat qui a été faite était que le prestataire ne payait pas l'occupation du domaine public, en échange de quoi il y avait une contrepartie qui était en places gratuites que nous avons offerte sur Facebook et un certain nombre d'associations caritatives de la ville, notamment celles qui étaient intervenues pendant les inondations. C'est opération blanche, cela n'a rien coûté.

Monsieur DIETZ : Par rapport à cela, Madame ABELIN, l'électricité ? Est-ce la ville qui fournissait ?

Madame ABELIN-DRAPRON : Il y a une partie qui était payée par la ville et une autre par le prestataire. Globalement, quand vous voyez ce que Royan paye pour faire venir une grande roue en temps normal, je pense que Saintes n'aurait jamais pu avoir une grande roue en temps normal, sans un partenariat comme celui-là.

Monsieur DRAPRON : Quarante mètres, je crois.

Madame ABELIN-DRAPRON : C'est la première fois qu'effectivement on avait une roue de cette hauteur. Pour préciser parce que je sais qu'il y a des amoureux du patrimoine ici et je me dis que je ne vais pas perdre l'attention, on a travaillé avec les ABF pour le placer à un endroit en parallèle de l'Arc. On avait des préconisations très précises de positionnement.

Monsieur ROUDIER : On avait fait venir une grande roue à l'époque, mais elle était plus petite. On avait fait en sorte qu'elle tournait dans le sens du courant de la Charente.



Monsieur DRAPRON : Mais ça s'inverse, le courant de la Charente.

Monsieur ROUDIER : Avant de donner le micro à Pierre MAUDOUX, il fallait que je lance un petit pic quand même parce que nous, à l'image de Monsieur CATROU, on reste jusqu'au bout parce que quand on est élu, c'est chronophage et il faut assumer jusqu'au bout. Je reviens parce que j'ai vraiment envie de comprendre.

Il y a une demande de subvention auprès du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance de 279 240 euros pour la piste d'athlétisme ? Ensuite 372 520 euros auprès du Département et 93 000 euros auprès de la Région ? Toutes ces demandes ne sont pas encore dans l'escarcelle de la collectivité, c'est ça ?

Monsieur DRAPRON : Il faut qu'ils les votent.

Monsieur ROUDIER : C'est la collectivité qui demande ces sommes ?

Monsieur DRAPRON : On a des engagements. On a évidemment des engagements mais on a demandé par délibération la subvention qui sera votée par les autres collectivités et qui nous seront attribuées après.

Monsieur ROUDIER : Parce que vous avez des montants précis ?

Monsieur DRAPRON : C'est par rapport à des pourcentages et c'est négocié avant.

Monsieur ROUDIER : C'est pourquoi je rebondis sur cette question. Un peu plus haut, il y a une demande de 800 000 euros pour la convention de subvention conclue avec la préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation du projet de réhabilitation de l'ancien hôpital du site Saint-Louis.

Monsieur DRAPRON : Ça s'appelle le fonds friche. Parce que vous savez, la technique, c'est vraiment d'avoir des chasseurs de primes et on a Arnaud Lesieur qui est un agent extrêmement méticuleux et qui va sur toutes les possibilités de chercher des subventions. On a eu l'occasion de pouvoir travailler avec notre DGS et ses équipes sur la demande du fonds friches qui est un fond d'État par rapport à la résorption de friches telles que celles que nous disposons. Nous avons obtenu 800 000 euros. C'est fait. Ils sont obtenus.

Monsieur MAUDOUX : Comme on parlait tout à l'heure d'occupation du domaine public, c'était pour savoir – je ne l'ai pas vu dans les décisions du maire – : il me semble qu'il y a cours Reverseaux, place du 11 Novembre, un établissement financier qui a occupé...

Monsieur DRAPRON : Le Crédit Agricole.

Monsieur MAUDOUX : Merci. Je voudrais savoir si cela a donné lieu à une rémunération à la ville et quelle était... ?

Monsieur DRAPRON : Je ne sais pas si on a la somme mais évidemment qu'ils payent. Ce n'est pas cadeau. On va vous le donner mais évidemment qu'ils payent. On est gentil mais quand même !

S'il n'y a pas d'autre question sur les décisions, je vous souhaite à toute une très bonne soirée. J'aurais espéré quelque chose de moins tendu mais c'est comme ça.

La séance est levée.